

# Evaluation des Axes 3 et 4 du PO FSE Etat 2014-2020

DG COPOP  
Services de l'Etat en Guyane

Rapport final  
Juillet 2020



Ce rapport a été rédigé par le Cabinet Ernst and Young (EY) sur la base de lignes directrices élaborées par l'autorité de gestion du Programme Opérationnel FSE Guyane Etat 2014-2020. À ce titre, il a bénéficié d'un cofinancement au titre du présent programme. Les conclusions exprimées dans ce rapport sont celles de son/ses auteurs et ne correspondent pas forcément à celle de l'autorité de gestion. Ce rapport a été préparé exclusivement pour l'autorité de gestion qui en est pleinement propriétaire. L'autorité de gestion ne peut pas être tenue pour responsable de l'utilisation des informations par d'autres parties qu'elle-même. Toute référence à son contenu devra respecter les règles de citation (titre du document, sa date de publication, mention, de l'auteur, de la page).

## Liste des acronymes

AESH	Accompagnant d'élèves en situation de handicap
CTG	Collectivité Territoriale de Guyane
DICS	Direction de l'Insertion et de la Cohésion sociale de la CTG
DIECCTE	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
FSE	Fonds Social Européen
GIP FCIP	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
MFR	Maison familiale rurale
OI	Organisme intermédiaire
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCO	Opérateur de compétence
OS	Objectif spécifique
PO	Programme Opérationnel
PREFOB	Programme Régional d'Education et de Formation de Base
TPE	Très Petites Entreprises

# Sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
1.1	Objectifs et démarche générale de l'évaluation.....	8
1.1.1	Objectifs de l'évaluation.....	8
1.1.2	Grilles évaluatives.....	8
1.1.3	Démarche générale et calendrier de l'évaluation.....	9
1.1.4	Limites méthodologiques.....	10
<b>2</b>	<b>ELÉMENTS DE CONTEXTE.....</b>	<b>11</b>
2.1.1	Contexte de la mise en œuvre du programme.....	11
2.1.2	Présentation de l'écosystème de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi en Guyane.....	15
2.1.3	Bilan physique et financier des axes 3 et 4 du PO FSE Etat 2014-2020.....	16
<b>3</b>	<b>AXE 3 - AGIR EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ DES ACTIFS PAR LEUR MONTEE EN COMPÉTENCE</b>	<b>18</b>
3.1	Bilan physique et financier : un axe performant un point de vue financier comme d'un point de vue du nombre de participants porté par le succès de l'OS4.....	18
3.2	Pertinence.....	25
3.2.1	Des besoins prégnants en matière d'employabilité.....	25
3.2.2	Des publics cibles globalement atteints sur chaque OS.....	25
3.2.3	Un effort de prise en compte des spécificités des différents publics mais certains besoins peu pris en compte.....	27
3.2.4	Des opérations mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.....	30
3.2.5	Conclusion : des OS pertinents par rapport aux besoins du territoire et aux cibles du programmes, mais des difficultés d'accès à certains publics.....	32
3.3	Mise en œuvre.....	33
3.3.1	Un rythme de programmation dynamique mais des délais de conventionnement importants qui entraînent des difficultés pour les petits porteurs.....	33
3.3.2	Des porteurs de projets réticents à s'engager dans un projet FSE.....	34
3.4	Efficacité et impact.....	36
3.4.1	Une partie des cibles du programme difficilement mobilisables sur les opérations programmées... ..	36
3.4.2	Des cibles participants atteintes mais des sorties avant le terme fréquentes.....	36
3.4.3	OS4 : des opérations qui orientent et accompagnent efficacement les bénéficiaires.....	38
3.4.4	OS6 : des opérations qui ont permis de préparer la suite de parcours des profils en contrats aidés mais ne semble pas avoir permis le maintien en emploi de l'ensemble des actifs.....	40
3.4.5	OS5 : un OS qui n'a pas réussi à engager les acteurs de l'emploi et les entreprises dans la GPEC.....	42
3.4.6	Conclusion : des opérations qui ont eu un impact positif sur les bénéficiaires finaux et sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi.....	43
3.5	Cohérence.....	44
3.5.1	Une cohérence d'ensemble entre les axes 3 et 4 ainsi qu'avec le reste du programme.....	44
3.5.2	Une diversité de porteurs de projets et de partenaires impliqués dont la cohérence est encore imparfaite.....	45
3.5.3	Un manque de clarté pour les porteurs sur l'articulation avec d'autres programmes et un manque d'association de certaines parties prenantes dans l'accompagnement de certains publics cibles.....	45
3.5.4	Conclusion : un programme cohérent sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et de l'insertion sociale mais des difficultés notables de coordination des acteurs.....	46
3.6	Efficience.....	47
3.6.1	Des opérations aux coûts maîtrisés mais variables, compte tenu des différences d'ampleur des accompagnements proposés.....	47
3.6.2	Des porteurs qui ont su adapter certaines opérations au moment de leur reconduction mais un manque de perspectives sur l'OS5.....	48
3.6.3	Conclusion : des opérations dont les coûts sont maîtrisés et les dépenses adaptées aux besoins.....	48
3.7	Valeur ajoutée.....	50

3.7.1	Le FSE a renforcé l'accompagnement des bénéficiaires et permis la prise en compte des publics spécifiques comparativement aux dispositifs de droit commun .....	50
3.7.2	Le FSE a soutenu à la marge des projets innovants et des modalités d'intervention expérimentales sur le territoire.....	50
3.7.3	Conclusion : une utilisation du FSE pour renforcer l'accompagnement de publics fragiles.....	51
3.8	Résultat de l'enquête pour l'axe 3.....	52

#### **4 AXE 4 - AGIR CONTRE LES PHENOMENES DE PAUVRETE PAR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI POUR FAVORISER LEUR INCLUSION SOCIALE..... 56**

4.1	Bilan physique et financier : une sous réalisation par rapport aux cibles financières, mais une réalisation en bonne voie sur les cibles physiques, qui résulte de difficultés de déploiement des dispositifs d'accompagnement global. ....	56
4.2	Pertinence.....	60
4.2.1	Des besoins prégnants en matière d'insertion sociale.....	60
4.2.2	Des publics cibles globalement atteints l'OS 7.....	60
4.2.3	Des opérations principalement adressées à des publics fragiles spécifiques, mais des difficultés pour prendre en compte les publics migrants .....	62
4.2.4	Des opérations mises en œuvre sur l'ensemble du territoire .....	63
4.2.5	Conclusion : des OS pertinents par rapport aux besoins du territoire et aux cibles du programmes, mais des difficultés d'accès à certains publics .....	66
4.3	Mise en œuvre .....	67
4.3.1	Un rythme de programmation dynamique mais des délais de conventionnement importants qui entraînent des difficultés pour les petits porteurs .....	67
4.3.2	Des porteurs de projets réticents à s'engager dans un projet FSE .....	68
4.4	Efficacité et impact .....	69
4.4.1	Une partie des cibles du programme difficilement mobilisables sur les opérations programmées ...	69
4.4.2	Des cibles participants non-atteintes et des sorties avant le terme fréquentes .....	70
4.4.3	OS7 : un OS marqué par les difficultés de l'accompagnement global.....	71
4.4.4	Conclusion : Malgré une mise en œuvre difficile sur l'OS7, des opérations qui ont eu un impact positif sur les bénéficiaires finaux et sur le champ de l'insertion en Guyane .....	73
4.5	Cohérence .....	74
4.5.1	Une cohérence d'ensemble entre les axes 3 et 4 ainsi qu'avec le reste du programme.....	74
4.5.2	Un axe principalement porté par la CTG et Pôle Emploi à travers l'accompagnement global mais des acteurs clefs encore peu mobilisés .....	75
4.5.3	Un manque de clarté pour les porteurs sur l'articulation avec d'autres programmes et un manque d'association de certaines parties prenantes dans l'accompagnement de certain publics cibles.....	75
4.5.4	Conclusion : un programme cohérent sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et de l'insertion sociale mais des difficultés notables de coordination des acteurs.....	75
4.6	Efficiences .....	77
4.6.1	Des opérations aux coûts maîtrisés mais variables, compte tenu des différences d'ampleur des accompagnements proposés .....	77
4.6.2	Un accompagnement global qui a pu être adapté suite aux difficultés du premier dossier .....	78
4.6.3	Conclusion : des opérations dont les coûts sont maîtrisés et les dépenses adaptées aux besoins ..	78
4.7	Valeur ajoutée .....	79
4.7.1	Le FSE a renforcé l'accompagnement des bénéficiaires et permis la prise en compte des publics spécifiques comparativement aux dispositifs de droit commun .....	79
4.7.2	Le FSE a soutenu à la marge des projets innovants et des modalités d'intervention expérimentales sur le territoire.....	79
4.7.3	Conclusion : une utilisation du FSE pour renforcer l'accompagnement de publics fragiles.....	79
4.8	Résultat de l'enquête pour l'axe 4.....	80

#### **5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ..... 84**

#### **6 ANNEXES..... 88**

6.1	Liste des entretiens réalisés .....	88
6.2	Enquêtes.....	89
6.2.1	Méthodologie déployée .....	89
6.2.2	Questionnaire d'enquête .....	89
6.2.3	Résultat des enquêtes .....	94

6.3	Fiches Focus Projets.....	98
6.3.1	Focus projet OS4.....	98
6.3.1	Focus projet OS5.....	100
6.3.1	Focus projet OS6.....	102
6.3.1	Focus projet OS7.....	105

# 1 Introduction

Les Services de l'Etat en Guyane ont lancé un appel d'offre en novembre 2019 en vue d'évaluer l'impact des axes 3 et 4 du Programme Opérationnel FSE Guyane 2014-2020 géré par l'Etat. Cette mission, confiée à EY, a été réalisée entre décembre 2019 et mars 2020.

Le présent rapport présente les résultats de cet exercice.

## 1.1 Objectifs et démarche générale de l'évaluation

### 1.1.1 Objectifs de l'évaluation

Conformément à la demande formulée dans le cahier des charges de la mission, la présente étude a consisté en l'évaluation d'impact du PO FSE Etat 2014-2020 sur ses axes 3 (accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés) et 4 (inclusion sociale).

Plus précisément, l'étude avait pour objectif, sur la base des réalisations du programme, d'apprécier :

- ▶ La pertinence de la stratégie pour répondre aux besoins des Guyanais ;
- ▶ L'efficacité du programme via l'analyse des réalisations et résultats des activités soutenues par le PO FSE depuis le début de la programmation ;
- ▶ L'efficience des moyens déployés pour mettre en œuvre ces dispositifs d'accompagnement ;
- ▶ La complémentarité entre les dispositifs financés par le FSE et les autres dispositifs existants au niveau régional, national ou européen ;
- ▶ La valeur ajoutée du FSE sur le territoire.

La mission permettra in fine d'élaborer des recommandations opérationnelles pour améliorer la mise en œuvre du PO FSE Etat 2014-2020 en matière d'accompagnement vers l'emploi. Un atelier spécifique sur les recommandations est prévu avant la finalisation du présent rapport.

### 1.1.2 Grilles évaluatives

L'évaluation a été conduite sur la base des questions évaluatives et des critères de jugement présentés ci-après :

Thématiques d'évaluation	Questions évaluatives	Critères de jugement
Pertinence	Dans quelle mesure les bénéficiaires ciblés initialement dans le programme pour chaque axe ont-ils été atteints par le dispositif ?	<p>Les personnes les plus éloignées de l'emploi / les plus vulnérables sont bien identifiées</p> <p>Les personnes les plus éloignées de l'emploi participent aux opérations de l'axe 3</p> <p>Les personnes les plus vulnérables sont les premières cibles de l'axe 4</p> <p>Les opérations sont adaptées à l'ensemble des profils ciblés</p> <p>Les parcours adaptés ne sont pas plus difficiles à mettre en œuvre que les parcours classiques</p>
	Dans quelle mesure les actions mises en œuvre couvrent les besoins des différents territoires ?	<p>Les besoins des différents territoires sont connus.</p> <p>Les actions proposées répondent à ces besoins dans les territoires.</p>
	Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement ont été différenciées pour répondre aux besoins des différents publics ? En particulier s'agissant des migrants, des créateurs d'entreprise et des aides à la mobilité.	<p>Les outils d'identification des publics sont adaptés aux publics ciblés</p> <p>La promotion des opérations est ciblée sur les publics les plus vulnérables</p> <p>Les problématiques spécifiques des migrants et des créateurs d'entreprises et des aides à la mobilité ont été prises en compte.</p> <p>Les parcours adaptés ne sont pas plus difficiles à mettre en œuvre que les parcours classiques</p> <p>Les résultats obtenus sont identiques et bons sur l'ensemble des territoires et des publics</p>
Efficacité	Dans quelle mesure les opérations ont été réalisées et les bénéficiaires ont été au bout des processus ?	<p>Les axes ont été exécutés conformément aux prévisions.</p> <p>Les bénéficiaires ont bénéficié de l'intégralité de l'accompagnement proposé.</p>

Thématiques d'évaluation	Questions évaluatives	Critères de jugement
	Dans quelle mesure les dispositifs de formation ont été mobilisés pour en attendre des effets observables ?	<p>La mise en œuvre des formations aux savoirs de base a concerné une part importante de la population.</p> <p>La formation des salariés a concerné une part non négligeable des actifs en Guyane.</p> <p>Les secteurs concernés par les GPEC réalisées concernent un nombre important d'actifs / d'entreprises en Guyane.</p> <p>Les acteurs de la formation ont travaillé en lien étroit avec les acteurs économiques.</p> <p>Les opérations réalisées sont susceptibles d'avoir des effets observables sur le territoire dans certains secteurs</p>
	Dans quelle mesure les différentes opérations cofinancées ont permis d'améliorer la situation des participants ?	<p>Les opérations financées ont amélioré la situation des participants</p> <p>Les opérations financées ont été un succès vis-à-vis des publics cibles</p> <p>Les opérations financées ont permis de réduire les phénomènes de pauvreté</p>
Cohérence	Dans quelle mesure l'intervention du FSE dans le cadre de l'Axe 3 a été articulé avec les autres axes du PO FSE Etat en Guyane, et plus largement avec les autres opérations du FSE et du FEDER ?	<p>Les dispositifs financés par le FSE sont pensés en coordination avec les pilotes d'autres dispositifs d'inclusion sociale</p> <p>Les interventions de l'axe 3 s'inscrivent en complémentarité avec les autres dispositifs existants financés par le FSE</p> <p>Les interventions sont complémentaires avec celles des autres politiques publiques déployées sur le territoire</p>
Efficience	Dans quelle mesure les opérations subventionnées ont-elles atteint leurs objectifs à moindre coût ?	<p>Les opérations déployées ont un bon rapport investissement/taux de succès des participants et cela de façon linéaire en fonction des groupes-cibles</p> <p>Les formations déployées ont un bon rapport investissement/taux de sortie et à six mois des participants</p> <p>Des leviers d'économie ont été identifiés et déployés pour limiter le coût unitaire des opérations.</p> <p>L'efficience des opérations est suivie et analysée.</p>
Valeur ajoutée	Dans quelle mesure le FSE a-t-il permis de conduire certaines expérimentations, d'introduire de nouvelles modalités d'intervention sur le territoire ? Si oui, quels sont les effets de ces actions innovantes repérées ?	<p>Les projets soutenus ont donné lieu à des expérimentations.</p> <p>Les projets expérimentaux ont eu des effets notables sur le territoire.</p>

### 1.1.3 Démarche générale et calendrier de l'évaluation

L'évaluation a été conduite entre décembre 2019 et mars 2020 et a mobilisé les outils de collecte suivants :

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
Phase 1 : Lancement cadrage méthodologique	Revue documentaire préliminaire et analyse de la logique d'intervention et Entretiens de cadrage Diagnostic et analyse des données de réalisation et de résultat disponibles	 Réunion de lancement :   Remise de la note de cadrage : 19 décembre 2019

PHASES	ETAPES	Rapports, réunions et dates
	Rédaction de la note de cadrage	
Phase 2 : Collecte et analyse des données	Entretien avec les parties prenantes locales Etudes de cas Enquête à 6 mois auprès des bénéficiaires Analyse et réponse aux questions évaluative Projet de rapport final	 Remise du projet de rapport final : 09 mars 2020
Phase 3 : Formulation des recommandations et remises des livrables finaux	Rédaction des recommandations Entretiens complémentaires	 Comité de pilotage : 13 mars 2020   Atelier de co-construction des recommandations : 24 juillet 2020   Remise du rapport final d'évaluation : Juillet 2020
N.B. En raison de la crise sanitaire COVID-19, le calendrier de la Phase 3 a été Décalé.		

La collecte de donnée a notamment été constituée de :

- ▶ Une semaine de déplacement du 16 au 24 avec 19 entretiens ;
- ▶ Une enquête en ligne et par téléphone : 917 personnes interrogées au total (du 31/01/2020 au 16/02/2020) ;
- ▶ 4 études de cas : cinq bénéficiaires interrogés plus en détails sur l'opération suivie.

Un atelier de travail sur les recommandations a également été organisé par visioconférence le 24 juillet 2020 en présence des services de l'Etat, de la CTG et Pôle Emploi.

#### 1.1.4 Limites méthodologiques

##### **Absence de mesure des effets nets du programme**

L'évaluation mesure l'impact des axes 3 et 4 du PO FSE Etat sur les participants mais n'est pas en mesure de déduire avec certitude les effets nets du programme sur l'ensemble de la population guyanaise compte tenu du manque de données permettant une analyse contrefactuelle du parcours des bénéficiaires finaux. Le présent rapport ne formule cependant des hypothèses de contribution du programme à la situation socio-économique du territoire.

##### **Manque de données de suivi à 6 mois disponibles et difficultés à reconstituer les parcours des bénéficiaires**

Le suivi des bénéficiaires finaux à 6 mois a été réalisé au cours de cette étude par l'intermédiaire d'une enquête diffusée par téléphone et par email. Cependant, les données collectées ne sont pas exhaustives et ne permettent pas de reconstituer l'ensemble du parcours des participants et notamment leur parcours à travers d'autres dispositifs de droit commun.

## 2 Eléments de contexte

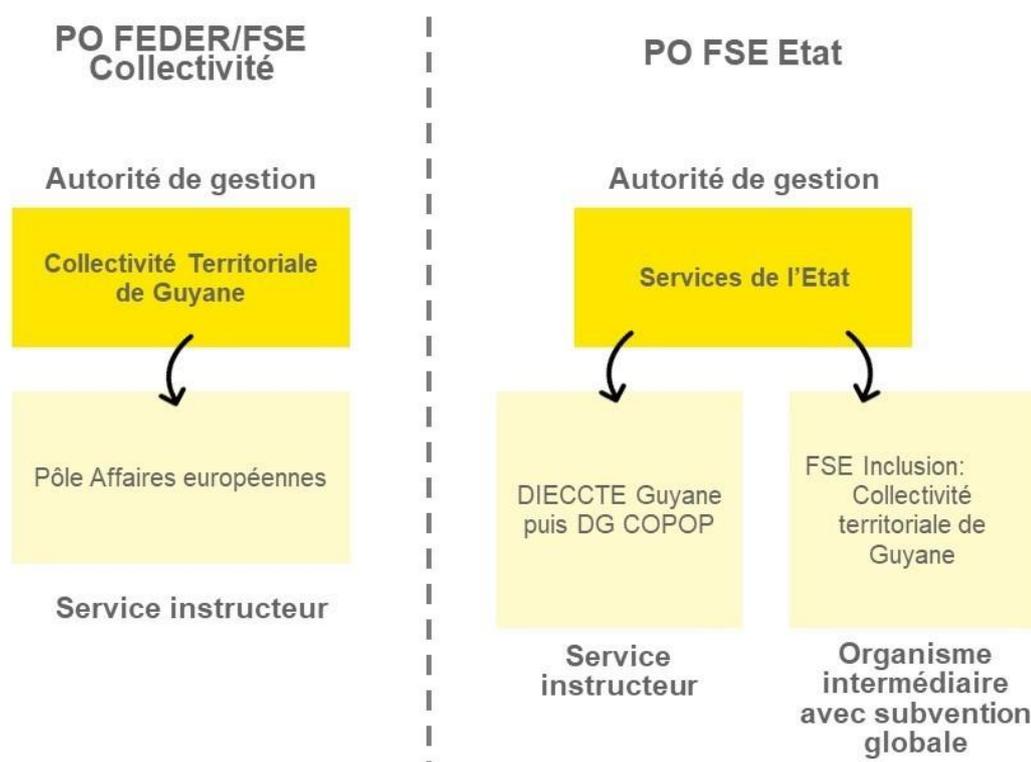
### 2.1.1 Contexte de la mise en œuvre du programme

#### 2.1.1.1 Organisation du FSE en Guyane

En Guyane, le FSE est mis en œuvre par l'intermédiaire de deux PO :

- ▶ Le **Programme Opérationnel FSE Etat Guyane 2014-2020** (79 millions d'euros) : le préfet de Guyane est autorité de gestion (AG) sur ce programme. Au sein des services qu'il dirige, les Services de l'Etat en Guyane<sup>1</sup> (dénomination se substituant à « préfecture ») la DIECCTE (puis, à partir de janvier 2020, la DG COPOP) à travers son "Unité FSE" (dénomination se substituant désormais à « service FSE ») est responsable de l'instruction des dossiers et du pilotage du programme. Ce programme comporte des volets relatifs à la formation de base et les formations pré-qualifiantes, la formation des actifs, la lutte contre le décrochage scolaire, l'emploi des jeunes et certaines problématiques d'insertion sociale. Le préfet de Guyane est par ailleurs autorité de gestion déléguée sur le volet Guyane du Programme National IEJ (dotation UE 23M€).
- ▶ Le **Programme Opérationnel FEDER FSE CTG 2014-2020** (51 millions d'euros) : la Collectivité Territoriale de Guyane, qui a repris lors de la fusion de 2016 l'ensemble des compétences du Département, est autorité de gestion sur une partie du FSE inscrite au PO CTG. Cette partie du FSE concerne principalement la formation professionnelle.

Figure 1 - Schéma de gouvernance des programmes opérationnels européens en Guyane



Les autorités de gestion peuvent, si elles le souhaitent, déléguer la gestion d'une partie de l'enveloppe à un ou plusieurs organismes intermédiaires. En l'occurrence, la Collectivité Territoriale de Guyane a signé une convention de gestion de subvention globale avec la DIECCTE Guyane pour être organisme intermédiaire pour une partie du PO FSE Etat. Cette subvention globale concerne une partie de l'OS7 du programme FSE Etat et correspond à un montant de 23,4 millions d'euros. Elle concerne les thématiques de l'OS7 alignées avec les prérogatives dévolues

<sup>1</sup> La Guyane est le premier département de France à mettre en œuvre la réforme territoriale des services déconcentrés de l'Etat avec effet au 1er janvier 2020.

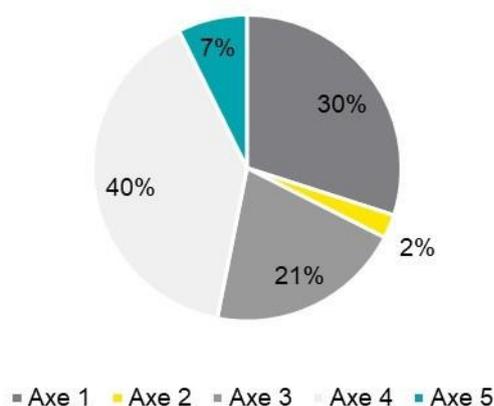
à la collectivité en matière d'inclusion sociale (accompagnement des bénéficiaires du RSA, mise en place de programmes d'insertion pour les jeunes et les publics les plus en difficulté).

### 2.1.1.2 Structure du PO

Le PO FSE Etat Guyane 2014-2020 dans sa troisième version validée en mai 2019 est constitué de cinq axes pour un montant total de 79 millions d'euros de FSE :

- ▶ **Axe 1** : Agir pour l'emploi des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché du travail : axe pour l'investissement sur des actions en faveur des 16 – 26 ans (22,6 millions d'euros, soit 29% de la maquette UE) ;
- ▶ **Axe 2** : Agir pour l'éducation des jeunes menacés par une sortie précoce du système scolaire : axe permettant une action renforcée pour lutter contre le décrochage scolaire (1,9 millions d'euros, soit 2% de la maquette UE) ;
- ▶ **Axe 3** : Agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par leur montée en compétence. Il s'agit ici de permettre un accompagnement personnalisé favorisant l'employabilité des travailleurs, de soutenir les démarches visant à anticiper les mutations économiques des entreprises (15,6 millions d'euros, soit 20% de la maquette UE) ;
- ▶ **Axe 4** : Agir contre les phénomènes de pauvreté par un accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi pour favoriser leur inclusion sociale. L'objectif est d'améliorer la situation des plus précaires en vue de faciliter leur accès au marché du travail et de favoriser leur inclusion sociale par la levée de frein (30,0 millions d'euros, soit 38% de la maquette UE) ;
- ▶ **Axe 5** : Conduire une politique concertée, à l'échelle du territoire et professionnaliser les acteurs, pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Il s'agit ici de soutenir la professionnalisation des acteurs dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi, mais aussi de leur mise en réseau (5,5 millions d'euros, soit 7% de la maquette UE).
- ▶ Le reste de la dotation européenne est dédiée à la mise en œuvre du programme (3.3 millions d'euros d'assistance technique, soit 4% de la maquette UE).

Figure 2 - Répartition de la maquette UE du PO (hors AT)



Ces axes sont déclinés en objectifs spécifiques et peuvent être directement liés à des objectifs et résultats attendus comme indiqué dans le schéma ci-dessous :

Figure 3 - Structure du PO FSE Etat 2014-2020 : objectifs et résultats attendus (le périmètre couvert par l'évaluation est encadré)

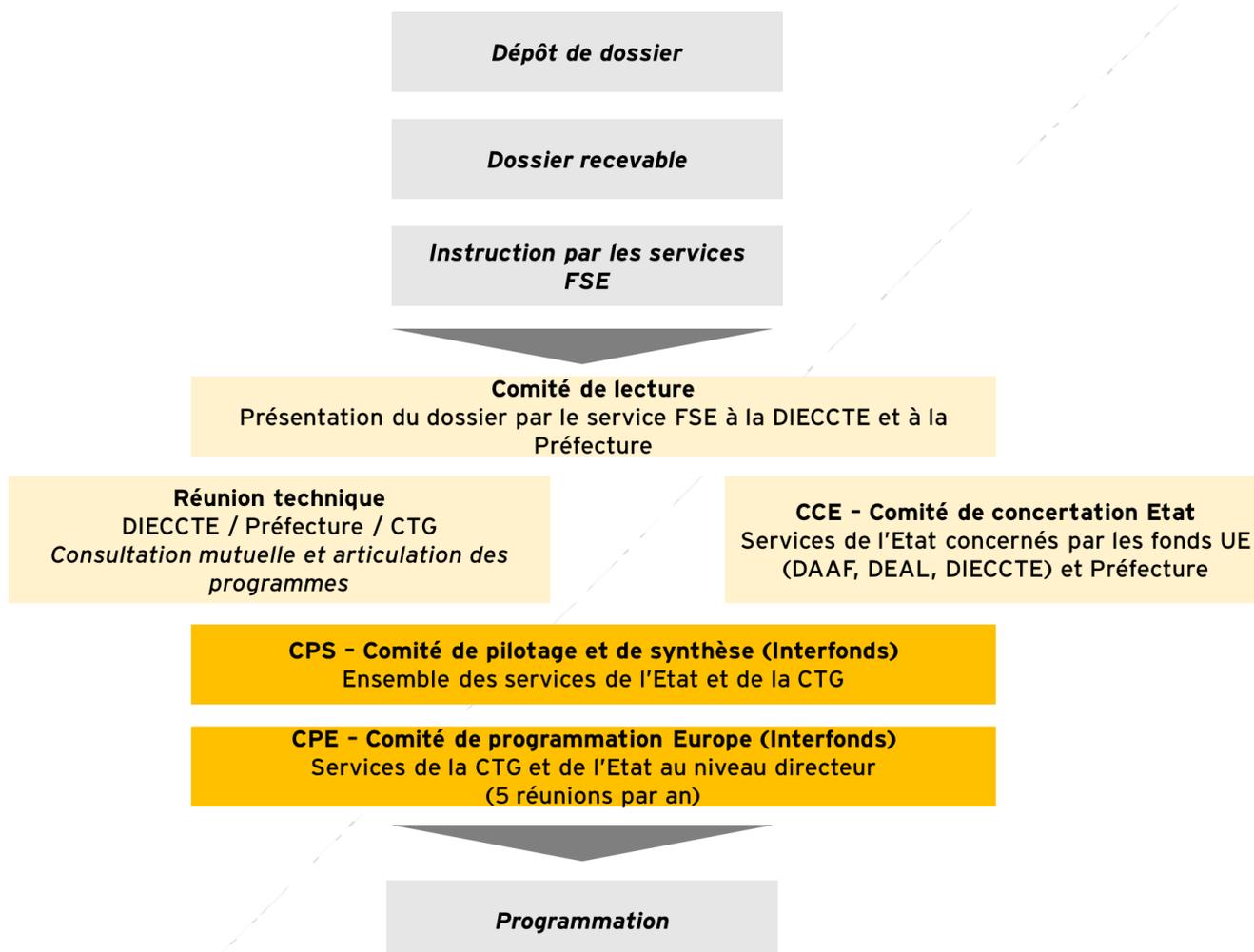
Besoins du territoire Guyanais	Objectifs européens	Axes du programme	Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Baisser le taux de chômage des jeunes (30% en 2018 pour les moins de 30 ans)	Remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui	<b>Axe 1 :</b> Agir pour l'emploi des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché du travail 22,6 M€ UE	OS1. Augmenter le nombre d'accompagnements renforcés pour l'accès à la qualification et à l'emploi au bénéfice prioritaire des jeunes sans qualification	Augmentation du nombre de jeunes bénéficiant d'un accompagnement renforcé facilitant leur accès à l'emploi et à la formation
Baisser le taux d'illétrisme et augmenter le niveau d'éducation des Guyanais	Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire	<b>Axe 2 :</b> Agir pour l'éducation des jeunes menacés par une sortie précoce du système scolaire 1,9 M€ UE	OS2. Augmenter le nombre d'actions de prévention du décrochage scolaire au profit des jeunes de moins de 25 ans, via une détection renforcée  OS3. Augmenter le nombre de suivis renforcés de décrocheurs via le développement d'un outillage de suivi de parcours et le renforcement des équipes	Diminution du nombre de décrocheurs scolaire
Augmenter le taux d'actif guyanais (51% de la population en 2018)	Remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui	<b>Axe 3 :</b> Agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par leur montée en compétence 15,5M€	OS4. Augmenter le nombre de participants accompagnés, demandeurs d'emploi  OS5. Augmenter le nombre de responsables de GPEC accompagnés, dans l'anticipation et la gestion des mutations, et le nombre d'actions coordonnées d'anticipation et de gestion des mutations menées  OS6. Accroître le nombre d'actifs occupés formés, notamment les moins qualifiés et qui initialement bénéficient le moins de la formation, et plus particulièrement dans les secteurs à enjeu en Guyane	Augmentation des chances de placement dans l'emploi par une meilleure efficacité de l'accompagnement via la formation des conseillers, notamment au diagnostic personnalisé et à la connaissance du marché du travail  Augmentation le nombre d'actions coordonnées (branches, chambres consulaires, maisons de l'emploi, ...) et de personnes formées pour anticiper et accompagner les mutations par rapport à leur impact en matière d'emploi et de compétences  Amélioration de l'accès à la formation des salariés, notamment des salariés les moins qualifiés (niveaux V et infra), des femmes, des travailleurs handicapés, des salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim...).
Baisser le nombre de Guyanais vivant sous le seuil de pauvreté (30% de la population en 2018)	Proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté	<b>Axe 4 :</b> Agir contre les phénomènes de pauvreté par un accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi pour favoriser leur inclusion sociale. 30M€ (dont 23,4M€ pour l'OI)	OS7. Renforcer l'employabilité et l'accès à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail, en vue de leur inclusion sociale, via notamment l'accompagnement global	Augmentation de l'employabilité et l'accès à la formation des publics les plus éloignés de marché du travail pour favoriser leur inclusion sociale
Professionaliser les acteurs guyanais pour favoriser le développement des politiques d'insertion, de formation et d'emploi	Remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui	<b>Axe 5 :</b> Conduire une politique concertée, à l'échelle du territoire et professionnaliser les acteurs, pour une mise en œuvre efficace des politiques publiques en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi 5,5M€	OS8. Renforcer les compétences des acteurs sociaux économiques, associatifs et du dialogue social, et leur mise en réseau	Professionalisation des acteurs pour améliorer la réponse aux usagers en matière de promotion sociale et de lutte contre la pauvreté  Montée en compétence des acteurs du dialogue social pour améliorer la qualité du dialogue social en Guyane et favoriser la mutualisation des outils et des moyens

### 2.1.1.3 Comitologie mise en place

La mise en œuvre du PO passe exclusivement par des appels à projets. Les opérations déposées recevables sont mises en concurrence selon des critères fixés axe par axe, OS par OS, en début de programmation dans un document de mise en œuvre (note technique sur les critères de sélection des opérations, juillet 2015). La notation conditionne le circuit de programmation des dossiers. Elle est réalisée lors du Comité de lecture, premier comité de la série de comités conduisant au CPE.,

Afin d'encourager le dynamisme de la programmation, d'assurer la coordination avec la CTG ainsi que la coordination interfonds, une comitologie spécifique a été mise en place avant la programmation des dossiers FSE Etat. Elle est présentée dans la figure ci-après.

Figure 4 - Comitologie de la programmation du FSE Etat



Après le dépôt de dossier et sa recevabilité, les instructeurs FSE de la DIECCTE présentent leurs nouveaux dossiers en comité de lecture FSE dont l'objet est d'émettre une notation conformément aux critères de mise en concurrence des projets fixés dans l'annexe « Note technique sur les critères de sélection des opérations ».

Le comité de lecture FSE est composé des représentants des services concernés au sein des Services de l'Etat : DG CO POP (département Politique de l'Emploi de la DETCC, Service Politiques sociales, préventions et inclusion au sein de la direction éponyme l'ex DJSCS), de la DGCAT (chargée de mission Fonds Européens) et des conseillères du préfet en matière d'emploi et d'inclusion sociale. En cas de note inférieure à la moyenne, le service instructeur en avise le porteur qui peut modifier son dossier sur les éléments améliorables en vue d'une nouvelle présentation au comité de lecture ultérieur.

Ensuite, une réunion technique est organisée en partenariat avec la CTG afin de s'assurer de la bonne synergie de déploiement de l'Axe 4, notamment de l'absence de doubles financements, qui est décliné entre l'AG et l'OI. à commencer par l'inscription des nouvelles opérations sous l'autorité de gestion compétente. En parallèle, le comité de concertation Etat piloté par la chargée de mission Fonds européens au sein de la DGCAT réunit l'ensemble des services de l'Etat concernés par les fonds européens.

Enfin, le dossier est inscrit en CPS (comité de pilotage et de synthèse portant sur l'ensemble des programmes européens en Guyane) et validé à un niveau technique. Les dossiers instruits, quel que soit l'avis (favorable, défavorable, ajourné, ou, pour les dossiers déjà programmés, faisant l'objet d'un avenant ou d'une déprogrammation) sont ensuite inscrits en comité de programmation Europe (CPE) qui donne un avis sur la programmation du dossier.

## 2.1.2 Présentation de l'écosystème de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi en Guyane

En premier lieu la Collectivité est responsable de l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA. Au titre de ses missions d'insertion, la Collectivité territoriale de Guyane met également en œuvre au travers de son Pôle Enseignement Formation Insertion le programme départemental d'insertion (PDI) qui recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion au sens large (par bassin géographique). La Collectivité est également en charge, conjointement avec l'Etat, des politiques d'apprentissage.

Pour exercer ses missions, le Pôle Enseignement Formation Insertion de la CTG dispose d'antennes à Cayenne, Kourou, St-Laurent, Matoury et Maripasoula responsables respectivement d'accompagner et les bénéficiaires de l'accompagnement global dans leurs zones géographiques. Pour les actions sociales légères, chaque commune peut de façon facultative créer un CCAS (Centre communal d'action sociale). A ce titre, toutes les communes de Guyane sont couvertes. Comme à Mayotte, l'Etat a repris en gestion le Revenu de Solidarité Active (RSA) en Guyane par l'intermédiaire de la CAF en 2019. En plus de la gestion de la prestation financière, la CAF accompagne également les bénéficiaires RSA sur le territoire.

Pour des publics limités et spécifiques d'autres organismes publics peuvent intervenir sur le champ de l'insertion. La CAF finance également de nombreuses opérations ayant vocation à favoriser l'insertion sociale des Guyanais visant à apporter les services publics au plus proche du public (p.ex. pirogue de services publics, infrastructures de type crèches). Les demandeurs d'asile et migrants en situation régulières accompagnés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) peuvent également bénéficier d'un accompagnement et de cours de langue française de premier niveau. Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global porté conjointement par la Collectivité territoriale réfléchit à l'intégration dans ses services de conseillers sociaux.

Au même titre que dans l'hexagone, Pôle Emploi, en complément de son rôle d'indemnisation des chômeurs, accueille, informe, oriente et accompagne les demandeurs d'emplois dans leur recherche d'emploi. Compte tenu de la fragilité des publics en Guyane et du taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale, les conseillers Pôle Emploi peuvent également travailler en partenariat avec la Collectivité territoriale de Guyane pour proposer aux publics demandeurs d'emplois fragiles un accompagnement social complémentaire à l'accompagnement professionnel traditionnel. Pôle Emploi met également en œuvre en Guyane une série d'opérations d'accompagnement renforcés de publics ciblés (notamment les publics jeunes et les créateurs d'entreprises).

Enfin, un grand nombre d'association travaillent à l'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles du territoire guyanais, notamment ceux ne s'étant pas déclaré en situation régulière ou qui n'ont pas connaissance des dispositifs de droits commun. Des opérations peuvent également être portées par ces associations pour favoriser l'insertion sociale de publics ciblés. A titre d'exemple, l'insertion par l'activité professionnelle a pu notamment être portée par les Compagnons Bâtisseurs en partenariat avec la CAF. Autre acteur associatif auquel contribue des partenaires publics, la Mission Locale Régionale de Guyane ainsi que les Maisons familiales rurales permettent également de détecter des jeunes dans le halo du chômage et de les inciter à rejoindre des dispositifs de droit commun. La Mission Locale Régionale de Guyane accompagne les jeunes vers une meilleure insertion sociale et professionnelle notamment à travers la Garantie jeune (accompagnement intensif de plus d'un an) et d'autres PACEA (contrats d'accompagnement). De la même façon, les Maisons familiales rurales offrent des accompagnements au plus proche des publics isolés vivant en milieu rural, notamment dans l'Ouest et l'Est guyanais. L'aide alimentaire est quant à elle dispensée principalement par la Croix-Rouge.

Les entreprises sont également mobilisées pour permettre un meilleur accès à l'emploi notamment au travers du club d'entreprises « insérantes » (« Les Entreprises s'engagent ») créées il y a un an et portée par le MEDEF. Les bailleurs sociaux, EDF et les entreprises du BTP sont également très actives en matière d'insertion dans l'emploi. Deux GEIC (Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) : un GEIC concentré sur les métiers du BTP, parmi les plus importants en nombre de France, et un GEIC multisectoriel, qui permettent d'insérer dans l'emploi des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ces dispositifs proposent une formation continue en complément de l'accès à emploi.

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'APEIG (Association pour l'emploi et l'insertion en Guyane) porte la mise en œuvre du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) qui vise à mettre en place un parcours individualisé

pour les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification et les bénéficiaires de minima sociaux en complément de l'offre de droit commun. L'APEIG porte également des initiatives d'insertion par l'activité économique.

### **Offre de formation**

La Collectivité Territoriale de Guyane est quant à elle responsable de l'offre de formation et de sa structuration. Elle rédige par exemple le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFO) dont le dernier date de 2018. La Direction de la formation professionnelle collabore avec l'OPRF (Organisme Public Régional de Formation), opérateur de la Collectivité en charge de la mise en place de l'offre de formation publique.

Cependant, la plupart des formations proposées aux demandeurs d'emplois sont opérées par des porteurs privés. En Guyane, ces opérateurs sont le plus souvent de petites structures, d'un ou deux formateurs dont la majorité reste sur l'île de Cayenne. Pour des publics spécifiques, tels que les créateurs d'entreprises, des coopératives ont été créées.

Les MFR proposent également des formations à leurs publics (notamment agriculture et entrepreneuriat). Enfin, la formation des actifs est également portée par des organismes de droit privé, les OPCO (Opérateurs de compétences) qui sont les seuls agréés pour collecter les contributions des entreprises pour la formation de leurs employés. En Guyane, c'est AKTO qui regroupe les 4 anciens OPCA guyanais (FAFIH, FAF.TT, INTERGROS, OPCALIA). Cette structure collabore avec les entreprises pour proposer des formations adaptées à leurs besoins et mandate par la suite des organismes de formation guyanais pour l'exécution des formations.

## **2.1.3 Bilan physique et financier des axes 3 et 4 du PO FSE Etat 2014-2020**

Après une introduction générale sur l'avancement du PO, cette section présente l'avancement de la programmation des deux axes OS par OS sur le plan de la programmation financière, des opérations programmées et du nombre de participants atteints.

Le taux de programmation du PO FSE Etat atteint 79% à fin 2019. Les axes 3 et 4 contribuent fortement à l'atteinte de ce niveau de programmation puisqu'ils représentent 94% des crédits UE programmés à décembre 2019.

A fin 2019, l'axe 3 est programmé à hauteur de 92% contre 60% pour l'Axe 4. Le taux de certification sur ces deux axes est respectivement de 39% sur l'axe 3 et 8% sur l'axe 4, contre 27% sur l'ensemble du programme.

Le léger retrait de la programmation de l'axe 4 par rapport à l'ensemble du programme tient notamment du fait des retards de programmation de l'opération phare de cet axe, à savoir l'accompagnement global porté en partie sur la subvention globale CTG (volet social). Sur l'axe 3, la programmation a été plutôt dynamique et cela dès la première année.

Figure 5 - Avancement de la programmation par Axe du PO FSE Etat 2014-2020 en coût total (DIECCTE, décembre 2019 / Analyses EY)

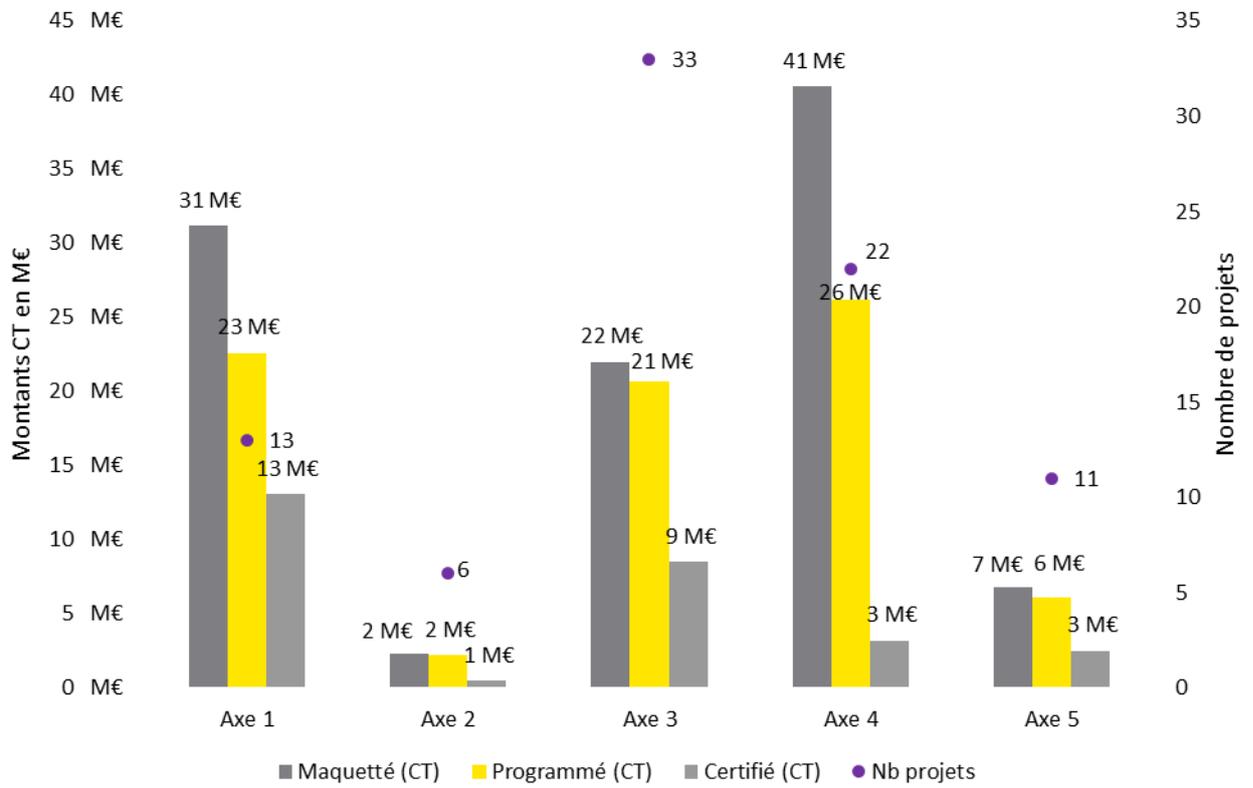
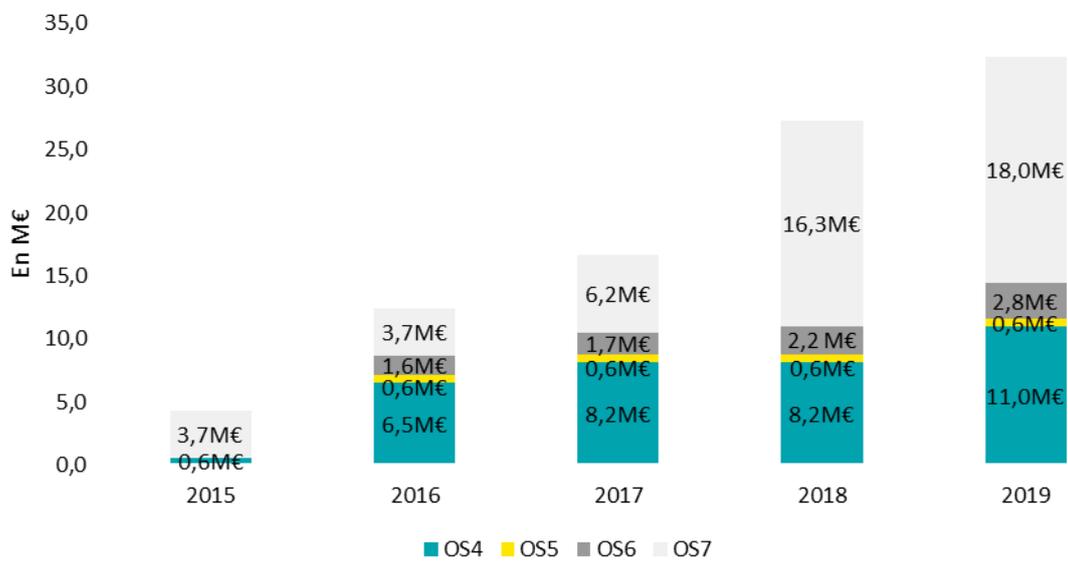


Figure 6 - Montants UE programmés par OS en cumulé (données DIECCTE)



### 3 Axe 3 - Agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par leur montée en compétence

#### 3.1 Bilan physique et financier : un axe performant un point de vue financier comme d'un point de vue du nombre de participants porté par le succès de l'OS4

##### Axe 3 : Agir en faveur des demandeurs d'emploi par un accompagnement personnalisé et renforcer l'employabilité des actifs par leur montée en compétence

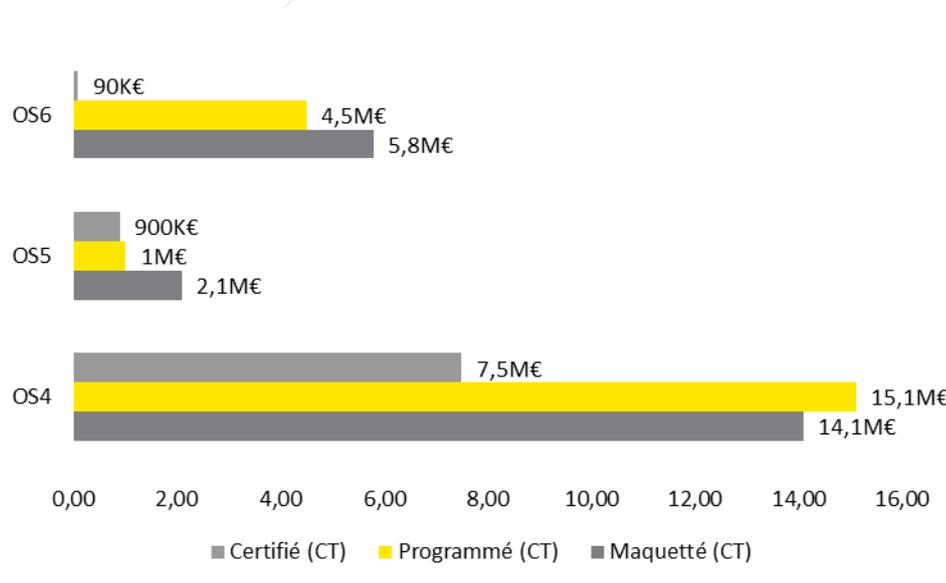
L'axe 3 a pour objectif de renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi et des actifs et s'articule autour de trois publics cibles :

- ▶ **Les demandeurs d'emploi** (OS4). Cet OS vise à proposer une offre renforcée d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi quel que soit leur profil. Il est maquetté à hauteur de 10,5 millions d'euros (UE) soit 13% de la maquette du PO.
- ▶ **Les entreprises et acteurs de l'emploi en Guyane** (OS5). Cet OS a pour objectif de soutenir la mise en place de la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) notamment par des opérations de sensibilisation et de mise en réseau des acteurs de l'emploi afin de mieux anticiper les mutations socio-économiques. Il est maquetté à hauteur de 1,5 millions d'euros (UE) soit 1,5% de la maquette du PO.
- ▶ **Les actifs les plus en difficulté** (OS6). Cet OS vise à soutenir le financement de la formation des actifs afin d'assurer leur maintien dans l'emploi. Il représente 3,4 millions d'euros (UE) soit 4,31% de la maquette totale.

Le taux de programmation de l'axe est supérieur au taux d'avancement du programme dans son ensemble (92% contre 80%). Il convient de noter que si les OS5 et 6 ont une programmation plutôt dynamique, l'axe est également porté par une sur-programmation de l'OS4.

Sur cet axe la revue de performance d'octobre 2018 a permis de valider l'atteinte des cibles physiques et financières de l'axe à mi-parcours permettant de débloquer la réserve de performance s'élevant à 1 067 627 euros.

Tableau 1 - Avancement de la programmation par OS de l'Axe 3 (en millions d'euros)



Source : DIECCTE Guyane, décembre 2019 / Analyses EY

La mise en œuvre de cet axe s'est faite uniquement via des appels à projets. Les premiers appels à projet pour la période de programmation 2014-2020 ont été lancés en décembre 2015.

Tableau 2 - Liste des appels à projets lancés sur l'axe 3 du PO FSE Etat (données DIECCTE)

## Axe 3 Formation des actifs

- ▶ 2016 / Renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi par des mesures adaptées à leur situation
- ▶ 2016 / Renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi
- ▶ 2016 / Appui, conseil, veille prospective
- ▶ 2016 / Adaptation au changement
- ▶ 2016 / Accroître le niveau de compétence, renforcer l'employabilité des salariés par la formation, en vue de la sécurisation des trajectoire professionnelles
- ▶ 2016 / Accroître le niveau de compétence, renforcer l'employabilité des salariés
- ▶ 2017 / Industrie du futur RH en Guyane – diagnostic
- ▶ 2017 / Industrie du futur RH en Guyane – formation
- ▶ 2017 / Renforcer l'employabilité des demandeurs d'emploi par des mesures adaptées à leur situation
- ▶ 2017 / Appui, conseil, veille prospective
- ▶ 2018 / Demandeurs Emploi (x 3)
- ▶ 2019 / GPEC Coordination
- ▶ 2019 / GPEC Coordination phase 2
- ▶ 2019 / Compétence des actifs
- ▶ 2019 / Compétence des actifs phase 2

**OS4 – Augmenter le nombre de participants accompagnés demandeurs d'emplois**

## Objectifs de l'OS :

- ▶ Fournir un accompagnement aux participants au moyen de services et de prestations réellement adaptés à leur situation et leur projet professionnel ;
- ▶ Augmenter les chances de placement dans l'emploi par une meilleure efficacité de l'accompagnement via la formation des conseillers, notamment au diagnostic personnalisé et à la connaissance du marché du travail.

## Porteurs ciblés :

- ▶ Les porteurs attendus par le programme sont le service public de l'emploi au sens large et tout acteur du placement en emploi tels que les entreprises, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les collectivités, les établissements publics, les OPCA, partenaires sociaux, ARACT, CIDFF, LADOM).

## Bénéficiaires finaux ciblés :

- ▶ Les participants ciblés sont les actifs ou demandeurs d'emploi, y compris ceux de longue durée, actifs en activité réduite subie, bas niveaux de qualification, femmes, parents isolés, migrants et personnes handicapées, population des communes isolées ou enclavées.

## Actions devant être soutenues :

- ▶ Premier accueil
- ▶ Appui intensif à la stratégie de recherche d'emploi
- ▶ Suivi dans la formation et dans l'emploi
- ▶ Aides individuelles à la mobilité
- ▶ Appui à l'émergence et à l'accompagnement des projets de création ou de reprise d'activité

## **Description des réalisations**

Dans le cadre de cet OS, cinq appels à projets ont été publiés par la DIECCTE Guyane sur le thème du renforcement de l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Sur la base des réponses à ces appels à projets, 17 opérations ont été programmées sur cet OS sur les 23 dossiers déposés (soit 74% de sélectivité) et sont portés par 11 acteurs. 38% des opérations sont portées par des acteurs publics (principalement Pôle Emploi, LADOM et l'OPRF), les autres opérations sont portées par des acteurs associatifs spécialisés. Le montant moyen des dossiers est de 907 milliers d'euros en CT et de 657 milliers d'euros en CUE pour des projets allant de 104 milliers d'euros à 3,15 millions d'euros (CUE).

Les opérations financées offrent trois types d'accompagnement des demandeurs d'emploi avant l'entrée dans l'emploi : accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi, mobilité des demandeurs et appui à la création d'entreprise.

Les opérations sont en partie conduites par Pôle Emploi pour permettre un accompagnement renforcé de certains publics. Une opération vise par exemple à proposer un accompagnement des jeunes de moins de 30 ans avec un portefeuille réduit de bénéficiaires par conseiller par rapport à l'offre de droit commun ainsi qu'une offre de financement de formations (1,2 millions d'euros en coût UE). Pôle Emploi propose également un dispositif de transition vers l'emploi destiné à des publics sortant de formation. Ce dispositif propose des rencontres renforcées avec un conseiller pour faciliter le retour à l'emploi (634 milliers d'euros en coût UE). Un dernier dispositif porté par Pôle Emploi a vocation à accompagner les demandeurs d'emploi dans une démarche de création d'entreprise (481 milliers d'euros).

Deux opérations sont également portées sur cet OS par LADOM pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires orientés par Pôle emploi ou par d'autres acteurs vers une formation dans l'Hexagone bénéficient alors d'un entretien avant le départ pour s'assurer de la solidité de leur projet ainsi que du subventionnement de leurs billets d'avion. LADOM propose également une aide à l'installation et un accueil individualisé à l'arrivée dans l'Hexagone des participants. Ces deux opérations représentent 3,4 millions d'euros en coût UE.

Une dernière partie des opérations a pour but d'assurer le développement de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat. Ces opérations sont portées par des associations telles que Les Premières de Guyane, qui accompagnent les femmes vers l'entrepreneuriat à travers un parcours de formations sur mesure et une aide au montage des business plans (720 milliers d'euros en coût UE). Le même type d'accompagnement a également été pensé pour une population plus large par Petra Amazonia qui porte une coopérative destinée à fédérer les entrepreneurs indépendants en facilitant leurs démarches administratives et à les former pour acquérir les compétences nécessaires à leur projet d'entrepreneuriat (796 milliers d'euros en coût UE).

**FOCUS PROJET OS4 - PÔLE EMPLOI** Mettre en place un accompagnement intensif dans la stratégie de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans

Montant total : 1 613 152,80 euros / Montant UE : 1 209 864,60 euros

Dates de réalisation : 01/01/2017 - 31/12/2019

Compte tenu du taux de chômage élevé des jeunes en Guyane, Pôle Emploi a mis en place une opération ayant pour objet un accompagnement renforcé des jeunes de moins de 30 ans visant à les former et à les intégrer dans l'emploi.

Comparés à un accompagnement de droit commun, les rendez-vous fixés avec les conseillers sont trois à quatre fois plus nombreux et permettent un meilleur suivi des bénéficiaires. En plus de cet accompagnement, une offre de formation est également proposée pour répondre aux besoins du marché de l'emploi et des bénéficiaires.

## **Des objectifs cibles en nombre de participants atteints sur l'OS4**

Ces opérations ont permis de contribuer à atteindre l'objectif cible 2023 commun aux OS4 et 6 qui s'élève à 4 704 participants : avec un total de 5 054 participants enregistrés dans les opérations relevant de ces OS, 107% de la cible a été réalisée à fin 2019. Sur l'OS4, 66% du prévisionnel a pu être réalisé. Les participants programmés sur cet OS sont des demandeurs d'emplois.

Tableau 3 - Nombre de participants inscrits par OS pour l'Axe 3 (décembre 2019)

Objectif spécifique	Nombre de participants cibles PO (O01)	Nombre de participants prévisionnels	Nombre de bénéficiaires en décembre 2019	% Réalisé par rapport aux cibles PO	% Réalisé par rapport au prévisionnel
4 Augmenter le nombre de participants accompagnés, demandeurs d'emploi	4 704 (1 245 salariés pour l'OS6 – IN8V3)	6 131	3 784	107%	66%
6 Accroître le nombre d'actifs occupés formés [...]		2 314	1 270		55%

**OS5 - Augmenter le nombre de responsables de GPEC accompagnés, dans l'anticipation et la gestion des mutations, et le nombre d'actions coordonnées d'anticipation et de gestion des mutations menées**

Objectifs de l'OS :

- ▶ Augmenter le nombre d'employeurs, de personnel d'encadrement, de représentants du personnel et de partenaires sociaux, accompagnés dans l'anticipation des mutations et la gestion des ressources humaines en s'assurant de la création de parcours d'accompagnement et de formation continue pour les bénéficiaires
- ▶ Augmenter le nombre d'actions coordonnées (branches, chambres consulaires, maisons de l'emploi, ...) pour anticiper et accompagner les acteurs de l'emploi dans les changements de gestion RH induits par la mise en place de la GPEC.

Porteurs ciblés :

- ▶ Les porteurs attendus par le programme sont des entreprises, des structures associatives, des branches professionnelles, des chambres consulaires, des collectivités territoriales, des établissements publics, des OPCA, des partenaires sociaux, l'ARACT, les maisons de l'emploi ainsi que les dispositifs locaux d'accompagnement.

Actions devant être soutenues :

- ▶ Formation des responsables à la GPEC et à la conduite du changement ;
- ▶ Création et déploiement d'outils de veille prospective (GPEC) ;
- ▶ Anticipation par l'amélioration de la qualité des démarches de diagnostic ;
- ▶ Actions de GPEC territoriales en faveur de secteurs porteurs.

**Description des réalisations**

Avec un volume financier limité (2% de la maquette), cet OS cible des entreprises et des filières. Les AAP publiés par la DIECCTE ont pour objet de renforcer les capacités des entreprises et des filières en matière de gestion RH et de GPEC.

Seules deux opérations ont été sélectionnées sur ces AAP pour un montant moyen CT de 506milliers d'euros, dont 323milliers d'euros de subvention UE sur les six dossiers déposés (soit un tiers de taux de sélection). Ces deux

opérations sont portées uniquement par la CCIRG et l'OPRF. Les deux projets portés par l'OPRF et par la CICI ont pour objectif de poser les bases de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en Guyane :

- ▶ **Conseil Veille Prospective (OPRF).** L'opération portée par l'OPRF vise à permettre la mise en place de formations correspondant aux besoins des entreprises ainsi qu'à favoriser les bonnes pratiques en matière de GPEC sur le territoire et consiste en une étude « Conseil veille prospective » d'un coût UE de 557 milliers d'euros et devrait également permettre de renforcer l'action des observatoires de l'emploi en Guyane.
- ▶ **Industrie du futur et RH en Guyane (CCIRG).** L'encadré ci-dessous présente le second projet porté par la CCIRG.

#### FOCUS PROJET OS5 - CCI REGION GUYANE AAP Industrie du futur et RH en Guyane

Montant total : 119 651,06 euros / Montant UE : 89 738,27 euros

Dates de réalisation : 01/06/2017 - 31/12/2018

L'objectif de l'étude est de proposer un diagnostic des besoins des industries du futur en Guyane. Elle a couvert l'ensemble du territoire en proposant un diagnostic individualisé et transversal à des entreprises industrielles de plus de 10 employés opérant dans des secteurs porteurs pour la Guyane.

Cette opération a été mise en œuvre par la CCIRG en réponse à un AAP de juin 2017. Le lancement de l'opération a été effectif à la mi-2018 du fait d'un retard de signature de la convention. Deux cabinets ont été sélectionnés à la suite de la publication d'un appel d'offre.

L'étude a permis la réalisation d'un diagnostic RH du territoire devant permettre de mieux cerner les besoins du territoire sur les secteurs porteurs sélectionnés. En complément, 27 analyses individuelles remises directement aux entreprises interrogées devaient permettre à ces entreprises de développer des plans RH.

Cependant, les entreprises ont été difficiles à mobiliser lors de l'étude. Seules 27 ont répondu après plusieurs relances sur la centaine d'entreprise contactées.

Cet OS ne prévoit pas de cible en nombre de participants. En effet, il ne cible pas uniquement des participants mais a pour objectif de mobiliser les acteurs travaillant sur les sujets RH et GPEC et de les sensibiliser aux enjeux RH en Guyane

#### **OS6 - Accroître le nombre d'actifs occupés formés, notamment les moins qualifiés et qui initialement bénéficient le moins de la formation, et plus particulièrement dans les secteurs à enjeu en Guyane**

Objectif de l'OS :

- ▶ Améliorer l'accès à la formation des salariés, notamment des salariés les moins qualifiés (niveaux V et infra), des femmes, des travailleurs handicapés, des salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim...).

Porteurs ciblés :

- ▶ Le programme cible comme bénéficiaires potentiels les entreprises, les structures associatives, les partenaires sociaux, les OPCA, l'ARACT ainsi que les collectivités et établissements publics.

Bénéficiaires finaux ciblés :

- ▶ Les principaux groupes cibles visés sont les salariés de bas niveaux de qualification (niveau V et infra) en particulier des TPE, les femmes, les travailleurs handicapés, les salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim, etc.) dans le cadre de plans de formation des entreprises, notamment initiés et développés par les OPCO (hors périmètre du PO FEDER-FSE de la Région qui intervient en direction des demandeurs d'emploi).

Actions devant être soutenues :

- ▶ Actions permettant de réunir les conditions et prérequis d'un accès effectif à la formation ;

- ▶ Actions destinées à la construction de parcours intégrés.

### **Description des réalisations**

Sur cet OS6, les principaux groupes cibles visés sont les salariés de faible niveau de qualification (niveau V et infra) en particulier des TPE, les femmes, les travailleurs en situation de handicap, les salariés les plus vulnérables en contrat courts (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim, etc.) dans le cadre de plans de formation des entreprises, notamment initiés et développés par les OPCO (hors périmètre du PO FEDER-FSE de la Région qui intervient en direction des demandeurs d'emploi).

Les AAP publiés dans le cadre de l'OS6 se concentrent sur les thématiques de formation en cours d'emploi et de sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs.

Sur ces appels à projets 14 opérations ont été retenues sur les 21 dossiers déposés (2/3 retenues). Leur volumétrie moyenne est de 297 milliers d'euros en coût total et de 185 milliers d'euros en coût UE pour un montant minimum UE de 25 milliers d'euros et maximum de 849 milliers d'euros. Ces opérations ont majoritairement été portées par des acteurs privés, seules 8% d'entre elles sont portées par des acteurs publics.

Les opérations retenues sont des formations à destination des actifs (à la fois des plans de formation en entreprises et des formations proposées par des opérateurs externes) :

- ▶ Un premier type d'opération a pour but de proposer des formations ciblées aux actifs en emploi. FIDERIM (419 milliers d'euros en coût UE) a par exemple porté des opérations pour accompagner des publics spécifiques vers l'acquisition des compétences clefs (p.ex. compétences en bureautique) et de l'adaptation au monde de l'entreprise (p.ex. des compétences comportementales ou managériales). Trois opérations ont été financées portant sur la formation des jeunes actifs, des salariés intérimaires ou des salariés en difficultés. Quatre entreprises ont également mis en œuvre des projets sur cet OS pour développer des plans de formation à destination de leurs propres employés sur des compétences techniques très spécifiques et indispensables à l'exercice de la profession.
- ▶ Un deuxième type d'opération programmé sur cet OS concerne la création de parcours intégrés pour les contrats aidés. Ces opérations sont portées par le GIP FCIP pour un montant de 1,3 millions d'euros (coût UE). L'encadré ci-après présente plus précisément ce projet.

**FOCUS PROJET OS6 GIP FCIP Dispositif de Formation et d'Accompagnement vers l'Insertion Professionnelle des Personnels en contrats aidés (CUI) de l'Académie de la Guyane**

Montant total : 1 159 695,76 euros / Montant UE : 849 695,76 euros

Dates de réalisation : 01/01/2016 - 31/12/2018

Le GIP FCIP est une structure de droit privé pilotée par le Rectorat de Guyane pour assurer la formation d'actifs, et plus particulièrement des contrats aidés.

Dans le cadre de cette opération, le GIP FCIP propose aux personnes en contrats aidés au sein du Rectorat des formations obligatoires et portant sur trois volets :

- ▶ Action 1. Bilan et accompagnement
- ▶ Action 2. Offre de formation pour l'adaptation au poste
- ▶ Action 3. Offre de formation pour le développement des compétences

Le dispositif permet de former les personnes en contrats aidés et de les aider à s'insérer plus facilement dans l'emploi en leur offrant les formations et les qualifications nécessaires sur leurs postes. L'acquisition de ces qualifications permet d'insérer durablement les bénéficiaires sur le marché de l'emploi en sortie d'opération sur des postes où des qualifications sont requises, par exemple, des postes d'AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap).

**1 270 participants accompagnés qui contribuent à l'atteinte des cibles en nombre de participants de l'axe 3**

1 270 personnes ont bénéficié de ces actions, principalement portées par des organismes de formation soit 55% du prévisionnels. Cependant, il convient de noter que combiné à l'OS4, les cibles en termes de nombre de participants bénéficiaires du programme ont été dépassées de 7 points sur l'axe 3 (Voir tableau OS4).

L'indicateur de résultat portant sur le nombre de personnes dans l'emploi au terme de leur participation à l'action était fixé à 20% pour l'OS4 dans le PO et s'établit à 48% 6 mois après l'accompagnement sur la base des données collectées.

## 3.2 Pertinence

Cette section évalue la pertinence de l'axe 3 du programme et de ses opérations vis-à-vis du contexte socio-économique guyanais. Elle vise à répondre aux questions évaluatives suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure les bénéficiaires ciblés initialement dans le programme ont-ils été atteints par le dispositif ?
- ▶ Dans quelle mesure les actions mises en œuvre couvrent les besoins des différents territoires ?
- ▶ Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement ont été différenciées pour répondre aux besoins des différents publics ?

### 3.2.1 Des besoins prégnants en matière d'employabilité

Le PIB par habitant est équivalent à 49% du PIB moyen communautaire en Guyane ce qui s'illustre par les difficultés sur les champs de l'emploi et de l'insertion :

- ▶ **1. Un niveau de qualification faible avec de fortes disparités sur le territoire.** Malgré une hausse du niveau scolaire, de fortes disparités sur l'accès aux qualifications sont à noter entre les territoires, à titre d'exemple, 8% des 15 ans et plus non-scolarisés dans la CCEG et 7% dans la CCOG sont diplômés du supérieur contre 16% en moyenne en Guyane.
- ▶ **2. Des emplois qui sont peu nombreux compte tenu de l'augmentation de la population.** Le nombre d'emplois n'a toutefois pas augmenté aussi vite que la population, malgré une nette progression de l'emploi salarié (+11,36 % sur la période 2008-2018). Les hommes sont davantage actifs que les femmes.
- ▶ **3. Des compétences qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins des entreprises.** Il convient également de noter une faible adéquation entre l'offre et la demande en emploi. L'enquête 2019 portant sur les « Besoins en Main-d'œuvre » menée par Pôle Emploi atteste de 6 677 projets de recrutement recensés en Guyane, dont plus de 73% dans le bassin d'emploi de Cayenne. Le secteur des services représente 57,8% des intentions d'embauche et le secteur de la construction 23,8%. Cependant, les entreprises interrogées ont indiqué avoir des difficultés à recruter, notamment dans le domaine des services.

Les dispositifs financés sur l'axe 3 répondent au double besoin :

- des Guyanais afin d'améliorer leur employabilité en vue de s'insérer durablement dans l'emploi ;
- des entreprises afin de pouvoir embaucher une main d'œuvre qualifiée.

Les dispositifs soutenus par l'axe 3 contribuent à l'amélioration du niveau de qualification et à la mise en adéquation des emplois et des compétences.

### 3.2.2 Des publics cibles globalement atteints sur chaque OS

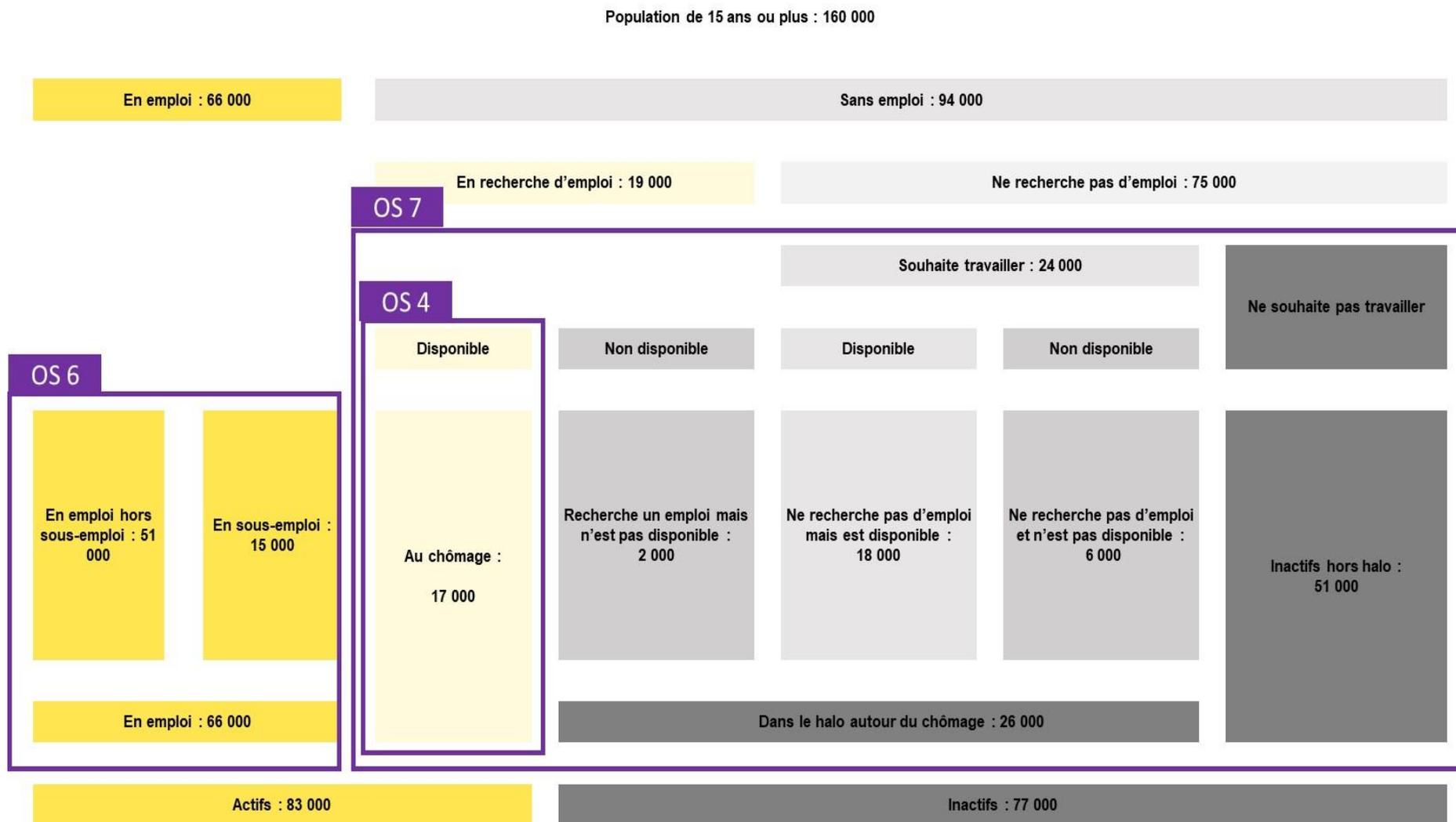
**L'axe 3 cible les personnes les plus en difficultés pour accéder ou se maintenir dans l'emploi.**

Le schéma ci-après présente la répartition de la population guyanaise selon son statut dans l'emploi afin de mieux appréhender le nombre de personnes ciblées par chaque OS.

Les différents OS peuvent être rattachés à des catégories de population INSEE :

- ▶ L'OS4 vise les publics demandeurs d'emploi ce qui correspond en grande partie aux chômeurs tels que définis par le Bureau International du Travail. Ils sont au nombre de 17 000 en Guyane.
- ▶ L'OS6 vise les publics actifs en emploi les plus précaires. Au sens de l'INSEE, ces publics sont prioritairement les actifs en sous-emploi (travailleurs à temps partiel qui souhaitent un emploi à temps plein) soit 15 000 personnes mais également une partie des actifs en emploi, soit 51 000 personnes, dont plus particulièrement ceux qui sont en contrats précaires.

Figure 7 Répartition de la population par activité pour la population vivant en Guyane routière (INSEE, 2019)<sup>2</sup>



<sup>2</sup> La Guyane routière désigne pour l'INSEE l'ensemble de la population vivant dans les communes du littoral, reliées entre elles par la route.

### Un taux de pénétration significatif sur l'OS4 et plus réduit sur les OS6

Sur la base de ces données et du nombre de personnes accompagnées sous chacun des OS, il est ainsi possible de calculer des taux de pénétration des différents OS par rapport à la population cible totale.

Table 1 - Taux de pénétration des dispositifs par OS au regard des échantillons INSEE

	OS4	OS6
Population ciblée au regard des catégories INSEE	Guyanais au chômage	Guyanais en emploi (y compris sous-emploi)
Taille de la population ciblée INSEE	17 000	66 000
Nombre de participants accompagnés	3 784	1 270
Taux de pénétration	22%	2%

Pour l'**OS4** les participants ciblés sont principalement des demandeurs d'emploi (dont la durée moyenne au chômage est de 12 mois), en particulier les chômeurs de longue durée, actifs en activité réduite subie, bas niveaux de qualification. Sur cet OS, le taux de pénétration est relativement important puisque presque un demandeur d'emploi sur quatre a bénéficié d'une opération financée sur l'OS4. Ce taux est encore plus élevé vis-à-vis des chômeurs les plus éloignés de l'emploi. De plus, 39% des participants à l'OS sont des chômeurs de longue durée (plus de 12 mois de chômage) et 54% d'entre eux ont un niveau de diplôme inférieur ou équivalent au niveau II. Cependant, il convient de noter que les populations atteintes ne concernent que les demandeurs d'emploi déclarés comme tels, et ne prend pas en compte la part importante de la population dans le halo du chômage (environ 25 000 personnes), ciblées davantage par l'OS7.

L'**OS5** vise en particulier les employeurs salariés, le personnel d'encadrement, les représentants du personnel et les partenaires sociaux. Il n'a pas été défini de cibles en termes de nombre de participants du programme sur cet OS étant donné qu'il s'adresse principalement aux entreprises au bénéfice de leurs salariés. Les partenaires mobilisés sur l'opération « Industrie du futur en Guyane » portée par la CCI Région Guyane répondent cependant aux cibles : chefs d'entreprises et partenaires sociaux ont en effet été mobilisés lors de l'étude commanditées par la CCI Région Guyane dans le cadre de cette opération. Au titre de cette étude 27 chefs d'entreprises ont été mobilisés directement. Une réunion publique de restitution a également permis d'élargir l'impact de l'étude auprès du public cible. De la même façon l'opération « Appui Conseil Veille Prospective » de l'OPRF a ciblé des chefs d'entreprises, notamment dans la filière pêche.

L'**OS6** est destinée à financer des opérations pour des salariés à bas niveaux de qualification (niveau V et infra) et des salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim, etc.) dans le cadre de plans de formation des entreprises, notamment initiés et développés par les OPCO (hors périmètre du PO FEDER-FSE de la Collectivité territoriale qui intervient en direction des demandeurs d'emploi). L'opération GIP FCIP a à ce titre ciblé une population d'actifs peu diplômés (en contrats aidés) et a ainsi accompagné 932 personnes en emploi (dont 823 ont à ce jour achevé l'opération). Ainsi, sur cet OS, l'essentiel des actifs accompagnés sont des personnes en contrats aidés. Les salariés précaires en intérim ne concernent en comparaison qu'une part limitée des opérations financées.

Sur l'ensemble des OS de l'axe 3, les participants effectifs aux opérations semblent donc bien correspondre aux cibles prédéfinies malgré des difficultés à communiquer avec l'ensemble des publics potentiels.

### 3.2.3 Un effort de prise en compte des spécificités des différents publics mais certains besoins en reste

Compte tenu des différents niveaux d'intégration dans l'emploi des bénéficiaires finaux, les opérations programmées sur chaque OS ont vocation à prendre en compte des profils nécessitant des parcours adaptés et notamment les femmes, les publics jeunes, les actifs en mobilité, les créateurs d'entreprises, les migrants ou encore les personnes handicapées.

### **Des populations jeunes qui représentent près de la moitié des participants aux différents OS**

Bien que l'axe 3 ne cible pas les jeunes, qui disposent de dispositifs dédiés au travers de l'axe 1 « agir pour l'emploi des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché du travail » et du volet Guyane du PON IEJ, les moins de 30 ans, qui représentent 58% de la population guyanaise, représentent 43% des participants aux opérations FSE sur l'axe 3.

	OS4	OS6
Âge moyen	32 ans	39 ans

Dans les faits, les participants de l'OS4 sont relativement jeunes (32 ans contre 37 ans en moyenne sur les axes 3 et 4) et sont des femmes pour 57% d'entre eux. Les opérations programmées ont globalement réussi à atteindre les publics visés, avec une prédominance des publics jeunes (opérations dédiées et plus disposés à partir en mobilité), ce qui correspond aussi à la démographie des chômeurs guyanais (32% des moins de 29 ans sont demandeurs d'emploi en 2018 selon l'INSEE). LADOM a par exemple accompagné 669 chômeurs ou inactifs couvrant l'ensemble des communes du territoire avec une moyenne de 27 ans. Petra Amazonia a par ailleurs pu accompagner 67 demandeurs d'emplois vers l'entrepreneuriat dont 6 qui viennent des communes isolées ou enclavées (9% du total). Les participants ont entre 30 et 40 ans.

Les participants de l'OS6 sont en moyenne plus âgés que sur l'OS4, ce qui s'explique par la typologie des participants. Sur l'OS6, les publics ciblés sont des actifs précaires insérés dans l'emploi : ceux qui bénéficient d'opérations de formation en entreprise ont donc souvent une expérience d'emploi ou de formation un peu plus longue que les bénéficiaires de l'OS4.

### **Les dispositifs bénéficient majoritairement aux femmes**

Concernant l'accès des femmes aux opérations FSE, elles sont majoritaires sur l'ensemble des OS (57% sur l'OS4, 78% sur l'OS6 et 71% sur l'OS7).

	OS4	OS6
Part des femmes dans la population totale des participants	57%	75%

De plus, des opérations spécifiques dédiées ont été menées pour favoriser leur intégration dans des opérations où les populations féminines sont moins enclines à s'inscrire. Par exemple, LADOM a réalisé plusieurs campagnes de promotion de la mobilité auprès des publics féminins. L'incubateur destinée aux femmes entrepreneurs porté par Les Premières de Guyane est également un succès en termes de nombres de participantes accompagnées et d'entreprises créées. Le dispositif d'accompagnement des femmes entrepreneures comprend un vaste champ de formation, y compris des formations ciblées pour un public féminin sur le développement personnel. Ce parcours est adapté en fonction des besoins de chaque porteuse et les formations sont adaptées aux conditions d'exercice sur les territoires. Ainsi les formations proposées à Cayenne en trois jours sont souvent des formations d'une semaine à Maripasoula (avec une traduction en bushinengué). Ces formations sont toutes en petit comité (8 à 12 participants) et peuvent être suivies plusieurs fois si nécessaire.

Sur l'OS6, les participants sont en grande majorité des femmes (75%), qui représentent la majorité des salariés précaires.

- ▶ Pour certaines opérations, le public reste majoritairement masculin du fait de la nature « genrée » de ces opérations (p.ex. professions ciblées majoritairement masculines). Ainsi Petra Amazonia qui se concentre sur le BTP a des difficultés à toucher les créatrices d'entreprises, notamment du fait de la prédominance des hommes dans les métiers du BTP. De même, le profil des bénéficiaires des dispositifs de mobilité de LADOM est majoritairement masculin : 40% de femmes malgré des efforts de communication pour les sensibiliser à la mobilité. LADOM a en effet noté des difficultés d'accès à ses aides pour les femmes. La raison première de ces difficultés d'atteinte de ce type de public tient à la composition familiale en Guyane. En effet, en 2017, 40% des enfants des Antilles-Guyane vivent dans une famille monoparentale, les femmes responsables de ces familles ne peuvent pas partir en mobilité compte tenu de l'absence de prise en charge financière de la garde d'enfants dans les dispositifs proposés.

### ***De nombreux dispositifs pour les créateurs d'entreprises qui ont permis une montée en compétence des participants accompagnés et des créations de TPE.***

Pour les créateurs d'entreprises, de nombreuses initiatives existent sur le territoire. Les demandeurs d'emploi peuvent en effet bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprise proposé par Pôle Emploi.

En parallèle de l'opération portée par Pôle Emploi, des associations et acteurs privés ont également mis en place des opérations d'accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emplois qui souhaitent créer leur entreprise. Ces opérations proposent des parcours à la carte composés de formations obligatoires et de formations optionnelles en fonction des besoins du porteur.

A titre d'exemple, les opérations portées par les coopératives Petra Amazonia ou WorkingScope, portent respectivement sur les métiers agricoles, maritime et du BTP et tout secteur pour l'autre. Les Premières de Guyanes quant à elles accompagnent les entrepreneurs femmes. Ces structures ont permis d'accompagner des créateurs d'entreprises mais également de sensibiliser des demandeurs d'emploi (et, hors crédits FSE, des salariés) à la création d'entreprise. Présentes à Cayenne avec un projet de développement envisagé sur Saint Laurent, les deux coopératives ont remplacé la couveuse d'entreprise préexistante. Elles proposent aux bénéficiaires de signer un CAPE (Contrat d'appui au projet d'entreprise) d'une durée de 9 mois, renouvelable une fois aux entrepreneurs qui le souhaitent. Ce type de contrat permet au créateur d'entreprise d'utiliser le SIRET de la coopérative et d'émettre des factures. A l'issu du CAPE, les entrepreneurs entre soit dans la coopérative en tant qu'« entrepreneur à l'essai » (pour une durée de 36 mois maximum) soit en tant qu'« entrepreneur salarié » sans limite de durée. Petra Amazonia a à ce jour 3 salariés dont deux chargés d'accompagnement et un coordinateur pour assurer le soutien administratif et en compétence des entrepreneurs.

L'ensemble de ces parcours couvre les besoins du territoire en termes de diversité d'accompagnement proposé : accompagnement généraliste (Pôle Emploi) et accompagnement sectorisé (coopératives). Les besoins en termes d'accompagnement des start-ups et des projets innovants sont quant à eux accompagnés par d'autres programmes en dehors du FSE, et notamment par GDI.

Cependant, ces accompagnements sont très divers et ne sont pas uniformes tant en termes de couverture de l'ensemble du territoire que de formation et type d'accompagnement proposé. Ainsi, le niveau d'accompagnement du créateur d'entreprise dépend grandement de l'opération suivie.

### ***Des dispositifs de mobilité portés par LADOM à destination de demandeurs d'emploi en formation***

LADOM Guyane, propose un dispositif de soutien à la mobilité qui prévoit qu'un conseiller analyse l'opportunité et la situation personnelle, le parcours professionnel et la situation psychologique du demandeur de mobilité avant de l'inscrire dans le dispositif.

Le dispositif s'adresse uniquement à des demandeurs d'emploi, quel que soit leur secteur d'activité mais ne couvre pas les besoins en termes de formation des actifs. 277 personnes ont bénéficié du dispositif en 2018, et un peu plus de 320 en 2019. 53% des bénéficiaires sont titulaires d'un diplôme de niveau 3 ou supérieur. L'ensemble des secteurs sont concernés, avec en priorité les secteurs pour lesquelles des formations équivalentes n'existent pas encore sur le sol guyanais.

La progression ces dernières années du nombre de bénéficiaires résulte d'une augmentation en Guyane du nombre de conseillers LADOM. Ces conseillers sont en charge de réaliser un entretien individuel et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches en amont du départ. Le dispositif finance ensuite des billets d'avion vers l'Hexagone et au retour. Il ne prend cependant pas en charge l'accompagnement à l'intégration sur place des Guyanais en mobilité mais LADOM réfléchit à la mise en place de dispositifs complémentaires, notamment concernant l'accès au logement dans l'Hexagone. La plupart des personnes qui ont bénéficié de cette opération sont aujourd'hui restés dans l'Hexagone d'après LADOM.

### ***Une absence de prise en compte des publics séniors et handicapés***

Cependant, aucune opération spécifique n'a été destinée aux publics de personnes en situation de handicaps ou de séniors. Ces populations ont pu être intégrées dans des dispositifs sur la base d'autres critères, mais la prise en compte de leurs particularités n'est pas attestée. D'autres dispositifs de droit commun existent pour les personnes en situation de handicap mais le FSE pourrait contribuer à renforcer les activités des associations œuvrant dans ce domaine.

La prise en compte de ces populations peut cependant être le résultat indirect d'opérations FSE. Par exemple, une opération de formation est dédiée à la formation dans la Silver Economy (porté par CDE SAP Amazonie). De même, l'opération d'accompagnement et de formation des contrats aidés portée par le GIP FCIP sur l'OS6 permet à ses

participants d'obtenir des qualifications dans les métiers d'accompagnateurs de personnes en situation de handicap, notamment en milieu scolaire.

### 3.2.4 Des opérations mises en œuvre sur l'ensemble du territoire

#### ***Des efforts importants des différents porteurs de projets de projets pour couvrir l'ensemble du territoire***

Si l'essentiel des porteurs sont basés sur l'île de Cayenne, les opérations couvrent l'ensemble du territoire en déployant du personnel de façon temporaire ou permanente sur l'ensemble des communes pour éviter aux bénéficiaires de se déplacer.

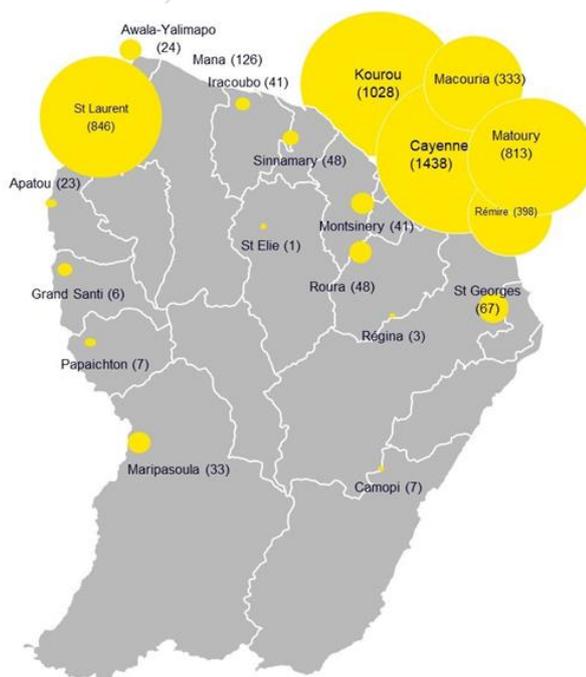
Les porteurs privés tels que FIDERIM (organisme de formation professionnelle) sont présents sur plusieurs territoires (Cayenne/Kourou/Saint-Laurent-du-Maroni) et ont pris conscience de la nécessité d'être présents à l'Est et dans les communes de l'intérieur. Par exemple, la structure d'accompagnement des créatrices d'entreprises « Les Premières » réalise des opérations de formation de façon régulière à Maripasoula (souvent accompagné d'une traduction en langue du fleuve) ainsi qu'à l'Est en plus de leurs antennes de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent. L'association envisage par ailleurs l'ouverture d'une antenne à Saint-Georges-de-l'Oyapock.

#### ***Des participants habitant sur l'ensemble du territoire mais une sous-représentation de l'Ouest guyanais***

Le programme a vocation à couvrir les besoins de l'ensemble des territoires. Si les acteurs interrogés ont souligné que les populations des communes de l'intérieur et de l'Est guyanais sont relativement moins sensibilisées à leurs droits et aux dispositifs dont ils peuvent bénéficier, le programme a pu atteindre l'ensemble du territoire, y compris les communes de l'intérieur.

En effet, la carte ci-dessous présente la répartition du nombre de bénéficiaires finaux par commune de résidence.

Figure 8 - Répartition des bénéficiaires finaux par commune de résidence sur l'axe 3 (données DIECCTE, analyse EY)<sup>3</sup>



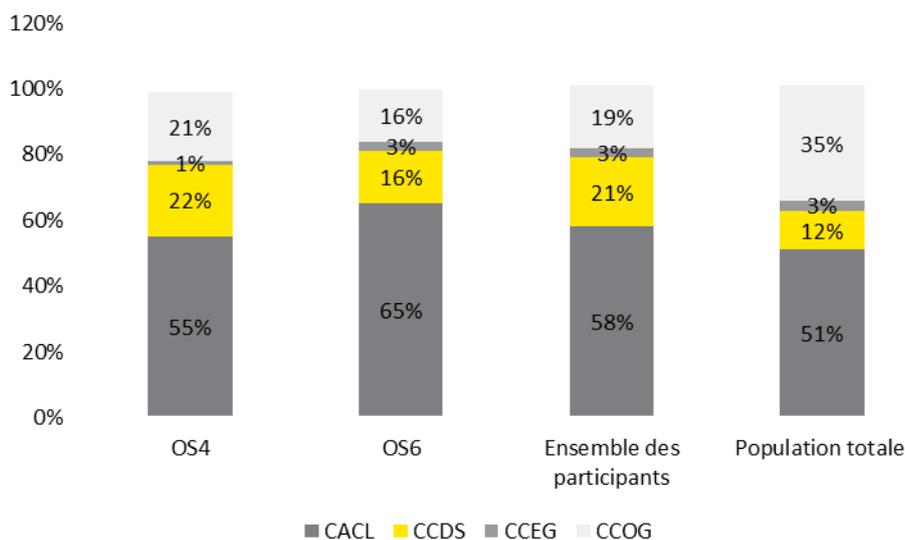
<sup>3</sup> Nombre de participants cumulé inscrits à l'entrée de l'ensemble des opérations programmées sur l'axe 3 en décembre 2019

**Tableau 4 - Part des bénéficiaires finaux résidant dans chaque EPCI vis-à-vis de la population totale et du taux d'emploi par EPCI**

EPCI	Part de la population	Part dans les bénéficiaires finaux	Taux d'emploi (INSEE 2019)
CACL	51%	58%	68%
CCDS	12%	21%	70%
CCOG	35%	20%	47%
CCEG	3%	1%	54%

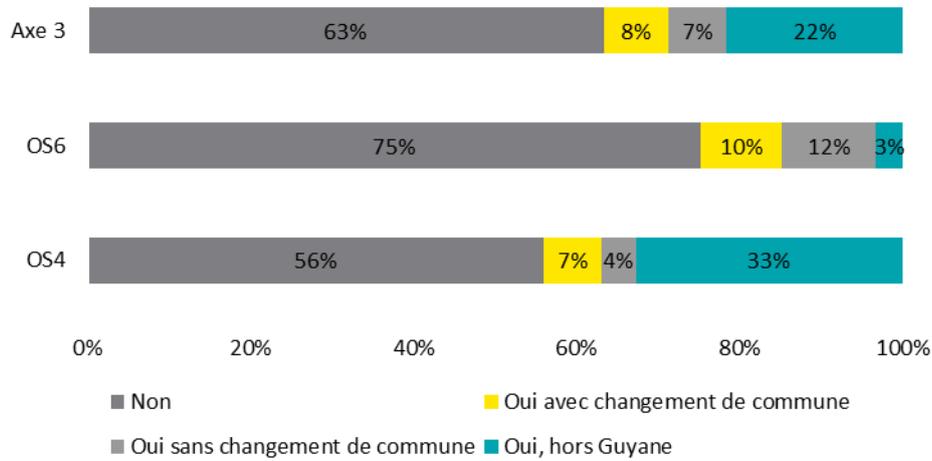
Au regard de la couverture du territoire compte tenu de la répartition de la population, le nombre de bénéficiaires finaux des Axes 3 par EPCI semble relativement représentatif de la part de ces EPCI dans la population globale guyanaise pour ce qui est de la CACL. En revanche la CCOG est sous-représentée : seuls 20% des bénéficiaires finaux sont des résidents de la CCOG, qui représentent 35% de la population. Cet écart est d'autant plus significatif compte tenu des forts besoins de ce territoire en matière d'accompagnement et du taux d'emploi très faible dans cet EPCI (l'un des plus faibles de France). Pour la CCDS, une légère surreprésentation peut s'expliquer par une adéquation plus importante des opérations proposées par l'axe 3 aux résidents de cette zone, notamment sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi. Le graphique ci-dessous présente la répartition géographique des participants par OS, soulignant les difficultés à atteindre ceux de l'Ouest.

**Figure 9 - Part des bénéficiaires finaux résidant dans chaque EPCI par OS, comparée à la répartition de la population totale**



La couverture du territoire n'est cependant pas aussi fine selon qu'on l'examine avant et après le déroulement de l'opération : on constate qu'après avoir suivi une opération, une partie des participants se trouve plus ou moins forcée à déménager vers des pôles plus attractifs en termes d'emploi et de formation. Ainsi sur l'axe 3, 30% des bénéficiaires ont réalisé une mobilité géographique hors de leur commune d'origine pour ces raisons, comme le présente le tableau ci-après.

**Figure 10 -Pourcentage de participants ayant dû déménager pour suivre la formation ou l'emploi ayant suivi leur opération (Enquête EY, n=475)**



N.B. Les données de l'axe 3 reflètent la pondération en nombre de répondants des OS 4 et 6.

### 3.2.5 Conclusion : des OS pertinents par rapport aux besoins du territoire et aux cibles du programmes, mais des difficultés d'accès à certains publics

L'axe 3 répond aux besoins du territoire en matière d'augmentation du niveau de qualification, d'amélioration de l'accès à l'emploi et d'accompagnement à la structuration RH.

Les trois OS étudiés répondent aux objectifs fixés par le programme ainsi qu'aux besoins de la population comme en témoigne le nombre élevé des participants aux opérations par rapport aux cibles.

Les opérations répondent également aux besoins de l'ensemble du territoire comme en témoigne la répartition des participants par commune ainsi que l'adaptation d'une partie des opérations à des publics spécifiques. En particulier, les opérations menées dans le cadre de l'OS4 ont permis de toucher un large public (22% des demandeurs d'emploi). Les femmes sont largement présentes parmi les bénéficiaires, tandis que les jeunes constituent près de la moitié des effectifs, traduisant les besoins importants sur cette population. Plusieurs dispositifs accompagnent les créateurs d'entreprises.

### 3.3 Mise en œuvre

Cette section évalue l'efficacité de la mise en œuvre des axes 3 et 4 du programme et de leurs opérations vis-à-vis du contexte socio-économique guyanais. Elle présente le rythme de programmation ainsi que le niveau d'engagement des porteurs de projet sur cette programmation.

#### 3.3.1 Un rythme de programmation dynamique mais des délais de conventionnement importants qui entraînent des difficultés pour les petits porteurs

La programmation sur les axes 3 est globalement en bonne voie avec une programmation d'abord portée par l'OS4 sur la première partie de la programmation.

En interne à l'autorité de gestion, le démarrage des projets a pris du temps, notamment dû à une appropriation des nouveaux programmes et au lancement des premiers appels à projets. Par ailleurs, la chute du rythme de programmation en 2017 s'explique par les mouvements sociaux de mars-avril et leurs conséquences directes qui ont ralenti l'activité des services. En effet, les mouvements sociaux ont entraîné une fermeture partielle des services publics, faute d'accès possible pour les personnels, ainsi qu'un ralentissement de l'activité des porteurs qui a notamment résulté, pour les acteurs interrogés, d'une chute de la mobilisation des participants.

Cependant, des délais assez importants peuvent être constatés sur l'ensemble des OS à différents moments de l'instruction et de la programmation.

**Tableau 5 - Délai entre le début de la réalisation et le conventionnement d'une opération FSE par OS (nombre de jours moyen sur l'ensemble de la programmation à la date du 31/12/2019)**

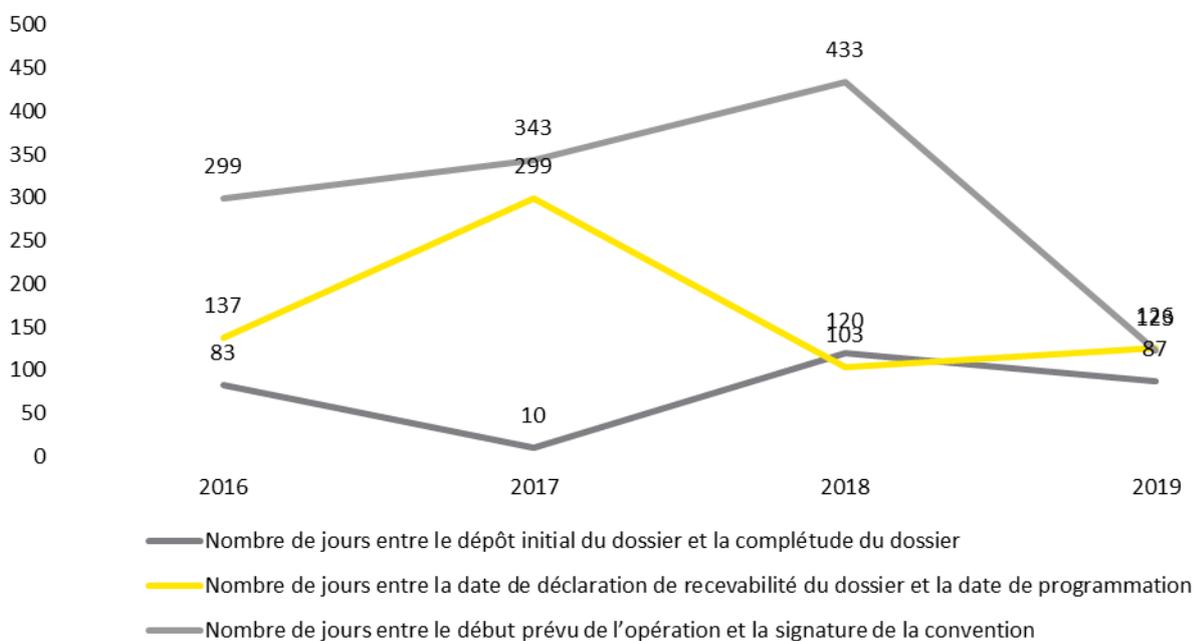
	OS4	OS5	OS6
Nombre de jours entre le dépôt initial du dossier et la complétude du dossier	48	17	114
Nombre de jours entre la date de déclaration de recevabilité du dossier et la date de programmation	194	223	124
Nombre de jours entre le début prévu de l'opération et la signature de la convention	353	344	233

D'abord, les dossiers ne sont recevables qu'après un délai moyen de 74 jours, témoignant ainsi des difficultés des porteurs à rassembler l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de subvention. Ces délais sont plus longs sur l'OS6 car les porteurs privés, majoritaires sur cet OS, sont moins au fait des procédures à suivre dans le cadre d'une demande de subvention que sur le reste des OS.

Ensuite, une fois le dossier recevable, l'instruction et la comitologie nécessaire à la programmation impose des délais relativement longs : 166 jours en moyenne. Ces délais s'expliquent par les intervalles fixes entre les différentes commissions décisionnelles ainsi que par des retours parfois longs de la part des porteurs aux questions posées et aux documents demandés dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Enfin, les conventions ont été signées 295 jours, en moyenne, après le début de la réalisation conventionnée de l'opération avec des retards significatifs sur l'OS4 et l'OS5 de presque 1 an. Ces délais ont évolué au cours de la programmation comme le présente le schéma ci-dessous.

Figure 11 - Evolution des délais par année



Ces délais peuvent s'expliquer par des besoins d'adaptation au sein de l'autorité de gestion en termes de capacité de gestion (postes de personnel vacants pourvus progressivement) et essentiellement d'appropriation des dispositifs par les / de montée en compétences des porteurs de projets sur le FSE nouvelle programmation. D'un point de vue technique, les mises à jour régulières de MaDémarcheFSE ont en début de programmation permis à l'autorité de gestion d'accompagner les porteurs sur un temps long afin de leur permettre de fournir à l'autorité de gestion les pièces complémentaires attendues.

### 3.3.2 Des porteurs de projets réticents à s'engager dans un projet FSE

S'agissant des porteurs, deux difficultés ont été relevées par les acteurs interrogés pour s'engager dans un projet FSE : la disponibilité de la trésorerie nécessaire pour avancer les dépenses liées à une opération ainsi que les capacités d'ingénierie de projets.

#### **Des difficultés d'accès aux financements propres et d'avancement de fonds qui limitent l'engagement de certains porteurs**

Les projets soutenus par les financements européens peuvent bénéficier des fonds une fois les dépenses engagées et payées, imposant aux porteurs de disposer de la trésorerie suffisante pour avancer les fonds.

Cette mise de fonds constitue un obstacle de taille pour les petits porteurs, et les banques guyanaises sont globalement réticentes à l'idée de prêter de l'argent ou d'accorder des autorisations de découvert à des porteurs financièrement fragiles dont les garanties ne sont pas suffisantes.

Les porteurs qui se positionnent sur des opérations FSE sont donc le plus souvent des associations établies disposant d'une trésorerie suffisante, des associations bénéficiant de l'expérience de leurs réseaux en ingénierie de projet (Petra Amazonia, WorkingScope, Les Premières, ou des acteurs publics de grande ampleur (Pôle Emploi, Collectivité Territoriale de Guyane). Les associations qui bénéficient du FSE font cependant également appel à des fonds privés lorsque cela est possible pour permettre s'assurer une trésorerie mais aussi la continuité de leurs activités entre deux opérations programmées. Par exemple, Les Premières ont pu compter sur le soutien de Nofrayane (groupe Vinci) ou des promoteurs du projet Montagne d'or (Colombus Gold et Nordgold).

Aussi, les retards dans la signature des conventions ont entraîné des difficultés de trésorerie pour les porteurs qui ont parfois avancé les financements sans avoir la convention signée. C'est le cas par exemple Petra Amazonia. La coopérative, pour éviter une rupture d'activités auprès des bénéficiaires a négocié des autorisations de découvert. Le recours à des prêts bancaires pour réaliser l'avance de fonds engendrent également des frais financiers

supplémentaires importants pour les porteurs de projet. En revanche, d'autres porteurs, tels que la CCIRG, ont préféré repousser le début de leur opération, car ils ne pouvaient pas engager des fonds sans certitude d'une convention signée pour des raisons comptables ou des raisons d'accès aux découverts ou d'avance de frais auprès des banques.

Certaines structures ont dû renoncer à accéder aux financements disponibles en raison de leur incapacité à avancer la trésorerie sur les opérations. Les acteurs guyanais sont pour la plupart de petites structures et les organismes de formation sont pour la plupart des TPE unipersonnelles. Ces TPE sont soumises à des contraintes d'accès au marché bancaire qui rendent difficile la sécurisation de trésorerie nécessaire au portage d'un projet FSE. En conséquence, le nombre de porteurs potentiels sur des opérations d'envergure est réduit, alors même que l'écosystème de l'accompagnement social et de la formation est composé principalement de petites associations en Guyane. Cependant, ces petites associations ou ces TPE spécialisées dans la formation n'ont généralement pas la taille nécessaire pour être capables d'absorber la charge administrative liée à la justification des dépenses. Cette charge est par ailleurs considérée comme trop importante par rapport au montant des financements accordés.

### ***Une charge administrative et de mauvaises expériences passées qui ont éloigné les porteurs du FSE***

Les projets FSE exigent un suivi administratif et financier des dépenses et des participants extrêmement rigoureux, sans lequel le porteur prend un risque de voir ses dépenses non remboursées. Les contraintes liées à la charge administrative des projets FSE peuvent également dissuader des porteurs de mettre en œuvre des opérations FSE. Des porteurs interrogés, pourtant bénéficiaires sur la programmation 2007-2013, ont indiqué ne pas avoir souhaité porter des opérations FSE sur cette programmation, par suite de problèmes administratifs sur leurs projets : retards de paiement, correction financière sur l'éligibilité des dépenses, changement de pièces justificatives requises, etc.

Enfin, le contexte national a pu avoir un impact sur l'efficacité de la mise en œuvre. Les mouvements sociaux de 2017 ont entraîné un ralentissement de la programmation pour l'année 2017, en raison de la fermeture partielle de bâtiments administratifs et le fléchissement global de l'activité économique en Guyane. Aussi, des changements de cadre réglementaire sont intervenus et ont modifié le positionnement des acteurs vis-à-vis des financements FSE disponibles. Par exemple, la réduction des subventions de l'Etat à certains organismes publics a entraîné la réduction des crédits disponibles pour financer la part « porteur » des projets FSE. La modification de la législation relative aux OPCA a conduit à un changement de nature de ces organismes : ils sont passés d'organisme de droit privé à organisme de droit public. De fait, ils ne peuvent désormais plus se positionner comme co-financeur privé d'opérations FSE, obligeant les entreprises à s'investir davantage sur la formation des actifs. Les contraintes financières et de plafond d'emplois de la Collectivité Territoriale de Guyane ont également donné lieu à un redimensionnement à la baisse des opérations d'accompagnement global.

Les porteurs ont également indiqué avoir des difficultés à recruter des personnels qualifiés pour porter leurs projets à la fois faute de professionnels suffisamment formés mais aussi faute de capitalisation sur les profils déjà formés. En effet, ces derniers ont tendance à se réorienter vers d'autres métiers lorsque l'opération qui les a recrutés se termine.

Aussi, les GEIC n'ont pas déposé de dossier sur cette programmation suite à des difficultés de financement sur la programmation précédente.

### ***Des efforts de la part de la DIECCTE pour permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projets***

Pour permettre une meilleure mobilisation des porteurs et s'assurer de leur bonne préparation au montage et au suivi de dossier, la DIECCTE a mis en place un accompagnement renforcé des porteurs de projet incluant :

- Des sessions d'information des porteurs de projets qui visent à informer et préparer les porteurs dans leurs démarches de dépôt de dossier FSE au moment de la publication des appels à projet ;
- Une rencontre avec le porteur à la signature de la convention pour rappeler les exigences relatives aux termes de la convention ;
- Des séminaires biannuels pour échanger sur les exigences de gestion des projets et partager les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques.

Les porteurs interrogés ont souligné avoir de bonnes relations avec la DIECCTE et avoir pu être également entendus et accompagnés individuellement dans leurs démarches.

### 3.4 Efficacité et impact

Cette section a pour objectif d'analyser le niveau de réalisation des opérations par rapport aux objectifs visés par le PO (nombre de participants en particulier) ainsi que l'impact des opérations sur la situation individuelle des bénéficiaires et sur l'environnement socio-économique guyanais.

- ▶ Dans quelle mesure les opérations ont été réalisées et les bénéficiaires ont été au bout des processus ?
- ▶ Dans quelle mesure les dispositifs de formation ont été mobilisés pour en attendre des effets observables ?
- ▶ Dans quelle mesure les différentes opérations cofinancées ont permis d'améliorer la situation des participants ?

#### 3.4.1 Une partie des cibles du programme difficilement mobilisables sur les opérations programmées

Compte tenu de la fragilité des publics ciblés par le programme, et notamment de l'importance du halo du chômage en Guyane, qui représenterait 1,5 fois le nombre de demandeurs d'emploi déclaré, les opérateurs estiment qu'il est difficile d'atteindre l'ensemble de la population cible et de l'informer de l'existence de dispositifs dédiés.

Sur l'OS4, le dispositif destiné à l'accompagnement renforcé des jeunes présente des limites en tant qu'il ne bénéficie qu'à des jeunes déjà inscrits à Pôle Emploi, excluant notamment les jeunes dans le halo du chômage (26 000 personnes en 2019 selon l'INSEE). Des interlocuteurs ont également indiqué le rôle crucial des MFR dans la sensibilisation des jeunes, notamment dans les communes de l'intérieur pour assurer un meilleur taux d'inscription à Pôle Emploi.

Sur l'OS6, les formations proposées sont réservées à des actifs qui ont déjà une connaissance des bases (et notamment une bonne maîtrise de la langue française). Les acteurs interrogés ont cependant souligné qu'un certain nombre d'actifs en Guyane ne maîtrisent pas la langue française mais que les entreprises ne sont pas encore sensibilisées à la formation de leurs salariés en ce qui concerne les compétences de base (par exemple dans le secteur du service aux entreprises). A ce titre, ces actifs vulnérables n'ont pas pu être accompagnés par des opérations du programme.

#### 3.4.2 Des cibles participants atteintes mais des sorties avant le terme fréquentes

##### **Une atteinte des cibles participants sur l'ensemble des OS de l'Axe 3**

Sur les OS4 et 6, la cible définie pour 2023 en termes de participants a été dépassée à fin décembre 2019 (107%). De plus, les opérations programmées prévoient 6 131 participants ce qui pourrait porter l'atteinte de la cible à 130% en cas de bonne réalisation de l'ensemble des opérations programmées. Le dépassement des cibles devrait être encore plus important sur l'OS6, compte tenu des crédits restant à programmer sur cet OS.

Tableau 6 - Avancement des cibles en nombre de participants par OS (données DIECCTE, décembre 2019)

Axe	OS	Nombre de participants cibles PO (CR01)	Nombre de participants prévisionnels	Nombre de bénéficiaires inscrits en décembre 2019	Niveau de réalisation des cibles (prévisionnel)	Nombre de participants ayant achevé l'opération en décembre 2019	Niveau de réalisation des cibles (participants ayant achevé l'opération)
3	OS4	4 704	6 131	3 784	107%	2 375	74%
	OS5 (1 245 salariés pour l'OS6 IN8V3)	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.	
	OS6	2 314	1 270	1 085			

**N.B. Les participants ayant achevé l'opération en décembre 2019 sont ceux inscrits à l'opération qui ont terminé l'opération et n'incluent pas les participants en cours d'opération en décembre 2019.**

Il convient cependant de noter que toutes les sorties avant le terme ne sont pas des sorties négatives, certains publics étant réorientés vers d'autres opérations ou quittant leurs formations de manière anticipée pour accepter un emploi, notamment dans le cadre du GIP FCIP.

### **Des sorties avant le terme des opérations qui s'expliquent par des contraintes socio-économiques, qui subsistent pour les bénéficiaires ayant achevé l'opération**

Sur l'OS4, le taux de sortie avant le terme est très important (33%). En revanche sur l'OS6, dédiée aux actifs, le taux de sortie avant le terme est faible (5%) : les dispositifs de formation sont généralement intégrés aux parcours professionnels.

Tableau 7 - Taux de sortie avant le terme par OS (participants inscrits, données DIECCTE, décembre 2019)

OS	A achevé l'opération	A quitté l'opération avant le terme prévu	Taux de sortie avant le terme	En cours d'opération	Total
4	2374	1150	33%	538	4062
6	1084	55	5%	137	1276
Total Axe 3	3 458	1 205	26%	675	5 338

48% des sorties avant le terme sur l'axe 3 s'explique par une entrée en emploi ou en formation du bénéficiaire avant la fin de l'opération suivie. Pour les autres, la sortie avant le terme principalement par une série de freins socio-économiques récurrents en Guyane :

- ▶ **Des difficultés liées à la mobilité sur le territoire et à l'accès aux formations.** Des participants interrogés ont en effet indiqué avoir dû être hébergés dans leur famille à Cayenne pour suivre des formations. Or, selon les acteurs interrogés, les participants ne disposant pas de solution d'hébergement stable en cours de formation ont souvent tendance à décrocher en cours d'opération. Les personnes interrogées nous en effet indiqué que certains bénéficiaires préféraient ne pas s'inscrire à des formations auxquelles elle ne pouvait pas physiquement se rendre et cela malgré la diversification de la localisation des activités conduites par les porteurs. En effet, le maillage en transports en commun reste faible et le coût des « taxicos » élevés, de même pour le transport en pirogue (100 euros A/R pour St Georges-Camopi) ou le transport aérien (100 euros A/R pour Cayenne-Maripasoula). Il est également difficile dans les communes de l'intérieur d'assurer une continuité de parcours entre les différentes opérations de formations. En effet, lorsque les opérateurs se déplacent de façon ponctuelle, les participants suivent de façon saccadées leurs parcours d'intégration socio-professionnelle.
- ▶ **Des difficultés liées à la garde d'enfants, notamment pour les femmes.** La garde d'enfant contraint régulièrement les femmes à quitter les formations en cours d'opération. Ces difficultés peuvent également empêcher les femmes d'accéder à une partie des opérations comme les actions de formation ou vers l'emploi en mobilité avec LADOM.
- ▶ **Des difficultés liées aux connaissances linguistiques minimales requises pour suivre une opération.** De plus, des différences culturelles fortes, notamment eu égard à la considération sociale du travail dans les communes de l'intérieur nécessitent des adaptations des dispositifs qui ne sont pas toujours effectives. En complément de ces différences culturelles, des différences linguistiques peuvent empêcher le suivi d'opérations, notamment pour les opérations de formation aux compétences de base type PREFOB. Il convient cependant de noter que certaines opérations proposent des formations traduites en langues locales (notamment Les Premières de Guyane sur l'OS4).
- ▶ **Une difficile prise de conscience des contraintes liées à l'entrée dans certaines opérations.** Une partie des bénéficiaires quitte leur opération de manière anticipée des suites d'une mauvaise connaissance des contraintes liées aux dispositifs. Par exemple, pour les dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs, des difficultés particulières au territoire se font également ressentir. Contrairement à l'Hexagone, la plupart des bénéficiaires n'ont pas de revenu complémentaire (allocation chômage ou capitaux propres) pour lancer leur activité. Aussi un certain nombre de créateurs d'entreprises ont également eu, ou ont encore, des activités non déclarées. Les travailleurs non déclarés ont souvent des difficultés lorsqu'ils ne perçoivent pas directement ou n'encaissent pas totalement l'ensemble des factures acquittées et délaissent l'opération pour retourner dans l'économie informelle. Ainsi, 73% des bénéficiaires de l'opération Petra Amazonia ont quitté l'opération avant le terme prévu. Le porteur de projet essaie néanmoins de sensibiliser davantage ces bénéficiaires fragiles en rappelant l'importance des charges et en contrôlant en amont de l'entrée dans l'opération sa capacité à avoir des ressources personnelles en attendant la première rétribution issue de sa participation à la coopérative.

- **Une concurrence avec les emplois non déclarés qui permettent un revenu de subsistance pour certains bénéficiaires.** Les acteurs interrogés ont indiqué que certains participants qui travaillaient précédemment de façon non déclarée ont des difficultés à se présenter aux formations. Ces formations empiètent en effet sur leur temps de travail non-déclaré et représentent une perte de revenu pour ces personnes. De la même façon, des participants ont quitté les opérations d'aide à la création d'entreprise, estimant que les charges qu'ils payaient sur leur activité étaient trop lourdes par rapport la rémunération offerte de leur activité non déclarée.

Si une partie des freins sociaux peuvent être levés par les opérations, certains demeurent et ont des conséquences sur l'accès à l'emploi des bénéficiaires à la sortie des opérations. En effet, 13% des personnes interrogées dans l'enquête ont indiqué avoir eu des contraintes de garde d'enfants, des difficultés de transports ou des problèmes de santé les empêchant de travailler ou de suivre une formation.

En revanche, le taux plus faible de sortie avant le terme pour les participants de l'OS6 s'explique par la nature des cibles de cet OS. En effet, l'OS vise des actifs en emploi qui ont donc moins de freins sociaux que les bénéficiaires hors de l'emploi. En effet, compte tenu de la situation particulière de la Guyane, ces participants disposent le plus souvent des moyens de locomotion nécessaires pour se rendre en formation, sont financièrement incitées par leurs employeurs à suivre les formations qui s'intègrent pleinement dans leur parcours professionnel, et disposent également des compétences linguistiques minimales requises.

### 3.4.3 OS4 : des opérations qui orientent et accompagnent efficacement les bénéficiaires

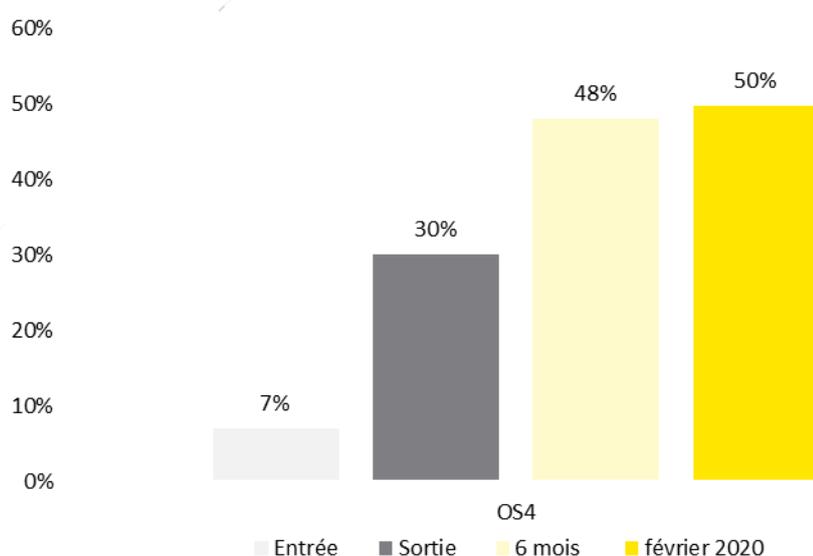
#### **22% des demandeurs d'emploi guyanais accompagnés par l'OS4**

Les opérations financées offrent trois types d'accompagnement différents des demandeurs d'emploi avant l'entrée dans l'emploi : accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi, mobilité des demandeurs et appui à la création d'entreprise. Ces opérations ciblent essentiellement les demandeurs d'emploi.

L'OS 4 a permis d'accompagner 3 784 personnes soit 22% des demandeurs d'emplois dénombrés en Guyane en 2019 et a contribué à remplir les objectifs en nombre de participants de l'axe 3 pour l'indicateur CO01 (atteint à 107%).

Les dispositifs mobilisés sur cet OS ont des taux de succès élevés pour les participants ayant achevé l'opération, favorisant l'intégration des bénéficiaires sur le marché du travail. En moyenne sur cet OS, le taux de sortie en emploi est de 30% à la sortie du dispositif, à 48% à 6 mois et à 50% en février 2020. Ce taux est presque 10 points supérieur au taux d'emploi des Guyanais (41% en 2019 selon l'INSEE).

Figure 12 - Part des bénéficiaires finaux de l'OS4 en emploi de l'entrée du dispositif à février 2020 (données DIECCTE, enquête et analyses EY ; n=475)



### ***Un accompagnement renforcé de Pôle Emploi qui permet une meilleure orientation des publics ciblés***

Un premier type d'opération porté sur cet OS relève de l'accompagnement intensif d'environ 14% des demandeurs d'emploi guyanais par Pôle Emploi.

L'opération Post Formation portée par Pôle Emploi a pour objectif d'accompagner les demandeurs d'emploi dans la période cruciale qui suit une formation pour les aider à valoriser cette formation sur le marché du travail et ainsi de maximiser le taux d'emploi à la sortie des opérations de formations de droit commun ou des opérations FSE. Cette opération a un taux de sortie positive en octobre 2019 presque deux fois supérieur aux cibles initialement prévues dans la convention (41% contre 28%). 78% des sorties positives débouchent sur des contrats de travail de droit commun, et 14% pour des CUI-CAE.

De même, le dispositif proposé par Pôle Emploi « Accompagnement des jeunes de moins de 30 ans » permet de réinsérer 9% des jeunes accompagnés dans un emploi et 7% d'entre eux en formation ou en étude. Les jeunes participants interrogés ont souligné que l'accompagnement renforcé proposé par Pôle Emploi leur a permis de mieux définir leur projet professionnel et d'être dirigé dans des dispositifs de formation correspondant à leurs attentes. Les participants interrogés étaient soit en démarche active de recherche d'emploi soit en emploi dans un secteur correspondant à l'accompagnement suivi grâce au dispositif.

Enfin, une opération portée par Pôle Emploi visait à l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Sur cette opération, les participants interrogés ont un niveau de satisfaction plus mitigé, notamment en raison d'une offre de formation parcellaire. Pôle Emploi n'a pas souhaité renouveler cette opération, prenant notamment en compte l'écosystème d'accompagnement vers l'entrepreneuriat existant par ailleurs.

### ***Des opérations destinées à des publics spécifiques et des formations pré-qualifiantes qui facilitent l'acquisition de compétences clefs pour l'intégration sur le marché du travail***

Parmi les autres opérations portées sur l'OS4, des dispositifs de formation dédiés aux créateurs d'entreprises, à la formation en mobilité et des opérations de pré-qualification par la formation ont également permis une montée en compétence des demandeurs d'emploi et une préparation à leur intégration au marché du travail.

**Création d'entreprise.** Les opérations s'adressant aux créateurs d'entreprises ont amélioré la situation personnelle des bénéficiaires de trois manières différentes : soit en leur donnant un emploi, soit en leur permettant de formaliser une activité existante, soit en leur permettant de gagner confiance en eux. Les porteurs de projets interrogés nous ont en effet indiqué qu'un nombre important de bénéficiaires des opérations soutenant la création d'entreprise étaient en réalité des « jobbers », c'est-à-dire des travailleurs informels. Les opérations de types coopérative ou accompagnement à la création d'une entreprise ont permis de formaliser leurs activités. Pour les bénéficiaires qui ne sont pas restés jusqu'à la fin des opérations, les formations ont cependant permis de leur offrir une confiance en eux et dans leurs projets personnels et professionnels. Ainsi, Petra Amazonia accompagne notamment des bénéficiaires dans les métiers du BTP. Dans ce domaine, un grand nombre de bénéficiaires a déjà été salarié ou entrepreneur avant de se trouver au chômage. Pour les entrepreneurs, la fermeture de leurs entreprises est souvent due à une difficulté de gestion administrative et comptable. En rejoignant l'opération, ce sont des formations pour améliorer leurs compétences en gestion d'entreprise que viennent chercher des bénéficiaires.

L'accompagnement porté par Les Premières de Guyane a également permis d'accompagner 498 femmes vers la création d'entreprises. Sur ces 498 femmes, 60 entreprises de toute taille ont été créées (TPE unipersonnelles mais aussi une chaîne de salons de coiffure avec une vingtaine de salariés à ce jour). Au regard de la création d'emploi, en plus des chefs d'entreprises accompagnés, les entreprises créées par Les Premières de Guyane ont pu également générer de l'emploi, notamment Guyacall (centre d'appel), l'usine de production de Cacao Givré (petite production agroalimentaire), une chocolaterie à St Laurent, ou encore une chaîne de salon de coiffure (avec 15 employées). Pour les femmes qui ne sont pas allées jusqu'à la création d'entreprise, les formations proposées dans le parcours des Premières a cependant été utile pour permettre à ces femmes l'acquisition de compétences en marketing, en gestion de projets, en RH, en comptabilité ainsi qu'en compétences comportementales.

**Formations pré-qualifiantes.** Pour ce qui concerne les opérations de formation avant emploi, les bénéficiaires ont pu obtenir des qualifications nécessaires à l'accès à l'emploi ou obtenir un premier niveau de formation nécessaire à l'accès à des formations plus conséquentes.

**Mobilité.** Les dispositifs portés par LADOM ont permis d'accompagner 668 bénéficiaires. L'accès à ces formations est destiné à des profils qui disposent déjà de préqualifications les rendant éligibles à des formations dans l'Hexagone. Cependant, les formations dans l'Hexagone permettent aux participants d'obtenir des qualifications requises par les entreprises guyanaises lors des recrutements et favorisent une meilleure adéquation du parcours

des demandeurs d'emploi avec les besoins du territoire. Pour autant, il est rare que les bénéficiaires des dispositifs de mobilité reviennent en Guyane après leur passage dans l'Hexagone, ce qui constitue une perte pour le territoire.

### 3.4.4 OS6 : des opérations qui ont permis de préparer la suite de parcours des profils en contrats aidés mais ne semble pas avoir permis le maintien en emploi de l'ensemble des actifs

#### **2% des actifs guyanais ont bénéficié des dispositifs d'accompagnement en cours d'emploi de l'OS6**

Sur l'OS6, 1 270 participants ont été accompagnés soit 2% des actifs en emploi, ce chiffre reste cependant à mettre au regard de la cible de l'OS, à savoir les actifs en contrats précaires.

Les formations proposées aux actifs en cours d'emploi ont permis à 11,8% des bénéficiaires toutes opérations confondues d'accéder à un emploi (CDI, CDD, Intérim) à la sortie du dispositif et 97% des bénéficiaires (1 150) qui ont quitté une opération de l'OS6 avant son terme, l'ont quitté pour un emploi ou une formation.

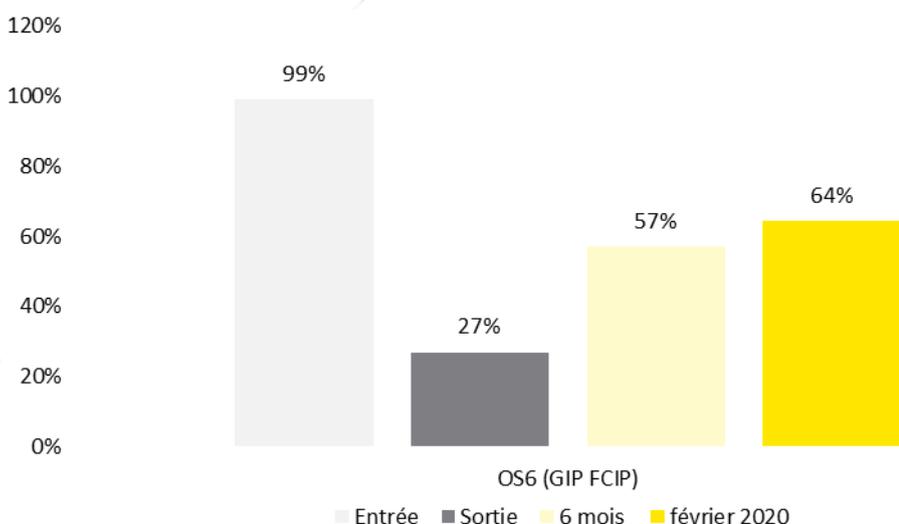
#### **L'accompagnement proposé par le GIP FCIP permet d'insérer durablement les personnes en contrats aidés dans l'emploi**

Sur l'OS6, le GIP FCIP et son opération d'accompagnement des contrats aidés a permis à 932 participants (soit 73% des participants de l'OS) de bénéficier d'une formation qualifiante en cours d'emploi. L'opération propose à la suite d'un bilan d'orientation une offre de formation visant l'acquisition des compétences clés en vue d'accéder à des postes pérennes au sein du rectorat sur des métiers en tension : AVS (assistant de vie scolaire), ASH (assistant scolaire pour les personnes handicapées) ou secrétariat.

A la suite de ce parcours de formation, les bénéficiaires interrogés ont indiqué avoir pu ainsi retrouver un emploi mais également obtenir des qualifications nécessaires à un emploi futur tout en assurant un revenu minimal (environ 600 euros par mois), ce qui n'aurait pas été possible avec d'autres formations. Une bénéficiaire a par ailleurs indiqué avoir quitté son contrat aidé avant son terme pour exercer en tant que secrétaire dans un organisme privé ; poste auquel elle a pu accéder grâce aux qualifications et l'expérience acquises par le dispositif du GIP FCIP.

Les participants à leur sortie du dispositif s'insèrent pour 57% d'entre eux dans l'emploi dans les 6 mois.

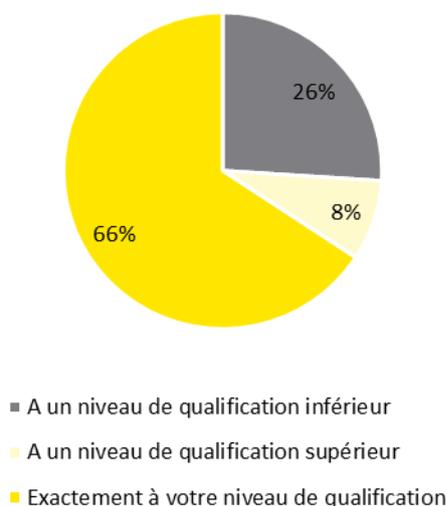
Figure 13 - Part des bénéficiaires finaux du GIP FCIP en emploi de l'entrée du dispositif à février 2020 (données DIECCTE, enquête et analyses EY ; N=156)



Comme sur l'ensemble du territoire national, une diminution nette du taux d'emploi peut être constatée à la sortie des contrats aidés (DARES, 2018<sup>4</sup>) : au niveau national, 0,7 emploi sont créés à court terme pour chaque CUI-CAE signé, contre 0,64 en Guyane.

Aussi, pour les participants qui suivent à leur sortie du dispositif une formation ou ont obtenu un emploi, il correspond pour 66% d'entre eux aux qualifications obtenues par le dispositif d'accompagnement des contrats aidés du GIP FCIP, comme en témoigne les résultats de l'enquête présentés ci-dessous.

Figure 14 - Niveau de qualification de l'emploi/de la formation suivi à la suite de l'accompagnement proposé par le GIP FCIP (Enquête EY ; N=73)



### ***Une formation des actifs qui concerne un nombre réduit de bénéficiaires et qui ne semble pas permettre le maintien dans l'emploi de la totalité d'entre eux***

Pour ce qui est des autres dispositifs proposés sur l'OS6 relevant de la formation des actifs en emploi, il s'agit principalement de plan de formation en entreprise.

Ils ont permis de former des employés afin de s'assurer qu'ils aient bien les compétences nécessaires à l'exercice de leur emploi. 349 salariés ont ainsi bénéficié de la mise en place d'un plan de formation dans cinq entreprises différentes (Guyamazon, Guyamazon Maintenance, Lav Industry et Société Nouvelle Guyavert) toutes opérant dans des secteurs où des compétences techniques pointues et évoluant d'année en année sont nécessaires. Les formations déployées ont ainsi favorisé le maintien dans l'emploi des salariés.

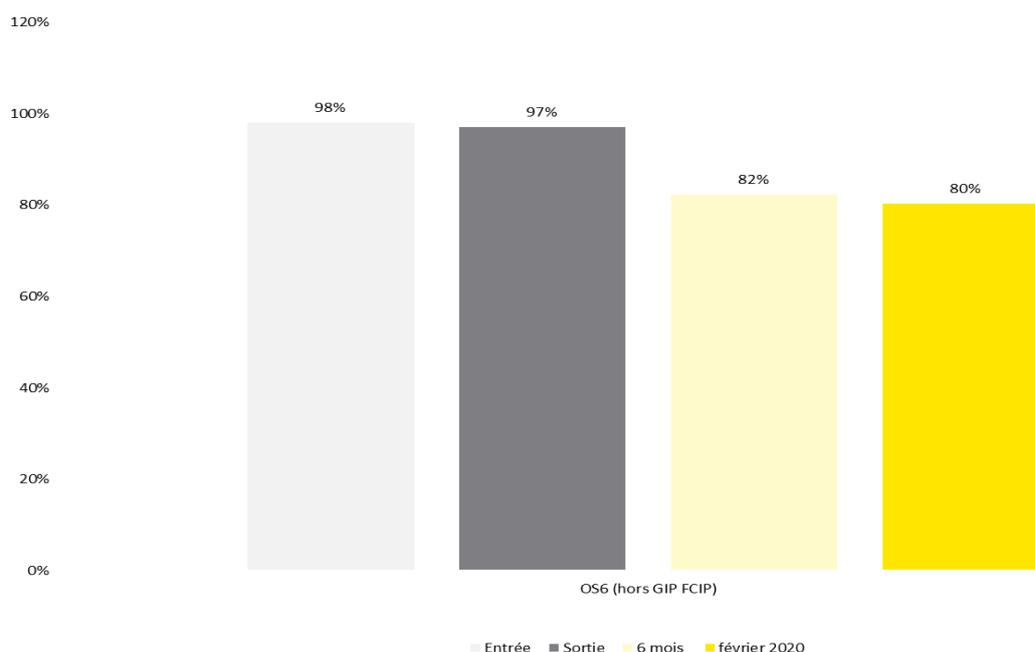
Les opérations portées sur l'OS6, hors celles portées par le GIP FCIP, ont permis de former les actifs en emploi et de leur donner les compétences techniques requises à leur emploi. La quasi-totalité des bénéficiaires de cet OS sont ainsi en emploi à l'entrée dans un dispositif.

Cependant, les résultats de l'enquête menée auprès des bénéficiaires montrent une baisse de 20 points du taux d'emploi entre la sortie de l'opération, six mois après et en février 2020. Cette baisse s'explique principalement par la situation des participants formés à l'entrée dans le dispositif qui sont des salariés précaires. En effet, des bénéficiaires interrogés ont indiqué avoir suivi ces formations dans le cadre de contrats de travail temporaires et avoir été remerciés à la suite de ce contrat. Les participants qui ne sont plus en emploi six mois après leur sortie de l'opération sont majoritairement en recherche d'emploi ou de formation, à quelques rares exceptions qui se déclarent inactifs.

Bien que le taux d'emploi ait diminué et que les dispositifs n'aient pas complètement permis de maintenir les actifs participants dans l'emploi, il est possible de présumer que le taux d'emploi à la sortie demeure supérieur au taux d'emploi des actifs sans l'opération compte tenu de leur statut précaire face à l'emploi.

<sup>4</sup> Note de la DARES sur les Résultats des contrats aidés en 2018. [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares\\_resultats\\_contrats\\_aides\\_en2018.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_contrats_aides_en2018.pdf)

**Figure 15 Part des bénéficiaires finaux de l'OS6 hors GIP FCIP en emploi de l'entrée du dispositif à février 2020 (données DIECCTE, enquête et analyses EY ; N=73)**



Aussi, il a été noté par des personnes interrogées que certaines entreprises se satisfont du faible niveau linguistique en français de leurs employés et ne trouvent pas nécessaire de les former aux bases de la langue française.

### 3.4.5 OS5 : un OS qui n'a pas réussi à engager les acteurs de l'emploi et les entreprises dans la GPEC

***Des études réalisées par les opérateurs du territoire qui ne sont pas parvenues à des résultats concrets sur les entreprises des secteurs concernés***

Deux opérations ont été soutenues sur cet OS :

- ▶ Un diagnostic RH Industrie du futur porté par la CCIRG ;
- ▶ Une mission Appui Conseil Veille prospective portée par l'Opérateur Public Régional de Formation (OPRF).

L'OS dispose encore d'un million d'euros de crédit (soit 50% de la maquette), ce qui souligne le manque de projets sur cet OS.

Pour ce qui est des opérations de l'OS5, l'impact sur les structures bénéficiaires paraît limité. En effet, les bénéficiaires interrogés ont indiqué pour la plupart ne pas se souvenir de l'étude ou ne pas avoir donné de suite au diagnostic qui a été réalisé dans le cadre de l'opération Industrie du Futur. Par ailleurs, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'opération d'appui, conseil et prospective de l'OPRF qui a été programmé courant 2018.

***Des entreprises qui restent très éloignées des problématiques de GPEC et de gestion RH***

Une des principales raisons pour cette absence de mise en œuvre des recommandations est le manque de temps des entrepreneurs, et par conséquent, le faible temps qu'ils peuvent accorder aux problématiques de gestion RH et GPEC. Les acteurs interrogés ont également indiqué la difficile application des théories de la GPEC au territoire guyanais compte tenu notamment du fort taux de croissance démographique et de la finesse du maillage d'entreprises guyanais.

### 3.4.6 Conclusion : des opérations qui ont eu un impact positif sur les bénéficiaires finaux et sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi

Les opérations programmées ont permis aux bénéficiaires de rentrer en emploi sur l'ensemble des OS. Sur l'OS4 l'accompagnement intensif des populations cibles a permis soit une montée en compétences via l'accès à des formations (y compris création d'entreprise), soit une entrée dans l'emploi. Sur l'OS6, les actifs accompagnés ont pu pour l'essentiel se maintenir dans l'emploi ou accéder à un emploi stable (GIP FCIP) en sortie de dispositif.

Les opérations de l'OS5 ont cependant un bilan plus limité car elles ont eu des difficultés à mobiliser les entreprises concernées par les problématiques de GPEC. Leur impact est aussi plus difficilement quantifiable, en l'absence de données des entreprises sur leur croissance en emploi.

### 3.5 Cohérence

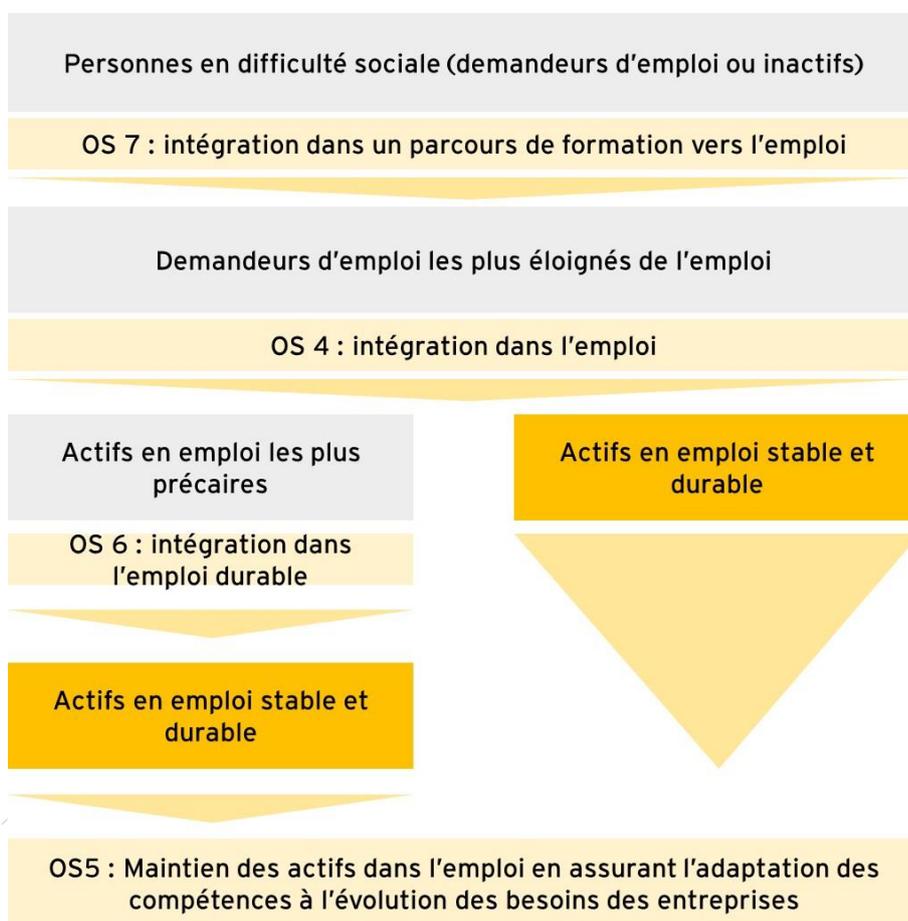
Cette section évalue la cohérence des deux axes et des opérations programmées à la fois vis-à-vis du programme et vis-à-vis de l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire guyanais. Elle répond à la question évaluative suivante :

- ▶ Dans quelle mesure l'intervention du FSE dans le cadre de l'axe 3 a été articulée avec les autres axes du PO FSE Etat en Guyane, et plus largement avec les autres opérations du FSE et du FEDER ?

#### 3.5.1 Une cohérence d'ensemble entre les axes 3 et 4 ainsi qu'avec le reste du programme

Au sein de l'axe 3, une progression dans l'accompagnement vers l'emploi peut être constatée : l'OS4 propose un accompagnement des demandeurs d'emploi, à la suite d'une entrée en activité, les bénéficiaires de l'OS4 peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement sur l'OS6. Cet OS propose en effet des formations pour actifs. L'OS5 a été quant à lui conçu pour préparer les acteurs de l'entreprise aux défis de la gestion RH, dans les conditions particulières du territoire.

Figure 16 - Parcours vers l'emploi proposé par les axes 3 et 4 du programme



Sur l'axe 3, des participants interrogés ont indiqué avoir également pu intégrer des dispositifs soutenus via d'autres axes avant d'accéder à des opérations de l'axe 3. Un exemple de parcours type peut être de suivre une opération du RSMA avant d'entrée sur une opération de l'OS4 ou au sein même de l'OS4, de suivre deux opérations : une formation en mobilité avant de revenir en Guyane pour valoriser cette formation et d'y être accompagnée par Pôle Emploi dans le cadre de Post Formation.

### 3.5.2 Une diversité de porteurs de projets et de partenaires impliqués dont la cohérence est encore imparfaite

Sur l'OS4 et plus spécifiquement sur l'accompagnement des entrepreneurs, une multiplicité d'acteurs existe et ne semble pas avoir mis en place de coordination ou de synergies qui permettraient notamment des économies d'échelles sur les formations et une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement. Pôle Emploi, la MFR de l'Ouest, Petra Amazonia et Les Premières portent tous des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat avec un accompagnement hétérogène d'un acteur à l'autre. Si les cibles à accompagner peuvent différer entre ces différentes opérations, certaines formations proposées sont identiques (accès aux bases de la comptabilité, à la gestion RH, à la gestion administrative d'une entreprise par exemple). De plus, d'autres acteurs accompagnent également les entrepreneurs sur d'autres fonds publics : c'est le cas notamment de GDI pour les entrepreneurs innovants. Ces actions ne proposent pas de socle commun en termes de type d'accompagnement ou de formation proposée, ce qui ne permet pas aux bénéficiaires finaux d'avoir un socle commun d'accompagnement à la création d'entreprise quelle que soit l'opération suivie. Compte tenu de la multiplicité des acteurs sur le champ de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, Pôle Emploi a décidé de ne pas renouveler l'opération Kre'action qui visait à proposer un accompagnement spécifique pour les demandeurs d'emplois en démarche de création d'entreprise malgré un taux de sortie positive de 54%. En revanche PE a renouvelé l'opération d'accompagnement global porté par lui-même

Dans l'ensemble, la cohérence des actions proposées est assurée sur les deux axes mais des cibles spécifiques sont couvertes par plusieurs acteurs dont la continuité des actions n'est pas toujours claire entre les différents porteurs. A ce titre, les porteurs interrogés ont indiqué ne pas avoir de visibilité sur les actions menées sur leurs champs d'intérêts par d'autres acteurs sur fonds européens, sauf rares exceptions.

### 3.5.3 Un manque de clarté pour les porteurs sur l'articulation avec d'autres programmes et un manque d'association de certaines parties prenantes dans l'accompagnement de certains publics-cibles

Les porteurs de projets interrogés ont indiqué ne pas être au clair avec les lignes de démarcation entre le PO FSE Etat et le PO FEDER FSE CTG. L'articulation des actions menées par la CTG en tant qu'organisme intermédiaire du PO FSE Etat est également peu compréhensible pour les porteurs qui ont indiqué s'orienter vers le PAE de la CTG ou vers le service FSE de la DIECCTE principalement en raison d'affinités personnelles avec les instructeurs de l'un ou l'autre des services.

Une partie des personnes interrogées, porteurs comme bénéficiaires, n'identifient pas les dispositifs FSE parmi les autres dispositifs existants ou ne sont pas en mesure de citer les dispositifs FSE existants dans leurs domaines de compétences. Cette méconnaissance des dispositifs FSE pourrait entraîner la mise en place d'opérations similaires à celles financées par le FSE sur d'autres fonds régionaux ou nationaux plus accessibles, susceptibles de concurrencer les dispositifs FSE.

Au sein même des services de l'Etat, la connaissance du PO FSE n'est pas parfaite, et peut entraîner occasionnellement la mise en place d'opérations potentiellement insuffisamment articulées avec les dispositifs FSE (notamment sur la mise en place d'opérations d'aide à l'entrepreneuriat). La question a pu se poser pour la mise en place du plan national d'investissement dans les compétences (PIC) en Guyane en 2019 (67 millions d'euros sur 4 ans en Guyane), notamment sur les questions de GPEC ; il n'y a toutefois à ce stade finalement pas de concurrence effective identifiée sur les actions de formation proposées et le bilan 2019 de la mise en œuvre du PIC n'est, à ce stade, pas réalisé.

Au global, l'ensemble des acteurs publics agissant dans les domaines de l'insertion et de la formation disposent d'une connaissance limitée des opérations existantes. Une meilleure communication et un dialogue plus régulier avec les différentes parties prenantes permettraient d'éviter des risques de doublons entre les dispositifs ou de mieux orienter les bénéficiaires entre les dispositifs existants et d'assurer ainsi une continuité de parcours dans l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires. De leur côté, les porteurs de projets ont également mentionné le besoin d'une meilleure communication sur les opérations financées ainsi que sur la structure du programme.

Aux yeux du public en difficulté, il est également difficile de comprendre l'articulation entre les opérations et les partenaires. A ce titre, plusieurs acteurs bénéficiant du FSE interrogés ont indiqué avoir des difficultés à réaliser un suivi individuel du parcours de chaque participant, n'ayant pas nécessairement connaissance des autres opérations

suivies par un même bénéficiaire final. Sur ce point, l'autorité de gestion dispose cependant d'une visibilité sur l'ensemble des parcours via MaDémarcheFSE.

### 3.5.4 Conclusion : un programme cohérent sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et de l'insertion sociale mais des difficultés notables de coordination des acteurs

Les axes du programme ont été construits pour proposer un accompagnement progressif des bénéficiaires cibles : 1. un accompagnement socio-professionnel pour les publics les plus éloignés de l'emploi (OS7), 2. un accompagnement vers l'emploi (OS4) et 3. un accompagnement des actifs en emploi vers une montée en compétence (OS6). En complément, l'OS5 soutient également la professionnalisation de la filière en matière RH. Cette cohérence prévue par le programme est effective sur la période 2014-2019.

Cependant, il convient de noter la multiplication des acteurs sur certains domaines qui crée un éparpillement dans l'offre proposée, notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la création d'entreprises pour lesquels les porteurs réfléchissent déjà à des synergies possibles.

### 3.6 Efficience

Cette section analyse l'efficience du programme vis-à-vis des coûts engagés par opération et de l'adaptabilité des opérations pour permettre d'obtenir les améliorations souhaitées sur la situation des participants à moindre coût pour le programme. Elle répond à la question évaluative suivante :

- ▶ Dans quelle mesure les opérations subventionnées ont-elles atteint leurs objectifs à moindre coût ?

#### 3.6.1 Des opérations aux coûts maîtrisés mais variables, compte tenu des différences d'ampleur des accompagnements proposés

Le coût moyen par participant sur l'axe 3 est de 5 969 euros : 5 401 euros pour l'OS4 et de 6 658 euros pour l'OS6. Au sein de chaque OS, les différentiels de coût s'expliquent principalement par la nature des opérations.

Tableau 8 - Montant par participant programmés et par OS (données DIECCTE, analyses EY)

		OS4 – Accompagnement vers l'emploi	OS6 – Qualification des actifs pour un emploi durable
Montant moyen par participant		5 401,92 euros	6 658,13 euros
Montant minimum par participant / Porteur	(opération /	620,44 euros Mettre en place un accompagnement intensif dans la stratégie de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans Pôle Emploi	743,53 euros Accompagnement des jeunes et demandeurs d'emploi afin de renforcer leur employabilité CS INSER
Montant maximum par participant / Porteur	(opération /	18 756,34 euros Formation préqualifiante aux métiers du secteur sanitaire et social et aux emplois familiaux AKATIJ	43 875,92 euros Plan de Formation pour les employés Guyamazone

Les opérations de l'OS4 proposent des formations très variées pour des coûts par participants très variables. L'opération la plus chère de l'OS est une opération de formation pré-qualifiante médico-sociale pour un montant de 18 000 euros par participant portée par l'Association AKATIJ - AN NOU KONBAT ANSANM TOUT INNEGALITE DI JODLA. Sur le même OS, les opérations de Pôle Emploi dédiées à l'accompagnement des jeunes et l'accompagnement post-formation sont les moins coûteuses (712 euros en moyenne) ce qui s'explique par le fait que ces opérations nécessitent uniquement la mobilisation d'heures de conseillers emploi. Les opérations de soutien à la création d'entreprises qui nécessitent des formations en plus de l'accompagnement individuel ont quant à elles des coûts par participant dans la moyenne de l'OS.

Le coût moyen plus élevé des opérations de l'OS6 par rapport aux autres OS s'explique principalement par l'existence de plans de formation d'entreprise qui se concentre sur un petit nombre de bénéficiaires et sur des formations techniques rares. Ainsi, le plan de formation de Guyamazone, entreprise spécialisée dans la maintenance environnementale, coûte environ 43 000 euros par participants contre 1 364 euros pour les participants aux opérations du GIP FCIP dont l'offre de formation est calquée sur un programme défini au niveau national (formation réalisée dans un cadre national).

Une partie des opérations a également des coûts élevés compte tenu de la volonté des porteurs de couvrir l'ensemble du territoire. Or les distances et les coûts associés en Guyane peuvent entraîner des surcoûts importants pour les porteurs. Ainsi, pour compenser ces coûts supplémentaires les porteurs ajoutent des lignes supplémentaires (p.ex. déplacements en pirogues, traduction) dans leurs demandes de subvention ou mobilisent au-delà du FSE d'autres financements privés.

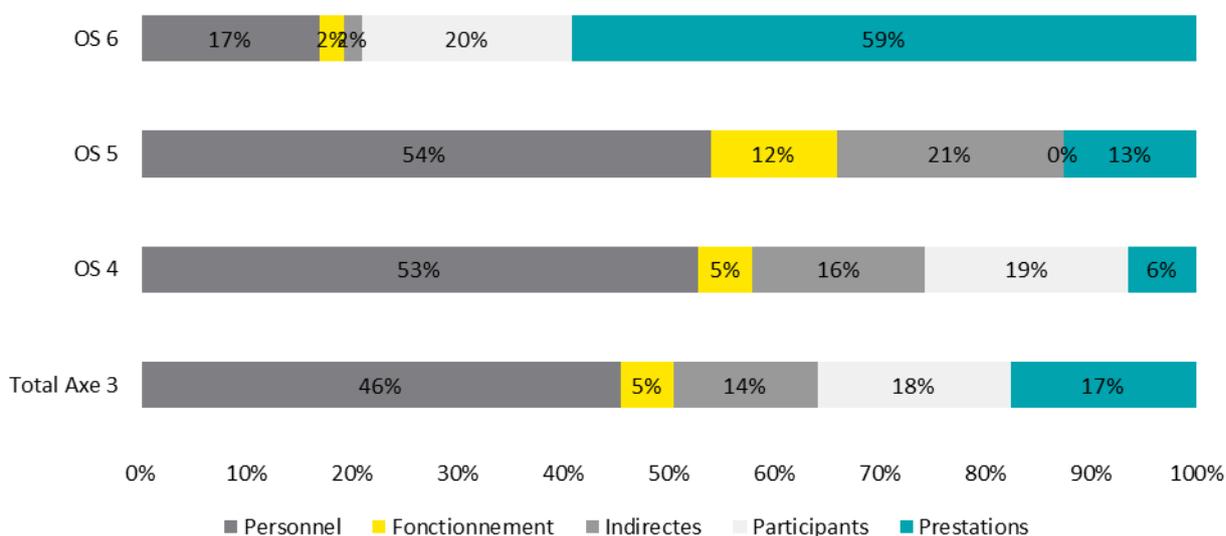
La gestion des crédits FSE s'est faite globalement de deux manières distinctes en fonction des OS et des opérations :

- ▶ Les opérations d'accompagnement nécessitant la mobilisation d'ETP sont conventionnées en nombre d'ETP et frais annexes (qui peuvent comprendre des formations ou études) ;
- ▶ Les opérations de formation ou de gestion GPEC sont conventionnées avec des budgets de prestations externes.

Les porteurs interrogés sont satisfaits de ces deux options qui en fonction des opérations permettent de faciliter la remontée de dépenses et de correspondre au mieux au fonctionnement des porteurs.

Le schéma ci-après présente la répartition des dépenses en fonction par OS sur l'axe 3. Près de la moitié des dépenses de l'axe sont liées à des dépenses de personnel.

Figure 17 - Répartition des dépenses par poste de dépense (CT, données DIECCTE)



### 3.6.2 Des porteurs qui ont su adapter certaines opérations au moment de leur reconduction mais un manque de perspectives sur l'OS5

Les porteurs ont su également s'adapter au cours de la période de programmation pour augmenter leur efficacité et leur impact sur les bénéficiaires, à l'exception des opérations programmées sur l'OS5. Ces adaptations ont pour objet de maximiser l'impact des opérations pour un coût identique, voire réduit par rapport aux projets initialement déposés.

Sur l'OS4, les opérations qui proposent un parcours intégré ont fait évoluer leurs offres de formation et d'accompagnement en fonction des besoins des bénéficiaires. Les Premières ont par exemple enrichi leur plaquette de formation et élargi la couverture géographique du territoire depuis le lancement de l'opération. Pour les acteurs interrogés, les opérations ont permis sur certains secteurs de repérer des besoins de renforcement en formation pour accompagner le développement de nouvelles filières (par exemple filière pêche). L'OPRF a également indiqué souhaiter adapter les formations portées sur cet OS en fonction des résultats d'une étude en cours sur les besoins en formation des filières, notamment en vue de la prochaine programmation.

Sur l'OS5, les opérations programmées se présentent comme la première brique d'un accompagnement à la montée en compétence des acteurs du territoire sur le champ de la gestion prévisionnelle des emplois et, plus généralement, de la prise en compte des enjeux locaux. Or, les étapes suivantes n'ont pas été programmées car malgré deux AAP en 2019, aucun projet n'a été déposé, rendant difficile la prise en main des constats posés. Ainsi les opérations sont des diagnostics de la situation locale ayant pour vocation de mieux cibler les besoins du territoire. Les acteurs interrogés ont regretté le fait que le premier appel d'offre permettant la réalisation d'un diagnostic n'ait pas été suivi d'un accompagnement qui aurait permis aux chefs d'entreprises de mettre en place une réponse aux constats posés par le diagnostic.

### 3.6.3 Conclusion : des opérations dont les coûts sont maîtrisés et les dépenses adaptées aux besoins

Les opérations programmées sur les deux axes semblent avoir un coût par participant maîtrisé compte tenu des différentiels dans la fréquence d'accompagnement ou le type de formation proposé.

Les porteurs de projets ont également su adapter leurs opérations aux besoins en cours d'opération pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

Cependant, sur l'OS5 les projets financés n'ont pas été poursuivis : les porteurs de projets n'ont pas répondu aux appels à projets ultérieurs qui devaient permettre aux acteurs d'assurer la continuité des premières opérations financées.

### 3.7 Valeur ajoutée

Cette section présente la valeur ajoutée du programme sur le territoire comparativement aux autres dispositifs existants notamment en termes d'apport expérimentaux et d'innovation sociale. Elle répond à la question évaluative suivante : dans quelle mesure le FSE a-t-il permis de conduire certaines expérimentations, d'introduire de nouvelles modalités d'intervention sur le territoire ? Si oui, quels sont les effets de ces actions innovantes repérées ?

#### 3.7.1 Le FSE a renforcé l'accompagnement des bénéficiaires et permis la prise en compte des publics spécifiques comparativement aux dispositifs de droit commun

L'axe 3 est globalement positionné en Guyane comme des leviers pour compléter l'offre de service de droit commun existante et pour renforcer l'accompagnement des populations cibles.

L'accompagnement proposé aux publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de l'accompagnement global consiste également en des fréquences d'entretiens plus rapprochées que dans un parcours classique de demandeurs d'emploi. En complément, le dispositif apporte également un accompagnement social à travers un volet porté par la Collectivité Territoriale de Guyane qui n'aurait pas pu être déployé sans les financements européens.

En ce qui concerne l'accompagnement à la reprise ou à la création d'entreprises, les financements reçus par les structures dédiées sur l'OS4 ont été essentiels à la mise en place d'une offre d'accompagnement adaptée à un public guyanais fragile. En effet, contrairement à des consœurs métropolitaines, les coopératives d'entrepreneurs guyanaises n'arrivent pas encore à être rentables (c'est-à-dire à lever des cotisations), compte tenu de la fragilité des publics engagés dans leurs dispositifs d'accompagnement. Aussi, les financements d'opérations portées par Les Premières ou par Petra Amazonia ont permis d'assurer une formation sur mesure des bénéficiaires sur l'ensemble des problématiques liées à l'entrepreneuriat même pour ceux qui n'ont pas finalement lancé leur entreprise. Ces compétences ont pu par la suite être valorisées par une partie des bénéficiaires.

De même, sur l'OS6, les opérations portées par le GIP FCIP ont vocation à proposer un accompagnement en cours d'emploi pour les contrats aidés. Ainsi, les bénéficiaires sélectionnés en contrats aidés peuvent avoir accès à des formations qualifiantes ou à un emploi stable et qualifié à la sortie du dispositif. Sur l'OS6, le FSE a également servi d'accélérateur au sein des quatre entreprises bénéficiaires pour les inciter à mettre en place des plans de formation souvent coûteux et assurer ainsi le bon niveau de qualification des actifs. Les acteurs interrogés ont indiqué que bien souvent les entreprises auraient différé leurs plans de formation ou réduit leur ampleur. En effet, compte tenu de la fragilité du tissu économique guyanais, les entreprises concernées n'ont pas les moyens de financer des plans de formation aussi complets que ceux proposées par les opérations programmées.

L'OS5 a permis également de mettre en réseau les acteurs de la RH et de la GPEC en Guyane. Si la mobilisation des acteurs a pu être limitée au sein des entreprises visées par les opérations programmées, les acteurs spécialistes des sujets RH ont pu se rencontrer lors d'événements de mise en réseau.

La mise en œuvre de l'axe 3 a également permis de favoriser l'emploi des Guyanais de manière indirecte. En effet, les opérations financées par les deux axes ont souligné le besoin de personnels qualifiés spécialiste de l'accompagnement vers l'emploi et de l'accompagnement social. Les porteurs ont dû recruter et former des professionnels de l'accompagnement pour pouvoir mener à bien leurs opérations. Ainsi, par exemple, près d'un tiers des emplois conseillers (27 postes) de Pôle Emploi sont des postes créés pour mettre en œuvre les opérations PE dont deux opérations portées sur l'axe 3.

#### 3.7.2 Le FSE a soutenu à la marge des projets innovants et des modalités d'intervention expérimentales sur le territoire

Compte tenu des difficultés sociales du territoire, et notamment de l'insuffisance de l'offre de droit commun pour répondre au besoin d'accompagnement social et professionnel, les opérations soutenues sur les axes 3 et 4 du programme ont peu souvent été construites dans un objectif d'innovation sociale. Cependant, quelques expérimentations peuvent être intéressantes, notamment en vue de la prochaine programmation, car elles apportent des modèles d'accompagnement innovants qui répondent de façon adaptée aux besoins particuliers du territoire guyanais.

Sur l'OS4, Les Premières ont mis en place un « accompagnement intégré » des bénéficiaires qui consiste en une prise en charge totale de leurs bénéficiaires : accompagnement, formation, et appui administratif dans les démarches de création d'entreprise ou de recherche de partenaires. Au fur et à mesure du déploiement du dispositif, Les Premières ont intégré à l'offre proposée aux bénéficiaires de multiples services et offres de formations – excepté sur le champ financier – afin de permettre une logique de guichet unique pour le public cible de l'incubateur, à savoir les femmes entrepreneurs. Conclusion : une utilisation du FSE pour renforcer l'accompagnement de publics fragiles

### 3.7.3 Conclusion : une utilisation du FSE pour renforcer l'accompagnement de publics fragiles

L'essentiel de l'utilisation des fonds concerne des dispositifs d'accompagnement construits principalement pour renforcer l'accompagnement de droit commun des bénéficiaires finaux et s'assurer de leur insertion dans l'emploi.

Le programme a également permis de soutenir des opérations qui n'auraient pas pu voir le jour autrement faute de ressources propres ou de financements disponibles.

Les OS étudiés ont cependant porté des innovations sociales à la marge, notamment par manque d'acteurs innovants et par le besoin de renforcer des besoins traditionnels de l'accompagnement social, encore peu développé sur le territoire.

### 3.8 Résultat de l'enquête pour l'axe 3

Cette section présente, question après question, les résultats à l'enquête à 6 mois pour l'axe 3

Figure 18 - Q1 Occupiez-vous un emploi en [Mois de sortie + 6 mois Année] ? Une seule réponse possible (N = 704)

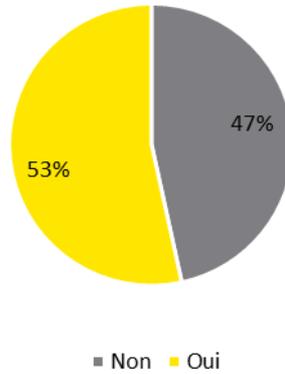


Figure 19 - S2 S'agissait-il... (N = 362)

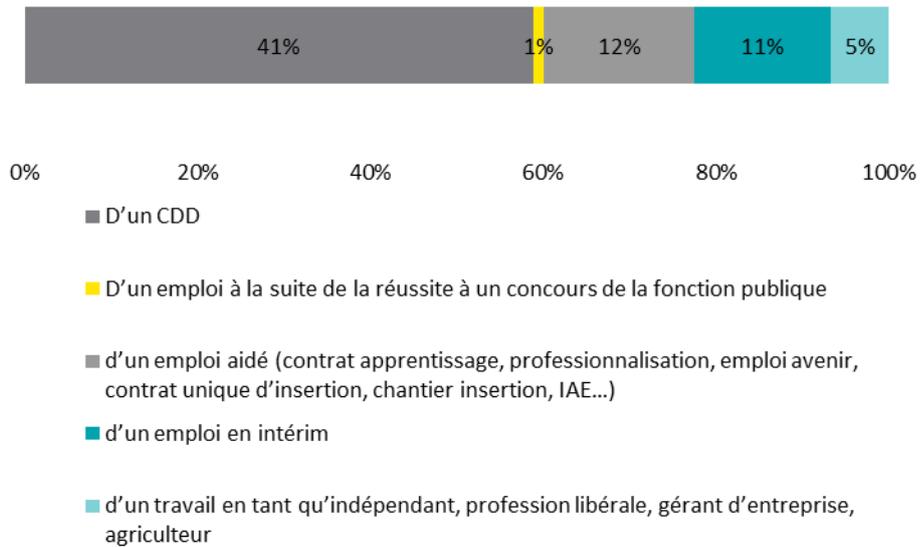


Figure 20 - Q3 Etiez-vous ? (N = 306)

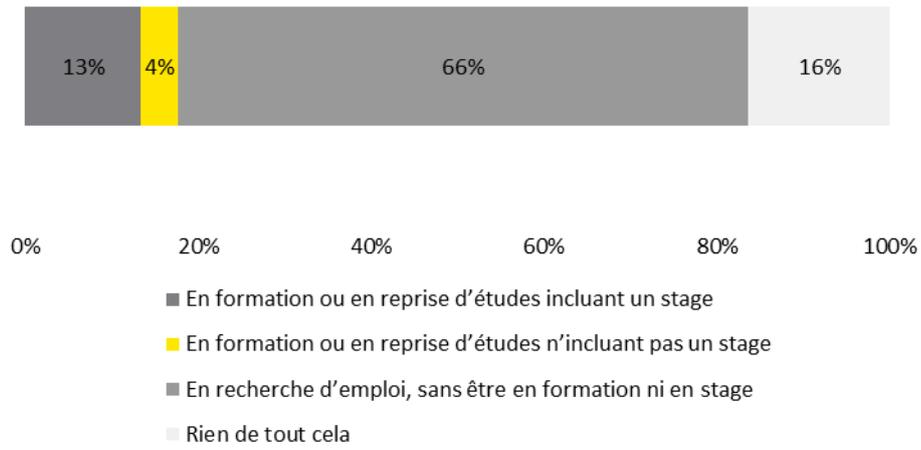


Figure 21 - Q4 Pour quelle(s) raison(s) n'étiez-vous ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi ? (N Phoning = 11)

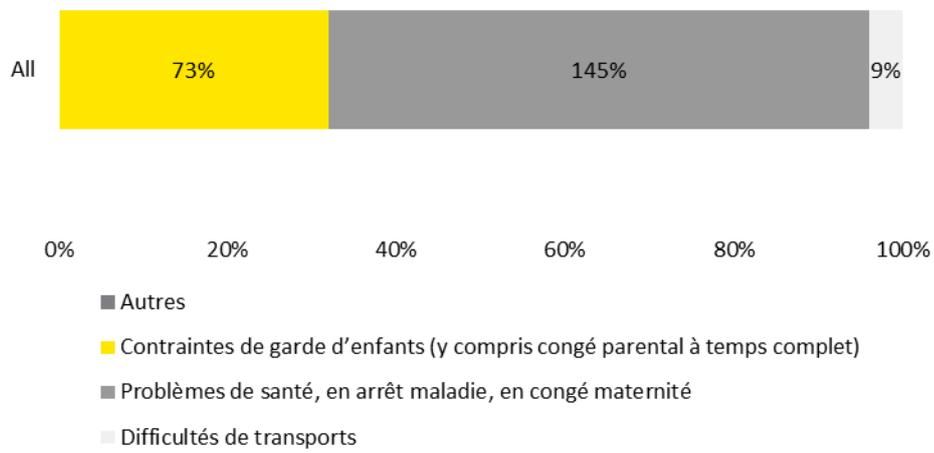


Figure 22 - Q5 [Si Q1=1 alors afficher « Cet emploi a-t-il » / Si Q3=2 ou 3 alors afficher « Cette formation a-t-elle »] nécessité une mobilité géographique ? (N = 412)

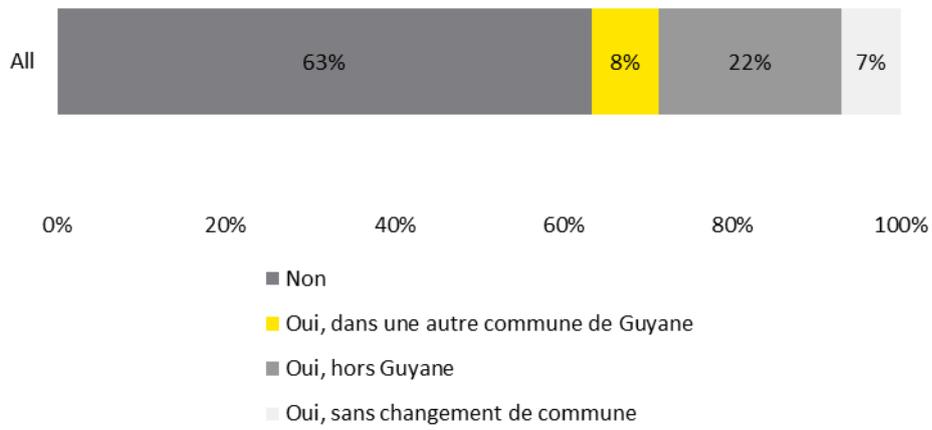


Figure 23 - Q6 Par rapport à votre qualification et à vos compétences, cet emploi correspondait-il... ? (N=314)

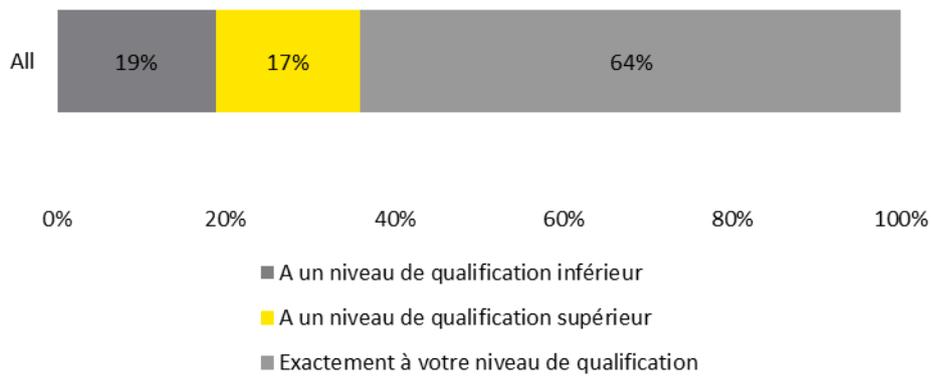


Figure 24 - Q7 La formation que vous avez suivie était-elle... ? (N = 50)

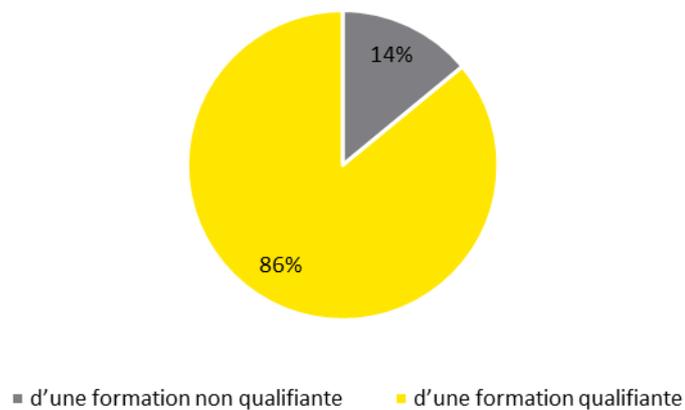


Figure 25 - Q8 Quelle était, en nombre de mois, la durée, de votre stage ? (N Phoning = 8)

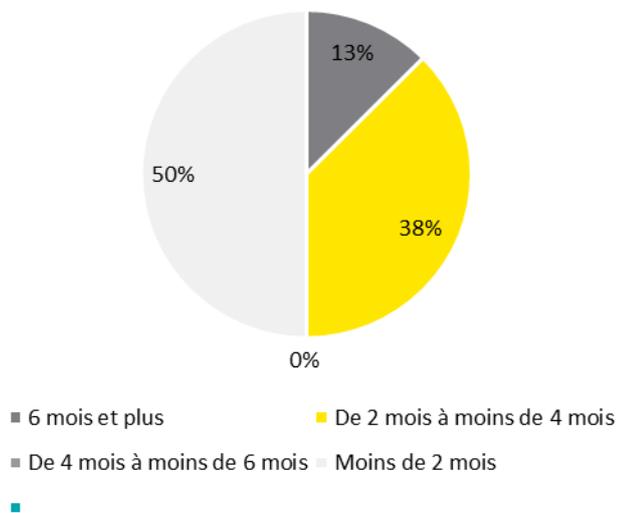
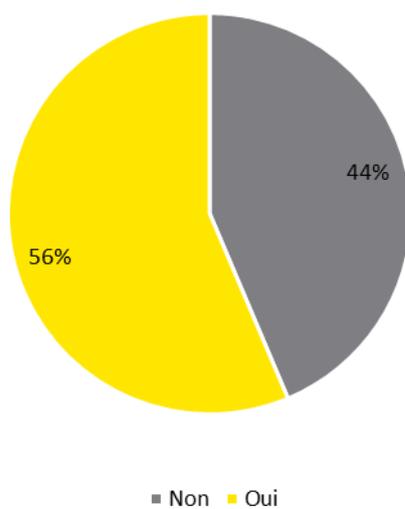


Figure 26 - Q10 Quelle est votre situation actuelle ? En emploi oui/non (N = 655)



## 4 Axe 4 - Agir contre les phénomènes de pauvreté par un accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi pour favoriser leur inclusion sociale.

### 4.1 Bilan physique et financier : une sous-réalisation par rapport aux cibles financières, mais une réalisation en bonne voie sur les cibles physiques, qui résulte de difficultés de déploiement des dispositifs d'accompagnement global.

Axe 4 : Agir contre les phénomènes de pauvreté par un accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi pour favoriser leur inclusion sociale.

L'axe 4 est doté de 30 millions d'euros (coût UE). Une partie de l'axe est en gestion déléguée à Collectivité Territoriale de Guyane (subvention globale de 23,4 millions). L'axe a pour objectif de lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'accompagner vers une meilleure insertion sociale les publics les plus vulnérables. Il se décline en un seul OS, portant sur un accompagnement global des personnes les plus éloignées de l'emploi et des actions d'insertion sociale. La Collectivité Territoriale de Guyane porte sur l'OI le volet social de l'accompagnement global ainsi que quelques opérations de formations de base généralistes (dont le PREFOB). Le volet emploi de l'accompagnement global et des formations plus ciblées sont en revanche en gestion de la DIECCTE.

Compte tenu de la non-atteinte de la cible financière de l'axe, une révision de la maquette du programme demandée (passage à 6 699 712 euros). Lors de la revue d'octobre 2018 l'atteinte des cibles restait limitée :

- ▶ 51 % de la cible « chômeurs » ;
- ▶ 34 % de la cible « inactifs » ;
- ▶ 12,54 % de la cible financière.

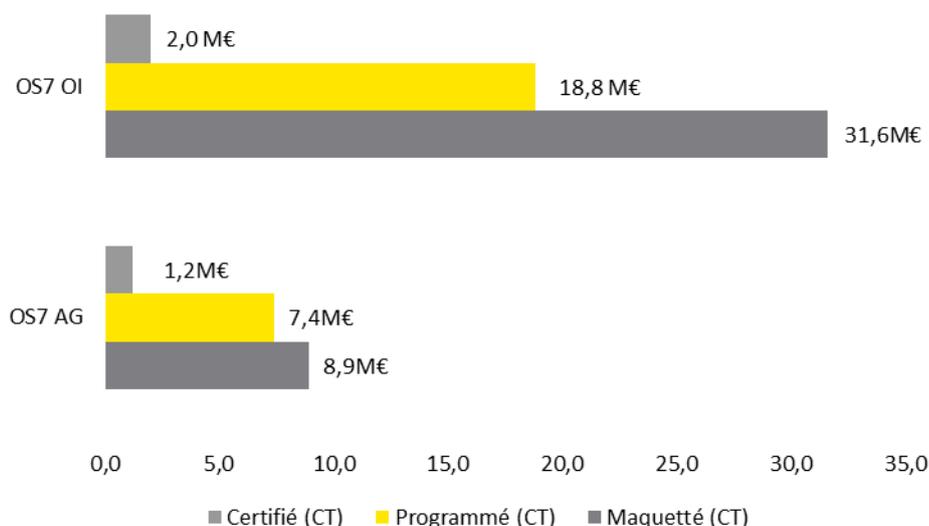
Si la Commission accepte la mise à jour proposée du programme, les taux d'atteintes seront les suivants :

Taux d'atteinte à ce jour des cibles dans le cadre du programme dans sa version révisée en cours d'examen par la Commission :

- ▶ 100 % de la cible « chômeurs » ;
- ▶ 65 % de la cible « inactifs » ;
- ▶ 23 % de la cible financière.

Dans cette hypothèse, la réserve de performance de l'axe 4 (1 879 240 euros) serait réorientée vers l'axe 1.

Tableau 9 - Avancement de la programmation de l'Axe 4 (décembre 2020, données DIECCTE)



Il convient également de noter que c'est sur cet axe que se concentre l'essentiel des crédits restants à programmer d'ici la fin du programme (69% de la maquette encore disponible).

L'axe 4 est composé d'un seul OS intitulé « Renforcer l'employabilité et l'accès à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail en vue de leur inclusion sociale via notamment l'accompagnement global ».

#### Objectifs de l'OS :

- ▶ Augmenter l'employabilité et l'accès à la formation des publics les plus éloignés du marché du travail pour favoriser leur inclusion sociale

#### Porteurs ciblés :

- ▶ Les bénéficiaires potentiels tels que définis dans le programme opérationnel sont le conseil général et, par suite, la collectivité territoriale de Guyane ainsi que les acteurs publics ou privés de l'offre territoriale d'insertion.

#### Bénéficiaires finaux ciblés :

- ▶ Personnes durablement les plus éloignées du marché du travail.

#### Actions devant être soutenues :

- ▶ Actions d'accompagnement global
- ▶ Actions soutenant l'insertion par l'activité économique
- ▶ Actions soutenant l'acquisition des savoirs de base

### **Description des réalisations**

Ainsi pour sélectionner les porteurs de projets sur cette thématique, trois grands types d'AAP ont été publiés portants sur :

- ▶ L'accompagnement global des publics les plus éloignés de l'emploi et les plus en difficulté (partagé entre les fonds en gestion DIECCTE et la subvention globale) ;
- ▶ La mise en place du PREFOB, dispositif de formation aux compétences de base, financé sur la subvention globale ;
- ▶ Des actions à la pédagogie innovantes en matière d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (sur les fonds en gestion DIECCTE).

Tableau 10 - Liste des appels à projets lancés sur l'axe 4 du PO FSE Etat (données DIECCTE)

## Axe 4 Inclusion sociale

- ▶ 2016 / Actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA
- ▶ 2016 / Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi dans une démarche d'accompagnement global
- ▶ 2017 / Réalisation de parcours pour l'employabilité, le développement des compétences, et l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi
- ▶ 2017 / Programme d'Education et de Formation de Base en Guyane
- ▶ 2018 / Actions pédagogiques innovantes en faveur des publics fragilisés
- ▶ 2018 / Favoriser l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi dans une démarche d'accompagnement des publics fragilisés
- ▶ 2019 / Actions pédagogiques novatrices en faveur des publics dit fragilisés (x 3)

Les opérations programmées sont au nombre de 19 contre 90 dossiers déposés, dont beaucoup n'ont pas été complétés ou ont été abandonnés par les porteurs. Le montant moyen des projets est de 1,3 millions d'euros dont 929 000 euros de subvention UE. Les projets sont à volumétrie variable, allant de 14 000 euros à 5 millions d'euros en coût UE. 42% des bénéficiaires sont des porteurs institutionnels publics, notamment la CTG, qui captent l'essentiel des crédits du volet subvention globale, et Pôle Emploi Guyane.

Les opérations les plus importantes en termes de volume financier ont trait à l'accompagnement global sur l'OI et sur les fonds en gestion DIECCTE. En complément, l'axe finance également :

- ▶ **Sur les fonds en gestion de la Collectivité Territoriale de Guyane**, en plus du volet social de l'accompagnement global, la CTG a porté le PREFOB, un dispositif de formation de base a été programmé pour un montant de 6 millions d'euros (coût total). Les autres dispositifs financés sont des formations généralistes. Il s'agit notamment d'opérations d'apprentissage de la langue telles que par exemple une opération du CMAFOR (80 000 euros en coût total).
- ▶ **Sur les fonds en gestion directe DIECCTE**, en plus du volet emploi de l'accompagnement global porté par Pôle Emploi, des dispositifs d'insertion par l'activité économique et des dispositifs visant des publics cibles plus restreint ont été financés. Il s'agit par exemple du dispositif d'accompagnement de la coopérative SudConcept (378 000 euros en coût total).

Cependant, compte tenu des difficultés de mise en œuvre de l'accompagnement global, de nouveaux AAP ont été lancés en direction d'autres organismes spécialisés dans l'insertion. A titre d'exemple, il s'agit d'opérations telles que les opérations portées par

**FOCUS OS7 – Accompagnement Global, volet social – Collectivité Territoriale de Guyane**

**Montant total : 1 435 369,63 euros / Montant UE : 1 061 599,39 euros**

**Dates de réalisation : 01/06/2015 - 31/05/2018**

Le dispositif d'accompagnement global est porté par deux opérations conjointes, l'une est portée par la Collectivité Territoriale de Guyane et la seconde par Pôle Emploi. En effet, ce dispositif vise à orienter des demandeurs d'emploi en difficulté dans un parcours d'accompagnement renforcé en deux volets simultanés. Le premier a pour but de permettre l'accompagnement vers l'emploi (Pôle Emploi) et le second a vocation à permettre l'intégration sociale des bénéficiaires (CTG). Les participants à ce dispositif sont sélectionnés par Pôle Emploi parmi les demandeurs d'emplois les plus en difficulté.

***Des cibles en nombre de participants qui ne sont pas encore atteintes, notamment pour cause de retard dans la mise en œuvre des opérations***

En ce qui concerne le nombre de participants, le programme opérationnel prévoyait pour la période de répondre sur l'OS7 aux besoins des personnes, qui compte tenu de leurs difficultés, sociales et professionnelles, font partie des personnes durablement les plus éloignées du marché du travail.

A ce titre, les dispositifs concernent à la fois les actifs en recherche d'emploi et les inactifs. Cependant, les difficultés de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement global ont entraîné une sous réalisation de l'OS vis-à-vis des objectifs et un redimensionnement des opérations.

Le prévisionnel et le réalisé semblent cependant correspondre (30,5% pour le réalisé par rapport aux cibles contre 31% pour le réalisé par rapport au prévisionnel).

**Tableau 11 - Bilan des réalisations : atteinte des cibles bénéficiaires finaux pour l'axe 4**

Objectif spécifique			Nombre de participants cibles PO (CR01)	Nombre de participants prévisionnels	Nombre de bénéficiaires en décembre 2019	% Réalisé par rapport aux cibles PO	% Réalisé par rapport au prévisionnel
7	Renforcer l'employabilité et l'accès à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail [...]	Chômeurs	9 180	10 912 (dont 6 780 sur l'OI)	2 561 (dont 1 902 sur l'OI)	28%	31%
		Inactif	4 730		772 (dont 769 sur l'OI)	16%	

**N.B. Les participants ayant achevé l'opération en décembre 2019 sont ceux inscrits à l'opération qui ont terminé l'opération et n'incluent pas les participants en cours d'opération en décembre 2019.**

S'agissant de l'indicateur de résultat sur cet OS (Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation), la cible du PO était fixée à 15%.

L'analyse des résultats issus de l'enquête menée auprès des bénéficiaires permet de montrer que :

- Pour l'opération menée par l'AG : 17% étaient en emploi à l'issue de l'opération, et ce chiffre est porté à 22% 6 mois après la fin de l'opération.
- Pour l'opération menée par la CTG (accompagnement global) : seuls 5% étaient en emploi à l'issue de l'opération mais ce chiffre est porté à 21% 6 mois après la fin de l'opération.

Ce chiffre ne tient pas compte des sortants qui s'orientent dans une formation 6 mois après la sortie (près de 17% des effectifs qui ne sont pas dans l'emploi à l'issue de l'action)

## 4.2 Pertinence

Cette section évalue la pertinence de l'axe 4 du programme et de ses opérations vis-à-vis du contexte socio-économique guyanais. Elle vise à répondre aux questions évaluatives suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure les bénéficiaires ciblés initialement dans le programme pour chaque axe ont-ils été atteints par le dispositif ?
- ▶ Dans quelle mesure les actions mises en œuvre couvrent les besoins des différents territoires ?
- ▶ Dans quelle mesure les modalités d'accompagnement ont été différenciées pour répondre aux besoins des différents publics ?

### 4.2.1 Des besoins prégnants en matière d'insertion sociale

Le PIB par habitant en Guyane est équivalent à 49% du PIB moyen communautaire ce qui s'illustre par les difficultés sur les champs de l'emploi et de l'insertion :

- ▶ **Un niveau de vie plus faible que dans l'Hexagone.** En 2016, la Guyane compte 105 095 foyers fiscaux, dont plus de la moitié qui déclarent un revenu net imposable inférieur à 10 000 euros. Cette part est nettement supérieure à la moyenne nationale (23%). De plus, la précarité financière qui touche une partie conséquente des Guyanais se retrouve dans le profil des allocataires de la Caisse d'allocation familiales (CAF) : près de 70% d'entre eux sont considérés comme des allocataires à bas revenus en 2013.

L'axe 4 vise à améliorer l'accès à l'emploi des populations les plus fragiles en améliorant leurs conditions de vie sociale (notamment à travers un accompagnement social).

### 4.2.2 Des publics cibles globalement atteints

**L'axe 4 cible une large majorité de la population guyanaise**

Le schéma ci-après présente la répartition de la population guyanaise selon son statut dans l'emploi afin de mieux appréhender le nombre de personnes ciblées par chaque OS.

L'OS 7 peut être rattaché à des catégories de population INSEE :

- ▶ L'OS7 vise l'ensemble des publics sans emploi, soit 94 000 Guyanais, avec une attention particulière pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les plus en difficulté.

Figure 27 Répartition de la population par activité pour la population vivant en Guyane routière (INSEE, 2019)<sup>5</sup>



<sup>5</sup> La Guyane routière désigne pour l'INSEE l'ensemble de la population vivant dans les communes du littoral, reliées entre elles par la route.

### Un taux de pénétration limité sur l'OS 7

Sur la base de ces données et du nombre de personnes accompagnées sous l'OS7, il est ainsi possible de calculer le taux de pénétration de cet OS par rapport à la population-cible totale.

Table 2 - Taux de pénétration des dispositifs par OS au regard des échantillons INSEE

OS7	
Population ciblée au regard des catégories INSEE	Guyanais sans emploi
Taille de la population ciblée INSEE	94 000
Nombre de participants accompagnés	2 561
<b>Taux de pénétration</b>	<b>3%</b>

L'**OS7** cible les publics les plus isolés, c'est-à-dire, les personnes, qui compte tenu de leurs difficultés, sociales et professionnelles, font partie des personnes durablement les plus éloignées du marché du travail. Les publics demandeurs d'emploi de l'OS7 sont au chômage en moyenne depuis 29 mois. 35% des participants de l'OS7 sont des chômeurs de longue durée et 23% de l'ensemble des participants sont inactifs. Cependant, des retards dans la mise en œuvre de l'accompagnement global font que les cibles fixées initialement sont loin d'être atteintes par rapport à celles des autres OS (28% de réalisé pour les actifs et 16% pour les inactifs). Dans les faits, les publics orientés sur le dispositif d'accompagnement global Pôle Emploi – CTG sont des demandeurs d'emploi déjà suivis par les services de Pôle Emploi. Ainsi, les personnes les plus isolées sont difficilement atteintes par ce dispositif. En effet, certaines personnes interrogées ont rappelé l'importance du halo du chômage en Guyane et les difficultés existantes, notamment pour les plus jeunes, à faire valoir leurs droits (notamment par manque de connaissance des dispositifs existants).

Cela est d'autant plus vrai sur le projet « Découverte et inclusion » à destination des NEET porté par la CCI Région Guyane pour lequel le public ciblé par l'opération a été réduit aux jeunes recensés par les Missions Locales : cependant, l'absence d'inscription à la Mission Locale s'explique souvent par le fait que les jeunes ne semblent pas se retrouver dans les formations proposées (trop courtes ou sans parcours continu vers l'emploi). Au total, environ 3% de la population Guyanaise sans emploi a bénéficié d'un dispositif financé sur l'OS7.

Sur l'axe, le profil des participants effectifs aux opérations semblent donc correspondre aux cibles prédéfinies malgré des difficultés à communiquer avec l'ensemble des publics potentiels.

#### 4.2.3 Des opérations principalement adressées à des publics fragiles spécifiques, mais des difficultés pour prendre en compte les publics migrants

Compte tenu des différents niveaux d'intégration dans l'emploi des bénéficiaires finaux, les opérations programmées sur l'OS 7 ont vocation à prendre en compte des profils nécessitant des parcours adaptés et notamment les femmes, les migrants ou encore les personnes handicapées.

#### **Des populations jeunes légèrement sous-représentées dans les participants aux différents OS**

Bien que l'axe 4 ne cible pas les jeunes, qui disposent de dispositifs dédiés au travers de l'Axe 1 et du volet Guyane du PON 'IEJ, les moins de 30 ans, qui représentent 58% de la population guyanaise, représentent 29% des participants aux opérations FSE sur l'axe 4.

OS7	
Âge moyen	40 ans (chômeurs ?) / 32 ans (inactifs)

Dans les faits, les participants de l'OS7 sont relativement jeunes : 37 ans en moyenne.

Les participants de l'OS 7 sont en moyenne plus âgés que sur l'axe 3, ce qui s'explique par la typologie des participants. Sur l'OS7, les publics sont les plus fragiles, c'est-à-dire le plus souvent des publics inactifs ou au chômage depuis plus d'un an, voire plusieurs années. A titre de mise en perspective, la part cumulée en 2019 des chômeurs de longue durée parmi les participants à l'OS7 est de 60% (60%H, 61%F). Elle était de 47% (27%H, 51%F) en 2016.

### ***Les dispositifs bénéficient majoritairement aux femmes***

Concernant l'accès des femmes aux opérations FSE, elles sont majoritaires sur l'ensemble des OS et représentent 71% des participants sur l'OS7.

OS7	
Part des femmes dans la population totale des participants	78% (chômeurs) / 71% (inactifs)

Sur l'OS7, le public est essentiellement féminin, ce qui s'explique en partie par les spécificités guyanaises de constitution de la famille. En effet, 40% des familles guyanaises sont monoparentales avec à la tête du foyer des femmes qui ont de forts besoins d'emploi ou d'aide sociale pour subvenir aux besoins de leur foyer, d'où leur présence plus grande dans les dispositifs d'accompagnement.

### ***Des populations migrantes laissées pour compte***

Pour les populations migrantes, aucune opération dédiée n'a été programmée, notamment du fait de l'impossibilité d'inscrire sur ces opérations des participants en situation irrégulière. Néanmoins, les migrants en situation régulière ont pu bénéficier d'opérations d'apprentissage des connaissances de bases comme le PREFOB ainsi que des opérations spécifiques à l'apprentissage de la langue telles que celles portées par l'Alliance française de Cayenne intitulées « Langue française, solutions numériques et insertion professionnelle » et « Langue française, citoyenneté et accès à l'emploi par les TICE et l'image ». Ces deux opérations, bien que non adressées exclusivement aux populations migrantes, ont accueilli 55 participants. Ainsi, ces dispositifs sont insuffisamment nombreux compte tenu des 30% de population allophone en Guyane (Etat des lieux Guyane ANLCI 2012).

### ***Une absence de prise en compte des publics séniors et handicapés***

Cependant, aucune opération spécifique n'a été destinée aux publics de personnes en situation de handicaps ou de séniors. Ces populations ont pu être intégrées dans des dispositifs sur la base d'autres critères, mais la prise en compte de leurs particularités n'est pas attestée.

## 4.2.4 Des opérations mises en œuvre sur l'ensemble du territoire

### ***Des efforts importants des différents porteurs de projets de projets pour couvrir l'ensemble du territoire***

Si l'essentiel des porteurs sont basés sur l'île de Cayenne, les opérations couvrent l'ensemble du territoire en déployant du personnel de façon temporaire ou permanente sur l'ensemble des communes pour éviter aux bénéficiaires de se déplacer.

**Le dispositif d'accompagnement global** qui représente 530 participants couvre ainsi les villes de Cayenne, Kourou, Matoury côté CTG. Les différents dispositifs de Pôle Emploi couvrent également l'ensemble du littoral ainsi que les communes de l'intérieur (Maripasoula), et la flexibilité des conventions en matière de localisation des ressources humaines permet de réadapter le déploiement des conseillers en fonction des demandes spécifiques à chaque territoire à un temps donné.

### ***Des participants habitant sur l'ensemble du territoire mais une sous-représentation de l'Ouest guyanais***

Le programme a vocation à couvrir les besoins de l'ensemble des territoires. Si les acteurs interrogés ont souligné que les populations des communes de l'intérieur et de l'Est guyanais sont relativement moins sensibilisées à leurs

droits et aux dispositifs dont ils peuvent bénéficier, le programme a pu atteindre l'ensemble du territoire, y compris les communes de l'intérieur.

En effet, la carte ci-dessous présente la répartition du nombre de bénéficiaires finaux par commune de résidence.

Figure 28 - Répartition des bénéficiaires finaux par commune de résidence pour l'axe 4 (données DIECCTE, analyse EY)<sup>6</sup>

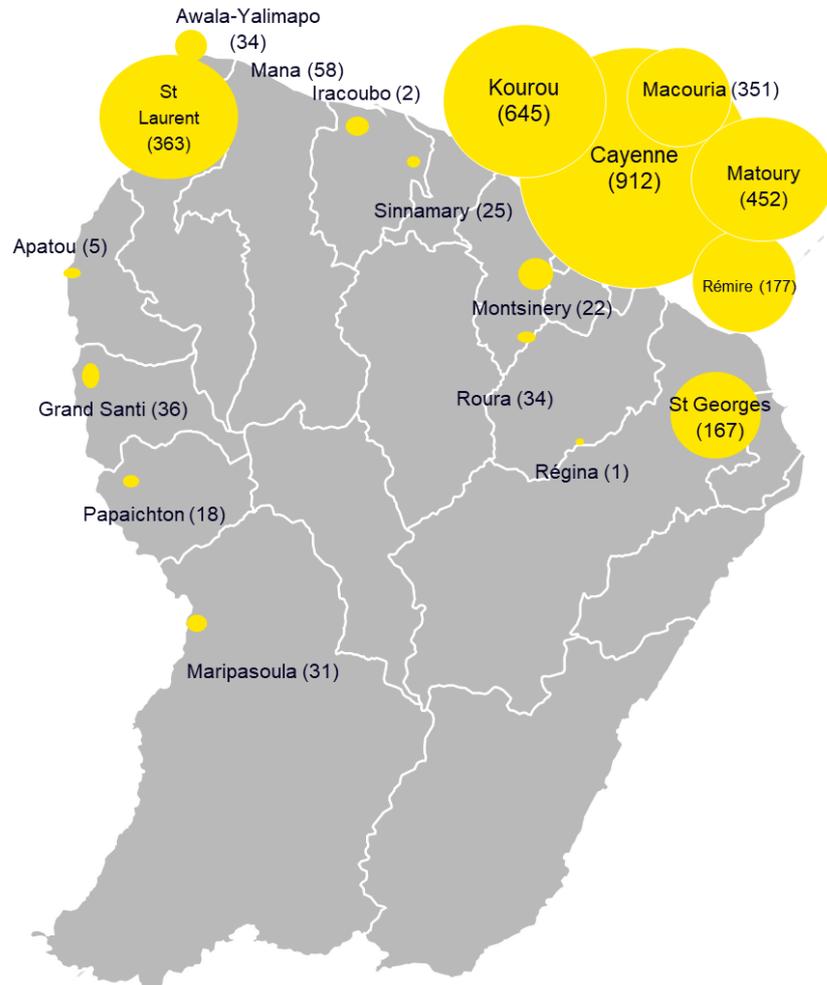


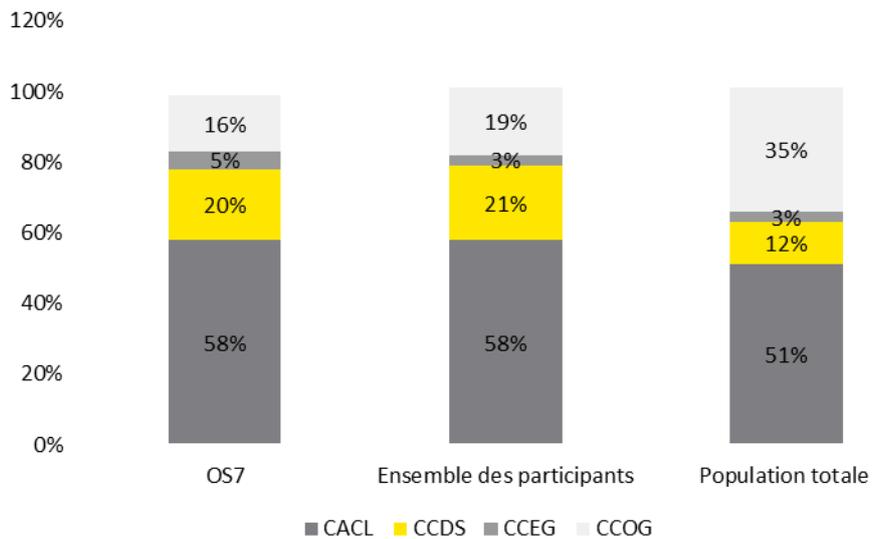
Tableau 12 - Part des bénéficiaires finaux résidant dans chaque EPCI vis-à-vis de la population totale par EPCI

EPCI	Part de la population	Part dans les bénéficiaires finaux
CACL	51%	58%
CCDS	12%	20%
CCOG	35%	16%
CCEG	3%	5%

<sup>6</sup> Nombre de participants cumulé inscrits à l'entrée du programme en décembre 2019

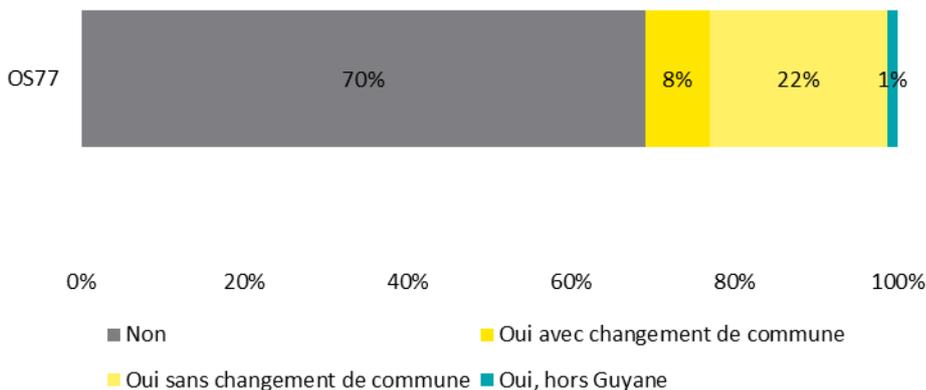
Au regard de la couverture du territoire compte tenu de la répartition de la population, le nombre de bénéficiaires finaux de l'axe 4 par EPCI semble relativement représentatif de la part de ces EPCI dans la population globale guyanaise pour ce qui est de la CACL. En revanche la CCOG est sous-représentée : seuls 16% des bénéficiaires finaux sont des résidents de la CCOG, qui représentent 35% de la population. Cet écart est d'autant plus significatif compte tenu des forts besoins de ce territoire en matière d'accompagnement social et peut donc s'expliquer par la sous-réalisation du dispositif d'accompagnement global porté sur l'OS7 dont le public cible est précisément le public majoritaire de la CCOG (public très éloigné de l'emploi, peu intégré d'un point de vue linguistique et social). Pour la CCDS, une légère surreprésentation peut s'expliquer par présence plus importantes des structures d'accompagnement dans cette zone. Le graphique ci-dessous présente la répartition géographique des bénéficiaires de l'OS7, soulignant les difficultés à atteindre les publics-cibles de l'Ouest., dont les besoins pourraient précisément trouver des réponses à travers cet OS.

Figure 29 - Part des bénéficiaires résidant dans chaque EPCI par OS, comparée à la répartition de la population totale



La couverture du territoire n'est cependant pas aussi fine en période post-opération : 9% des bénéficiaires ont réalisé une mobilité géographique hors de leur commune d'origine, comme le présente le tableau ci-après, témoignant ainsi de la nécessaire mobilité des Guyanais pour accéder à la formation et à l'emploi.

Figure 30 - Pourcentage de participants ayant dû déménager pour suivre la formation ou l'emploi ayant suivi leur opération (Enquête EY, n=475)



#### 4.2.5 Conclusion : un OS7 pertinent par rapport aux besoins du territoire et aux cibles du programmes, mais des difficultés d'accès à certains publics

L'axe 4 répond aux besoins du territoire en matière d'amélioration de l'insertion sociale des Guyanais.

Cependant, des difficultés peuvent être notées sur l'OS7 compte tenu des retards de programmation, et cela malgré le fort besoin du territoire en matière d'accompagnement social.

Les opérations répondent également aux besoins de l'ensemble du territoire comme en témoigne la répartition des participants par commune ainsi que l'adaptation d'une partie des opérations à des publics spécifiques. Les femmes sont largement présentes parmi les bénéficiaires, tandis que les jeunes sont moins touchés, en dépit des besoins importants sur cette population. Plusieurs dispositifs accompagnent les créateurs d'entreprises. En revanche, les publics très précaires sont moins bien touchés par le programme (3% des personnes sans emploi touchées par l'OS7), et il n'existe à ce jour pas de dispositifs ciblant des populations spécifiques (porteurs de handicaps, seniors, allophones / migrants).

## 4.3 Mise en œuvre

Cette section évalue l'efficacité de la mise en œuvre de l'axe 4 du programme et de leurs opérations vis-à-vis du contexte socio-économique guyanais. Elle présente le rythme de programmation ainsi que le niveau d'engagement des porteurs de projet sur cette programmation.

### 4.3.1 Un rythme de programmation dynamique mais des délais de conventionnement importants qui entraînent des difficultés pour les petits porteurs

La programmation sur l'axe 4 est globalement en bonne voie mais n'atteint pas encore les cibles financières.

En interne à l'autorité de gestion, le démarrage des projets a pris du temps, notamment dû à une appropriation des nouveaux programmes et au lancement des premiers appels à projets. Par ailleurs, la chute du rythme de programmation en 2017 s'explique par les mouvements sociaux de mars-avril et leurs conséquences directes qui ont ralenti l'activité des services. En effet, les mouvements sociaux ont entraîné une fermeture partielle des services publics, faute d'accès possible pour les personnels, ainsi qu'un ralentissement de l'activité des porteurs qui a notamment résulté, pour les acteurs interrogés, d'une chute de la mobilisation des participants.

Cependant, des délais assez importants peuvent être constatés sur l'OS7 à différents moments de l'instruction et de la programmation.

**Tableau 13 - Délai entre le début de la réalisation et le conventionnement d'une opération FSE par OS (nombre de jours moyen sur l'ensemble de la programmation à la date du 31/12/2019)**

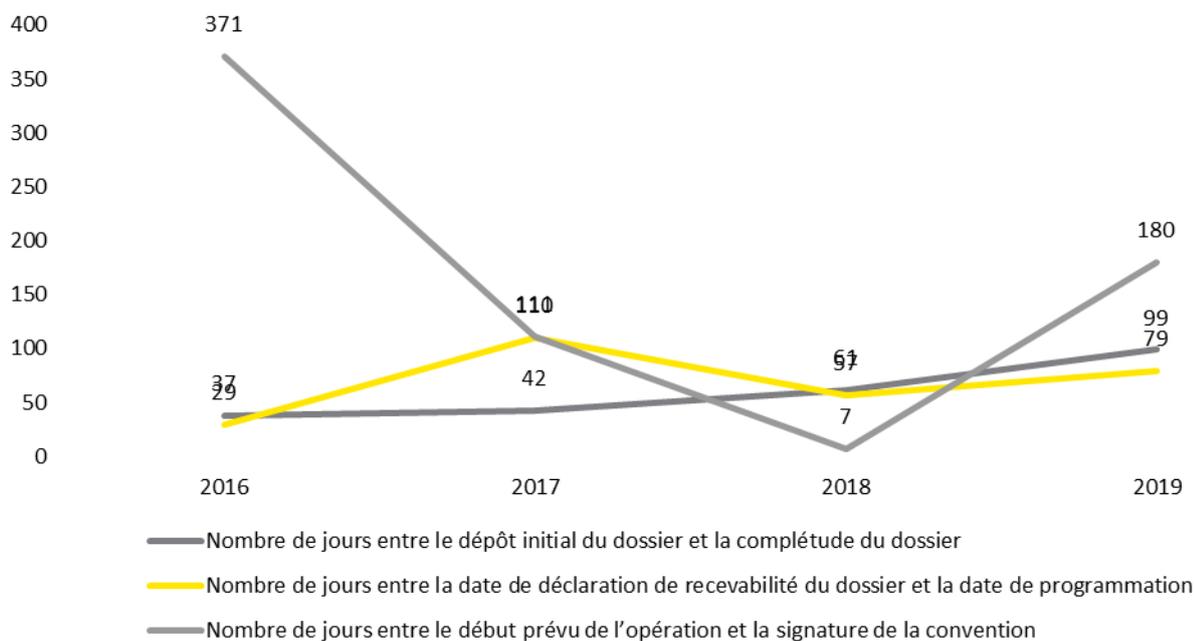
	OS7 AG	OS7 OI
Nombre de jours entre le dépôt initial du dossier et la complétude du dossier	46	84
Nombre de jours entre la date de déclaration de recevabilité du dossier et la date de programmation	80	73
Nombre de jours entre le début prévu de l'opération et la signature de la convention	83	103

D'abord, les dossiers ne sont recevables qu'après 64 jours en moyenne, témoignant ainsi des difficultés des porteurs à rassembler l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de subvention.

Ensuite, une fois le dossier complet, l'instruction et la comitologie nécessaire à la programmation impose des délais relativement longs : 76 jours en moyenne. Ces délais s'expliquent par les intervalles fixes entre les différentes commissions décisionnelles.

Enfin, les conventions ont été signées 93 jours, en moyenne, après le début de la réalisation conventionnée de l'opération. Ces délais ont été réduits au court de la programmation comme le présente le schéma ci-après.

Figure 31 - Evolution des délais par année



Ces délais s'expliquent par des besoins d'adaptation au sein de l'autorité de gestion en termes de capacité de gestion (manque de personnel) et de montée en compétences du personnel et des porteurs. En effet, la maîtrise des dispositifs FSE par les gestionnaires en début de programmation a rendu difficile le suivi des dossiers. D'un point de vue technique, les mises à jour régulières de MaDémarcheFSE ont pu également contraindre l'autorité de gestion à revenir sur des dossiers, exigeant notamment des pièces complémentaires de la part des porteurs.

#### 4.3.2 Des porteurs de projets réticents à s'engager dans un projet FSE

S'agissant des porteurs, deux difficultés ont été relevées par les acteurs interrogés pour s'engager dans un projet FSE : la disponibilité de la trésorerie nécessaire pour avancer les dépenses liées à une opération ainsi que les capacités d'ingénierie de projets.

##### **Des difficultés d'accès aux financements propres et d'avancement de fonds qui limitent l'engagement de certains porteurs**

Les projets soutenus par les financements européens peuvent bénéficier des fonds une fois les dépenses engagées et payées, imposant aux porteurs de disposer de la trésorerie suffisante pour avancer les fonds.

Cette mise de fonds constitue un obstacle de taille pour les petits porteurs, et les banques guyanaises sont globalement réticentes à l'idée de prêter de l'argent ou d'accorder des autorisations de découvert à des porteurs financièrement fragiles dont les garanties ne sont pas suffisantes.

Les porteurs qui se positionnent sur des opérations FSE sont donc le plus souvent des associations établies disposant d'une trésorerie suffisante, ou des acteurs publics de grande ampleur (Pôle Emploi, Collectivité Territoriale de Guyane).

Certaines structures ont dû renoncer à accéder aux financements disponibles en raison de leur incapacité à avancer la trésorerie sur les opérations. Le milieu de l'insertion sociale est en effet caractérisé par de petites structures, souvent unipersonnelles, qui n'ont pas les moyens financiers de s'engager dans un portage de projet FSE.

##### **Une charge administrative et de mauvaises expériences passées qui ont éloigné les porteurs du FSE**

Les projets FSE exigent un suivi administratif et financier des dépenses et des participants extrêmement rigoureux, sans lequel le porteur prend un risque de voir ses dépenses non remboursées. Les contraintes liées à la charge administrative des projets FSE peuvent également dissuader des porteurs de mettre en œuvre des opérations FSE.

Des porteurs interrogés, pourtant bénéficiaires sur la programmation 2007-2013, ont indiqué ne pas avoir souhaité porter des opérations FSE sur cette programmation, par suite de problèmes administratifs sur leurs projets : retards de paiement, correction financière sur l'éligibilité des dépenses, changement de pièces justificatives requises, etc.

Les porteurs ont également indiqué avoir des difficultés à recruter des personnels qualifiés pour porter leurs projets à la fois faute de professionnels suffisamment formés mais aussi faute de capitalisation sur les profils déjà formés. En effet, ces derniers ont tendance à se réorienter vers d'autres métiers lorsque l'opération qui les a recrutés se termine.

Enfin, le contexte national a pu avoir un impact sur l'efficacité de la mise en œuvre. Les mouvements sociaux de 2017 ont entraîné un ralentissement de la programmation pour l'année 2017, en raison de la fermeture des bâtiments administratifs sur une durée de deux mois et le fléchissement global de l'activité économique en Guyane.

### ***Des efforts de la part de la DIECCTE pour permettre un meilleur accompagnement des porteurs de projets***

Pour permettre une meilleure mobilisation des porteurs et s'assurer de leur bonne préparation au montage et au suivi de dossier, la DIECCTE a mis en place un accompagnement renforcé des porteurs de projet incluant :

- Des sessions d'information des porteurs de projets qui visent à informer et préparer les porteurs dans leurs démarches de dépôt de dossier FSE au moment de la publication des appels à projet ;
- Une rencontre avec le porteur à la signature de la convention pour rappeler les exigences relatives aux termes de la convention ;
- Des séminaires biannuels pour échanger sur les exigences de gestion des projets et partager les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques.

Les porteurs interrogés ont souligné avoir de bonnes relations avec la DIECCTE et avoir pu être également entendus et accompagnés individuellement dans leurs démarches.

## 4.4 Efficacité et impact

Cette section a pour objectif d'analyser le niveau de réalisation des opérations par rapport aux objectifs visés par le PO (nombre de participants en particulier) ainsi que l'impact des opérations sur la situation individuelle des bénéficiaires et sur l'environnement socio-économique guyanais.

- ▶ Dans quelle mesure les opérations ont été réalisées et les bénéficiaires ont été au bout des processus ?
- ▶ Dans quelle mesure les dispositifs de formation ont été mobilisés pour en attendre des effets observables ?
- ▶ Dans quelle mesure les différentes opérations cofinancées ont permis d'améliorer la situation des participants ?

### 4.4.1 Une partie des cibles du programme difficilement mobilisables sur les opérations programmées

Compte tenu de la fragilité des publics ciblés par le programme, et notamment de l'importance du halo du chômage en Guyane, qui représente 1,5 fois le nombre de demandeurs d'emploi déclaré, les opérateurs estiment qu'il est difficile d'atteindre l'ensemble de la population cible et de l'informer de l'existence de dispositifs dédiés.

Les formations de l'OS7 visent à développer des compétences de base et s'adressent notamment à des populations ayant des difficultés sociales. Un tiers de la population guyanaise étant allophone, elle n'a pas accès à ces dispositifs d'accompagnement tel que l'accompagnement global, même si elle dispose de papiers en règle. Pour ce qui est de l'apprentissage de la langue française proposé par certaines opérations, il ne concerne qu'un nombre réduit de bénéficiaires, à mettre au regard des 30% de population allophone sur le territoire (ANLCI, 2012).

## 4.4.2 Des cibles participants non atteintes et des sorties avant le terme fréquentes

### **Des cibles en nombre de participants non atteintes**

Les cibles en nombre de participants n'ont pas été atteintes pour l'OS7, ce qui s'explique principalement par une sous réalisation des opérations portées sur l'OI (la CTG), notamment compte tenu du retard de mise en œuvre de l'opération d' « Accompagnement global des demandeurs d'emploi ».

Tableau 14 - Avancement des cibles en nombre de participant par OS (données DIECCTE, décembre 2019)

Axe	OS	Nombre de participants cibles PO (CR01)	Nombre de participants de prévisionnels	de	Nombre de bénéficiaires inscrits en décembre 2019	Niveau de réalisation des cibles (prévisionnel)	Nombre de bénéficiaires ayant achevé l'opération en décembre 2019	Niveau de réalisation des cibles (participants ayant achevé l'opération)
4	OS7	9 180	10 912 (dont 6 780 sur l'OI)	de	2 561 (dont 1 902 sur l'OI)	28%	965 (dont 739 sur l'OI)	11%
	Inactifs	4 730			772 (dont 769 sur l'OI)	16%	129 (dont 127 sur l'OI)	3%
	chômeurs							

### **Des sorties avant le terme des opérations qui s'expliquent par des contraintes socio-économiques, qui subsistent pour les bénéficiaires ayant achevé l'opération**

Sur l'OS7, le taux de sortie avant le terme est important (42% des participants)

Tableau 15 - Taux de sortie avant le terme par OS (participants inscrits, données DIECCTE, décembre 2019)

OS	A achevé l'opération	A quitté l'opération avant le terme prévu	Taux de sortie avant le terme	En cours d'opération	Total
7	1092	778	42%	1463	3333
Total Axe 4	1092	778	42%	1463	3333

La sortie avant le terme d'une partie des bénéficiaires s'explique principalement par une série de freins socio-économiques récurrents en Guyane :

- ▶ **Des difficultés liées à la mobilité sur le territoire et à l'accès aux formations.** Des participants interrogés ont en effet indiqué avoir dû être hébergés dans leur famille à Cayenne pour suivre des formations. Or, pour les acteurs interrogés, les bénéficiaires ne disposant pas de solution d'hébergement stable en cours de formation ont souvent tendance à décrocher en cours d'opération. Les personnes interrogées nous en effet indiqué que certains bénéficiaires préféreraient ne pas s'inscrire à des formations auxquelles elle ne pouvait pas physiquement se rendre et cela malgré la diversification de la localisation des activités conduites par les porteurs. En effet, le maillage en transports en commun reste faible et le coût des « taxicos » élevés, de même pour le transport en pirogue (100 euros A/R pour St Georges-Camopi) ou le transport aérien (100 euros A/R pour Cayenne-Maripasoula). Il est également difficile dans les communes de l'intérieur d'assurer une continuité de parcours entre les différentes opérations de formations. En effet, lorsque les opérateurs se déplacent de façon ponctuelle, les bénéficiaires suivent de façon saccadées leurs parcours d'intégration socio-professionnelle.

- ▶ **Des difficultés liées à la garde d'enfants, notamment pour les femmes.** La garde d'enfant contraint régulièrement les femmes à quitter les formations en cours d'opération. Ces difficultés peuvent également empêcher les femmes d'accéder à une partie des opérations.
- ▶ **Des difficultés liées aux connaissances linguistiques minimales requises pour suivre une opération.** De plus, des différences culturelles fortes, notamment eu égard à la considération sociale du travail dans les communes de l'intérieur nécessitent des adaptations des dispositifs qui ne sont pas toujours effectives. En complément de ces différences culturelles, des différences linguistiques peuvent empêcher le suivi d'opérations. Il convient cependant de noter que certaines opérations proposent des formations traduites en langues locales (notamment Les Premières de Guyane sur l'OS4).
- ▶ **Une concurrence avec les emplois non déclarés qui permettent un revenu de subsistance pour certains bénéficiaires.** Les acteurs interrogés ont indiqué que certains participants qui travaillaient précédemment de façon non déclarée ont des difficultés à se présenter aux formations. Ces formations empiètent en effet sur leur temps de travail non-déclaré et représentent une perte de revenu pour ces personnes. De la même façon, des participants ont quitté les opérations d'aide à la création d'entreprise, estimant que les charges qu'ils payaient sur leur activité étaient trop lourdes par rapport la rémunération offerte de leur activité non déclarée.

65% des sorties avant le terme sur l'OS7 sont des sorties du dispositif d'accompagnement global. En effet, l'accès à un logement décent est le premier point abordé par la plupart des bénéficiaires de l'accompagnement global. Une partie de la population accompagnée est confrontée uniquement à un problème d'accès au logement, préalable à l'obtention d'un emploi. Le taux de départ avant la fin de l'opération d'une partie des bénéficiaires s'explique également par le fait que ces bénéficiaires ont pu accéder à un logement décent et ne ressentait pas d'autres besoins d'accompagnement social.

Si une partie des freins sociaux peuvent être levés par les opérations, certains demeurent et ont des conséquences sur l'accès à l'emploi des bénéficiaires à la sortie des opérations. En effet, 13% des personnes interrogées dans l'enquête ont indiqué avoir eu des contraintes de garde d'enfants, des difficultés de transports ou des problèmes de santé les empêchant de travailler ou de suivre une formation à la suite de l'opération qu'ils ont suivie.

#### 4.4.3 OS7 : un OS marqué par les difficultés de l'accompagnement global

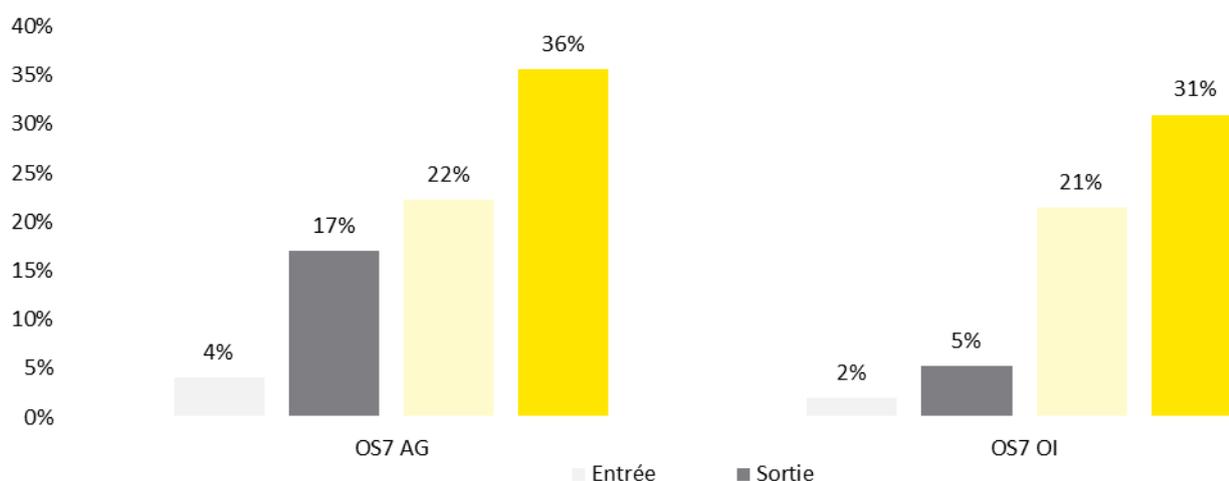
**15% des demandeurs d'emplois accompagnés par cet OS et 3% des inactifs dans le halo du chômage.**

Sur cet OS, 2 561 actifs et 773 inactifs ont participé à des opérations à la date du 31/12/2019 soit 15% des actifs au chômage et 3% des inactifs dans le halo du chômage.

Cet OS soutient la mise en place de l'accompagnement global ainsi que des opérations de formations aux compétences de base visant à renforcer l'insertion sociale des participants.

L'OS7 vise à mettre en œuvre un accompagnement global et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires en vue de leur accès à l'emploi (533 participants sur le volet Pôle Emploi et 530 participants sur le volet social CTG – les participants sont enregistrés une fois sur chaque volet). Cet OS a permis de faciliter l'insertion sociale et socio-professionnelle des bénéficiaires de plusieurs manières. Un fort taux de sorties positives (43% au 31/12/2019 sur le volet Pôle Emploi en cumulé) sur le volet emploi de l'accompagnement global témoigne également du succès de l'opération auprès des bénéficiaires comparativement aux opérations de droit commun ou à un accompagnement social au gré à gré proposé par les services sociaux de la CTG.

Figure 32 - Part des bénéficiaires finaux de l'OS7 en emploi de l'entrée du dispositif à février 2020 (données DIECCTE, enquête et analyses EY / AG n=45 et OI n=168)



***Des difficultés de mise en œuvre au lancement de l'accompagnement global mais des opérations avec des taux de sortie plutôt positifs du fait de la levée d'une partie des freins à l'emploi***

L'accompagnement global est un dispositif conjoint CTG-Pôle Emploi qui a vocation à offrir un parcours intégré à la fois social et professionnel à des demandeurs d'emploi repérés par Pôle emploi. Le volet Pôle Emploi est financé sur l'OS7 en gestion directe AG et le volet CTG est financé sur la subvention globale.

Dans la convention de la première phase de l'accompagnement global programmé en 2016, il était prévu que des binômes de conseiller Pôle Emploi et de travailleurs sociaux CTG (12 ETP de chaque côté) soient constitués. Cependant, la CTG a dû revoir à la baisse le nombre d'ETP mis à disposition par suite de réorganisations budgétaires. Seuls 6 ETP ont été affectés à l'opération, conduisant à une rupture de la convention Pôle Emploi-CTG courant 2018.

Cependant, cette opération a eu de très bon taux de sortie, malgré le nombre réduit de participants par rapport au prévisionnel : 43% de sortie positive sur le volet Pôle Emploi en décembre 2019. Les acteurs interrogés ont souligné des résultats significatifs et qui vont au-delà de l'insertion sociale, jusqu'à l'insertion dans l'emploi. A la sortie du dispositif, toutes opérations confondues, 297 participants sont en emploi, contre seulement 26 personnes à l'entrée (sur 1061 personnes accompagnées). Aussi, si les personnes interrogées ont mentionné que l'amélioration première à laquelle prétendent les bénéficiaires de l'accompagnement global est l'accès à un logement décent, l'accès à ce logement a pu être l'élément déclencheur de l'entrée dans l'emploi.

Compte tenu de ce bon taux de sortie en comparaison aux autres dispositifs portés sur l'axe 4, Pôle Emploi et la CTG ont conventionné à nouveau un partenariat d'accompagnement global à la fin 2018 pour la période 2018-2021 en redimensionnant la place de la CTG dans le dispositif avec des cibles en nombre de participants revues à la baisse. Pôle Emploi a également commencé à chercher d'autres solutions pour diversifier ses partenaires sur le volet accompagnement social, notamment avec les CCAS et la CAF.

***Des actions qui permettent d'améliorer les compétences sociales des participants mais sans les inscrire dans un parcours d'insertion complet***

Des opérations visant à l'amélioration des compétences sociales des participants ont également été programmées à la fois sur les fonds en gestion AG et la subvention globale CTG, de manière complémentaire. Le volet AG concerne principalement les compétences professionnelles. Le volet CTG concerne notamment l'acquisition des compétences de bases (dont l'apprentissage de la langue) et à l'apprentissage de connaissances civiques.

Pour l'opération d'apprentissage de la langue française portée par l'Alliance française, les bénéficiaires à l'entrée et à la sortie du dispositif n'ont que peu changé de situation au regard des indicateurs (deux changements de statuts à la sortie sur cinquante-cinq participants). Cependant, l'apprentissage de la langue participe à l'insertion sociale de l'ensemble des bénéficiaires concernés.

Le PREFOB (Programme Régional d'Education et de Formation de Base) est un dispositif mis en place par la CTG pour l'apprentissage des savoirs de base et le développement des compétences de base au sein de la population. Le dispositif forme à la lecture, à l'écriture, aux mathématiques, aux compétences numériques de bureautique ainsi

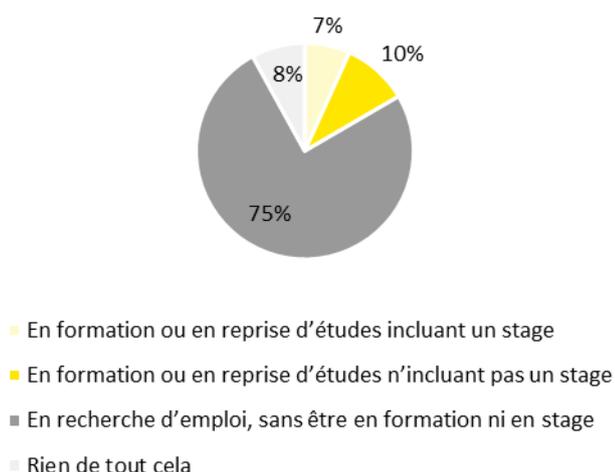
qu'à des thèmes transversaux comme l'appréhension de l'environnement ou la prévention sur certains sujets de santé. Le dispositif a accompagné 640 participants pour lesquels 71% des participants ont poursuivi leur parcours en formation : il s'agit d'une étape préalable à la poursuite d'un parcours d'insertion ultérieur.

Le PREFOB a été déployé tardivement, ce qui a eu pour effet de bloquer l'accès en formation qualifiante d'une partie de la population-cible mais aussi d'orienter prématurément des participants dans des formations qui n'étaient pas à leur niveau.

***L'ensemble des dispositifs proposés sur l'OS7 ne permettent qu'une insertion faible des bénéficiaires dans des parcours d'intégration sociale et professionnelle au long cours***

Seulement 36% des participants pour l'OS7 AG et 31% des participants pour l'OS7 OI sont en emploi en février 2020. Pour le reste des participants, il convient de noter qu'un nombre relativement faible de participants s'insèrent dans un parcours de formation comparativement à l'objectif initial de faire entrer l'ensemble des bénéficiaires de l'OS7 dans des parcours d'intégration sociale au long cours. En effet, seuls 17% des participants hors de l'emploi sont en formation 6 mois après la fin de leur accompagnement. Ainsi, le parcours des participants se limite à une formation initiale ou à la levée d'une difficulté sociale à la suite d'une formation de base ou d'un accompagnement social financé sur l'OS7, mais n'est pas suivie d'une formation qualifiante améliorant leur employabilité.

Figure 33 - Destination des participants de l'OS7 hors de l'emploi 6 mois après leur sortie de l'opération (Enquête EY, N=163)



Ce constat est différent pour le PREFOB : ce dispositif qui a pour but de s'articuler avec le SIEG (Service d'Intérêt économique général de Guyane) financé sur le PO FEDER FSE CTG 2014-2020 et qui propose des formations qualifiantes, a bien débouché sur une entrée des bénéficiaires hors de l'emploi en formation pour 71%.

Les bénéficiaires finaux de l'OS7 sont des chômeurs de longue durée : 29 mois au chômage en moyenne, contre 9 mois pour l'ensemble des chômeurs guyanais (chiffres Pôle Emploi). A ce titre, la population ciblée est plus fragile, plus âgée, que l'ensemble des demandeurs d'emploi guyanais et donc a plus de difficultés à se réinsérer dans un parcours social vers l'emploi.

#### 4.4.4 Conclusion : Malgré une mise en œuvre difficile sur l'OS7, des opérations qui ont eu un impact positif sur les bénéficiaires finaux et sur le champ de l'insertion en Guyane

Les opérations programmées ont permis aux bénéficiaires de rentrer en emploi sur l'ensemble des OS. L'accompagnement renforcé sur l'OS7 a facilité d'insertion sociale d'une partie des bénéficiaires notamment en matière d'accès à un logement décent malgré des difficultés de lancement.

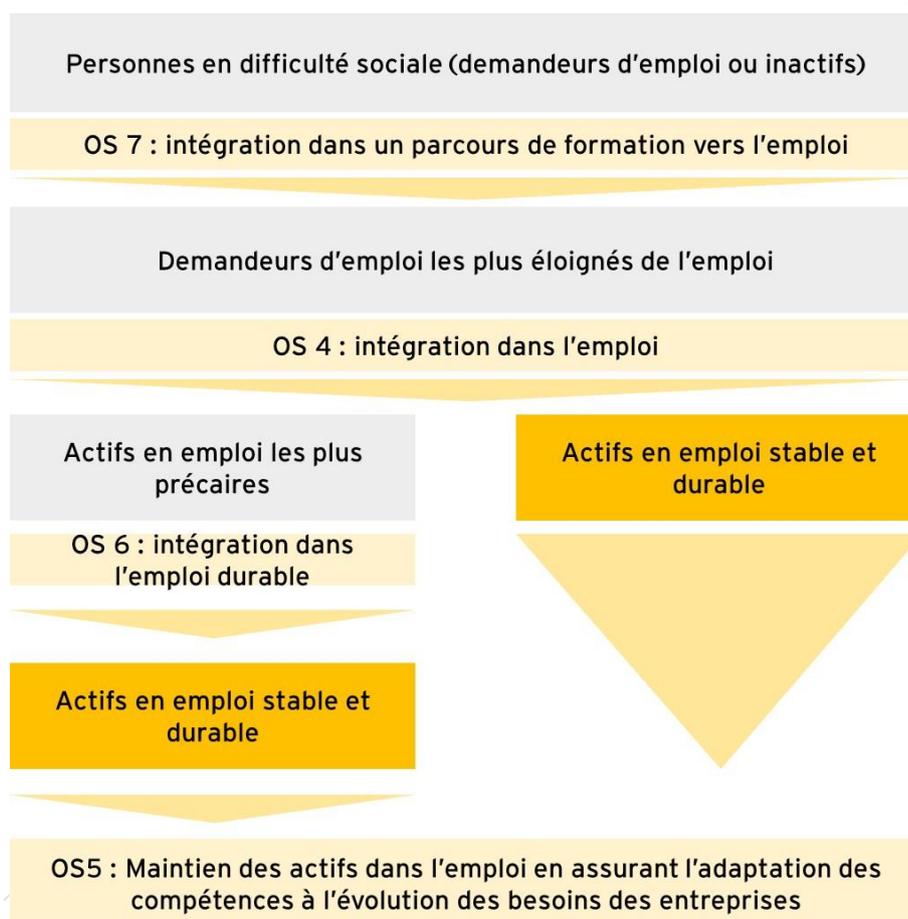
## 4.5 Cohérence

Cette section évalue la cohérence des deux axes et des opérations programmées à la fois vis-à-vis du programme et vis-à-vis de l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire guyanais. Elle répond à la question évaluative suivante :

- ▶ Dans quelle mesure l'intervention du FSE dans le cadre de l'axe 4 a été articulée avec les autres axes du PO FSE Etat en Guyane, et plus largement avec les autres opérations du FSE et du FEDER ?

### 4.5.1 Une cohérence d'ensemble entre les axes 3 et 4 ainsi qu'avec le reste du programme

Figure 34 - Parcours vers l'emploi proposé par les axes 3 et 4 du programme



Sur l'ensemble des opérations des axes 3 et 4 environ 1 participant sur 10 a suivi au moins deux opérations financées par l'axe 3 et/ou 4 (896 participants soit 10% des participants aux axes 3 et 4). Une vaste majorité de ces « doublons » (531 soit 6% des participants aux axes 3 et 4) concernent les bénéficiaires ayant suivi les deux volets de l'accompagnement global comme initialement prévu par le dispositif (100% des participants de l'accompagnement global a été inscrit sur les deux volets).

- ▶ A titre d'exemple, un participant ayant bénéficié de cette opération peut par exemple être orienté à la suite d'une formation sur une opération d'accompagnement Post-formation. 9% des bénéficiaires de l'opération d'accompagnement des jeunes de Pôle Emploi sont en formation 6 mois après la sortie du dispositif.
- ▶ Cette multiple participation montre qu'une partie des participants suit un parcours progressif entre les opérations financées par les deux axes. Par exemple, un participant bénéficiant de l'accompagnement global

(parmi les 9% de participants en formation 6 mois après leur sortie du dispositif) peut être orienté vers une formation proposée par l'axe 3 par exemple ou vers un enseignement en langue.

#### 4.5.2 Un axe principalement porté par la CTG et Pôle Emploi à travers l'accompagnement global mais des acteurs clefs encore peu mobilisés

L'axe 4 est principalement porté par l'opération d'accompagnement global de Pôle Emploi et de la CTG qui témoigne d'une mise en réseau des acteurs de l'insertion en Guyane. Pôle Emploi a également développé des partenariats avec d'autres acteurs (CAF, CCAS) dans le cadre de cette opération. Cependant, des synergies restent à trouver et à organiser avec d'autres acteurs.

Sur le champ de l'apprentissage de la langue, des synergies peuvent être envisagées, notamment avec les publics OFII pour permettre une continuité de parcours entre l'accompagnement proposé par l'OFII en langue française et l'accompagnement proposée à l'externe par l'Alliance française.

A ce titre, les porteurs interrogés ont indiqué ne pas avoir de visibilité sur les actions menées sur leurs champs d'intérêts par d'autres acteurs sur fonds européens, sauf rares exceptions.

#### 4.5.3 Un manque de clarté pour les porteurs sur l'articulation avec d'autres programmes et un manque d'association de certaines parties prenantes dans l'accompagnement de certain publics-cibles

Les porteurs de projets interrogés ont indiqué ne pas être au clair avec les lignes de démarcation entre le PO FSE Etat et le PO FEDER FSE CTG. L'articulation des actions menées par la CTG en tant qu'organisme intermédiaire du PO FSE Etat est également peu compréhensible pour les porteurs qui ont indiqué s'orienter vers le PAE de la CTG ou vers le service FSE de la DIECCTE principalement en raison d'affinités personnelles avec les instructeurs de l'un ou l'autre des services.

Une partie des personnes interrogées, porteurs comme bénéficiaires, n'identifient pas les dispositifs FSE parmi les autres dispositifs existants ou ne sont pas en mesure de citer les dispositifs FSE existants dans leurs domaines de compétences. La coordination mise en place entre l'Etat et la CTG, notamment au travers de réunions techniques régulières a permis de réorienter vers le programme pertinent les quelques opérations qui n'avaient pas été déposés sur le bon programme FSE par les porteurs.

Au global, l'ensemble des acteurs publics agissant dans les domaines de l'insertion et de la formation disposent d'une connaissance limitée des opérations existantes. Une meilleure communication et un dialogue plus régulier avec les différentes parties prenantes permettraient d'éviter les doublons entre les dispositifs ou de mieux orienter les bénéficiaires entre les dispositifs existants et d'assurer ainsi une continuité de parcours dans l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires. De leur côté, les porteurs de projets ont également mentionné le besoin d'une meilleure communication sur les opérations financées ainsi que sur la structure du programme.

A titre d'exemple, dans le cadre du CIR, l'OFII finance des formations civiques et linguistiques destinées à l'intégration des primo-arrivants sur le territoire français. A l'issue ou en parallèle du CIR, les primo-arrivants pourraient être accompagnés dans des dispositifs complémentaires d'insertion (accompagnement global) ou des formations linguistiques déjà disponibles.

Aux yeux du public en difficulté, il est également difficile de comprendre l'articulation entre les opérations et les partenaires. A ce titre, plusieurs acteurs bénéficiant du FSE interrogés ont indiqué avoir des difficultés à réaliser un suivi individuel du parcours de chaque bénéficiaire, n'ayant pas nécessairement connaissance des autres opérations suivies par un même bénéficiaire. Seule l'AG dispose de cette vision complète des actions FSE dont bénéficie un même participant.

#### 4.5.4 Conclusion : un programme cohérent sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et de l'insertion sociale mais des difficultés notables de coordination des acteurs

Les axes du programme ont été construits pour proposer un accompagnement progressif des bénéficiaires cibles : 1. un accompagnement socio-professionnel pour les publics les plus éloignés de l'emploi (OS7), 2. un

accompagnement vers l'emploi (OS4) et 3. un accompagnement des actifs en emploi vers une montée en compétence (OS6). En complément, l'OS5 soutient également la professionnalisation de la filière en matière RH. Cette cohérence prévue par le programme est effective sur la période 2014-2019.

Cependant, il convient de noter des doublons dans l'offre proposée, notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la création d'entreprises pour lesquels les porteurs réfléchissent déjà à des synergies possibles.

Pour ce qui est de l'insertion du programme dans l'écosystème de l'insertion et de l'emploi en Guyane, le programme s'insère globalement bien dans l'offre d'accompagnement proposé par d'autres porteurs mais des synergies restent à trouver pour fluidifier le parcours d'insertion des participants et faire monter en compétence les acteurs de l'insertion sur l'offre existante et co-finançable par le FSE. La mise en place du service public de l'insertion prévue pour le début du prochain programme devrait par ailleurs contribuer à la mise en cohérence de l'action public dans ce domaine.

## 4.6 Efficience

Cette section analyse l'efficience du programme vis-à-vis des coûts engagés par opération et de l'adaptabilité des opérations pour permettre d'obtenir les améliorations souhaitées sur la situation des participants à moindre coût pour le programme. Elle répond à la question évaluative suivante :

- ▶ Dans quelle mesure les opérations subventionnées ont-elles atteint leurs objectifs à moindre coût ?

### 4.6.1 Des opérations aux coûts maîtrisés mais variables, compte tenu des différences d'ampleur des accompagnements proposés

Le coût moyen par participant sur l'axe est de 4 536 euros. Au sein de l'OS7, les différentiels de coût s'expliquent principalement par la nature des opérations.

Tableau 16 - Montant par participant programmés et par OS (données DIECCTE, analyses EY)

OS7 – Parcours d'insertion sociale et professionnelle	
Montant moyen par participant	4 536,49 euros
Montant minimum par participant (opération / Porteur)	569,59 euros Volet social - Accompagnement global des demandeurs d'emploi CTG
Montant maximum par participant (opération / Porteur)	28 652,67 euros Ateliers et chantiers d'insertion Association France Active

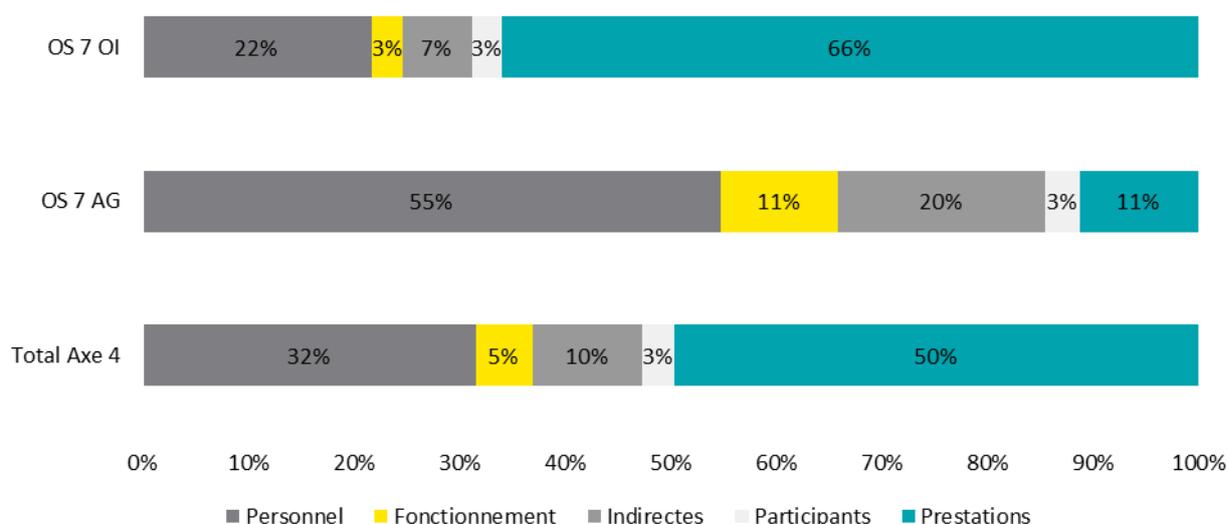
Les opérations dont le coût par participant est le plus élevé sont celles qui ont trait à l'insertion par l'activité économique. Ces opérations mobilisent des matières premières pour des constructions, ainsi que des déplacements dans les communes de l'intérieur pour des formateurs, ce qui justifie des coûts plus élevés que la moyenne de l'OS. L'opération Apienvironnement portée par Papakai a ainsi un coût par participant de 4 727 euros. A contrario, les opérations les moins coûteuses par participant de l'axe sont des opérations qui portent sur l'accompagnement global, portées par Pôle emploi et la CTG qui mobilisent uniquement des conseillers emploi et des conseillers sociaux (coût par participant de 569 euros sur le volet social et de 1 025 euros pour le volet emploi).

La gestion des crédits FSE s'est faite globalement de deux manières distinctes en fonction des OS et des opérations :

- ▶ Les opérations d'accompagnement nécessitant la mobilisation d'ETP sont conventionnées en nombre d'ETP et frais annexes (qui peuvent comprendre des formations ou études). Il s'agit principalement de l'opération d'accompagnement global volet social porté par la CTG sur le volet OI et de l'opération d'accompagnement global volet emploi porté par Pôle Emploi côté AG. L'essentiel du volet AG est constitué par l'accompagnement global internalisé par Pôle emploi (ce qui justifie une majorité des dépenses en personnels sur ce volet – 55%);
- ▶ Les opérations de formation dédiées notamment aux personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment dans le cadre du PREFOB, portées principalement sur l'OI sont quant à elles principalement des formations contractées auprès de prestataires externes. Le volet OI portant le PREFOB est principalement externalisé à des prestataires (d'où 66% des dépenses en prestation sur les crédits OI).

Les porteurs interrogés les plus à l'aise avec les procédures européennes sont satisfaits de ces deux options qui en fonction des opérations permettent de faciliter la remontée de dépenses et de correspondre au mieux au fonctionnement des porteurs.

Figure 35 - Répartition des dépenses par poste de dépense (CT, donnée DIECCTE)



#### 4.6.2 Un accompagnement global qui a pu être adapté suite aux difficultés du premier dossier

Les porteurs ont su également s'adapter en cours de programmation pour augmenter leur efficacité et leur impact sur les bénéficiaires. Ces adaptations ont pour objet de maximiser l'impact des opérations pour un coût identique, voire réduit par rapport aux projets initialement déposés.

Sur l'OS7 l'opération d'accompagnement global a pu être redéfinie à la suite des difficultés de mise en œuvre de la première opération programmée. En effet, pour faire face

#### 4.6.3 Conclusion : des opérations dont les coûts sont maîtrisés et les dépenses adaptées aux besoins

Les opérations programmées sur les deux axes semblent avoir un coût par participant maîtrisé compte tenu des différentiels dans la fréquence d'accompagnement ou le type de formation proposé.

Les porteurs de projets ont également su adapter leurs opérations aux besoins en cours d'opération pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

## 4.7 Valeur ajoutée de l'axe 4

Cette section présente la valeur ajoutée du programme sur le territoire comparativement aux autres dispositifs existants notamment en termes d'apport expérimentaux et d'innovation sociale. Elle répond à la question évaluative suivante :

- ▶ Dans quelle mesure le FSE a-t-il permis de conduire certaines expérimentations, d'introduire de nouvelles modalités d'intervention sur le territoire ? Si oui, quels sont les effets de ces actions innovantes repérées ?

### 4.7.1 Le FSE a renforcé l'accompagnement des bénéficiaires et permis la prise en compte des publics spécifiques comparativement aux dispositifs de droit commun

L'axe 4 est globalement positionné en Guyane comme des leviers pour compléter l'offre de service de droit commun existante et pour renforcer l'accompagnement des populations cibles.

L'accompagnement proposé aux publics les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de l'accompagnement global consiste également en des fréquences d'entretiens plus rapprochées que dans un parcours classique de demandeurs d'emploi. En complément, le dispositif apporte également un accompagnement social à travers un volet porté par la Collectivité Territoriale de Guyane qui n'aurait pas pu être déployé sans les financements européens.

La mise en œuvre de l'axe 4 a également permis de favoriser l'emploi des Guyanais de manière indirecte. En effet, les opérations financées par les deux axes ont souligné le besoin de personnels qualifiés spécialiste de l'accompagnement vers l'emploi et de l'accompagnement social. Les porteurs ont dû recruter et former des professionnels de l'accompagnement pour pouvoir mener à bien leurs opérations. Ainsi, par exemple, près d'un tiers des emplois conseillers (27 postes) de Pôle Emploi sont des postes créés pour mettre en œuvre les opérations PE, pour qui les opérations les plus importantes sont celles de l'accompagnement global.

### 4.7.2 Le FSE a soutenu à la marge des projets innovants et des modalités d'intervention expérimentales sur le territoire

Compte tenu des difficultés sociales du territoire, et notamment de l'insuffisance de l'offre de droit commun pour répondre au besoin d'accompagnement social et professionnel, les opérations soutenues sur l'axe 4 du programme ont peu souvent été construites dans un objectif d'innovation sociale. Cependant, quelques expérimentations peuvent être intéressantes, notamment en vue de la prochaine programmation, car elles apportent des modèles d'accompagnement innovants qui répondent de façon adaptée aux besoins particuliers du territoire guyanais.

Sur l'OS7, compte tenu des difficultés de mise en œuvre du volet social de l'accompagnement global côté CTG, Pôle Emploi a mis en place une internalisation partielle de la partie accompagnement social de l'accompagnement global. Le dispositif est actuellement en phase de test mais pourrait être répliqué à l'échelle nationale si l'expérimentation est concluante.

### 4.7.3 Conclusion : une utilisation du FSE pour renforcer l'accompagnement de publics fragiles

L'essentiel de l'utilisation des fonds concerne des dispositifs d'accompagnement construits principalement pour renforcer l'accompagnement de droit commun des bénéficiaires finaux et s'assurer de leur insertion dans l'emploi.

Le programme a également permis de soutenir des opérations qui n'auraient pas pu voir le jour autrement faute de ressources propres ou de financements disponibles.

L'OS 7a cependant porté des innovations sociales à la marge, notamment par manque d'acteurs innovants et par le besoin de renforcer des besoins traditionnels de l'accompagnement social, encore peu développé sur le territoire.

## 4.8 Résultat de l'enquête pour l'axe 4

Cette section présente, question après question, les résultats à l'enquête à 6 mois pour l'axe 4

Figure 36 - Q1 Occupiez-vous un emploi en [Mois de sortie + 6 mois Année] ? Une seule réponse possible (N = 213)

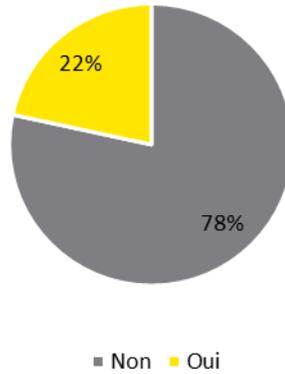


Figure 37 - S2 S'agissait-il... (N = 44)

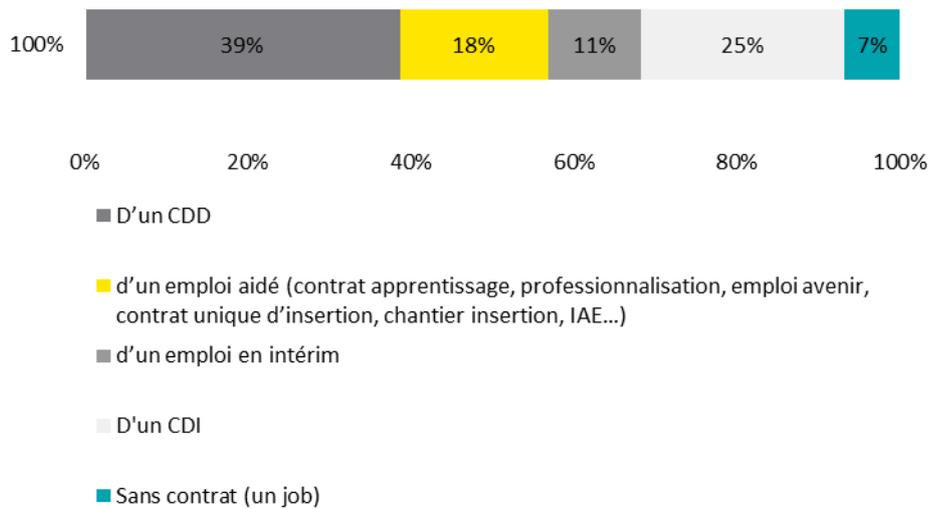


Figure 38 - Q3 Etiez-vous ? (N = 230)

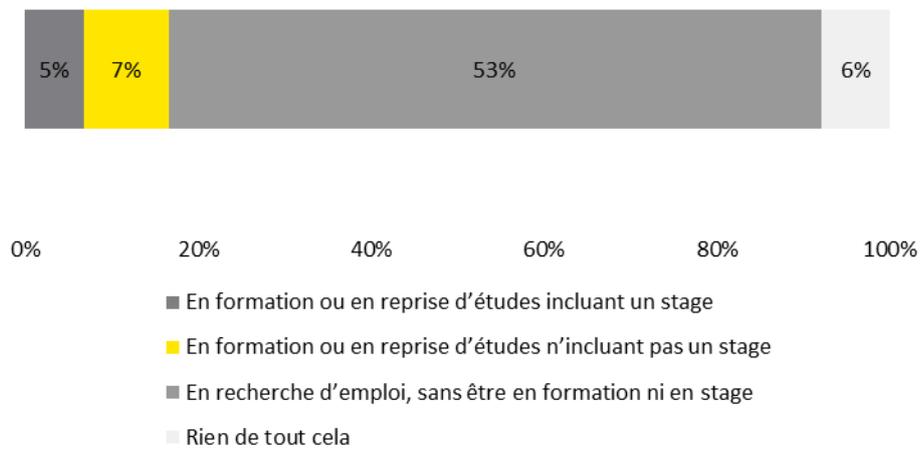


Figure 39 - Q4 Pour quelle(s) raison(s) n'étiez-vous ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi ? (N Phoning = 11)

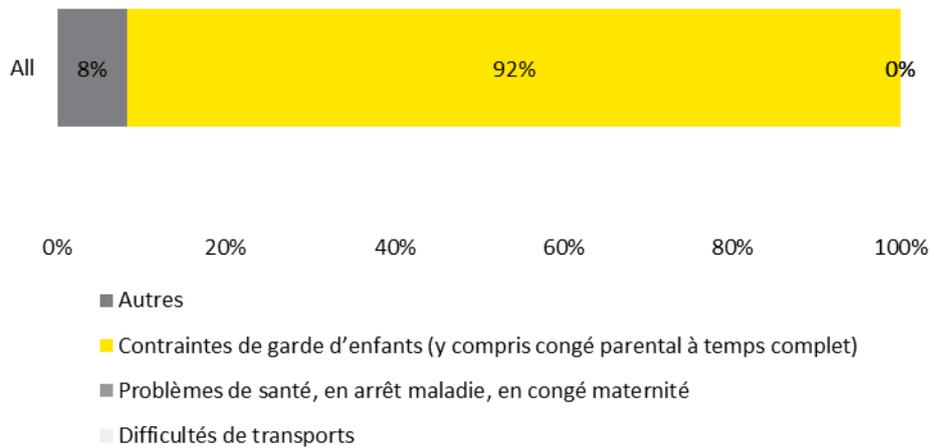


Figure 40 - Q5 [Si Q1=1 alors afficher « Cet emploi a-t-il » / Si Q3=2 ou 3 alors afficher « Cette formation a-t-elle »] nécessité une mobilité géographique ? (N = 73)

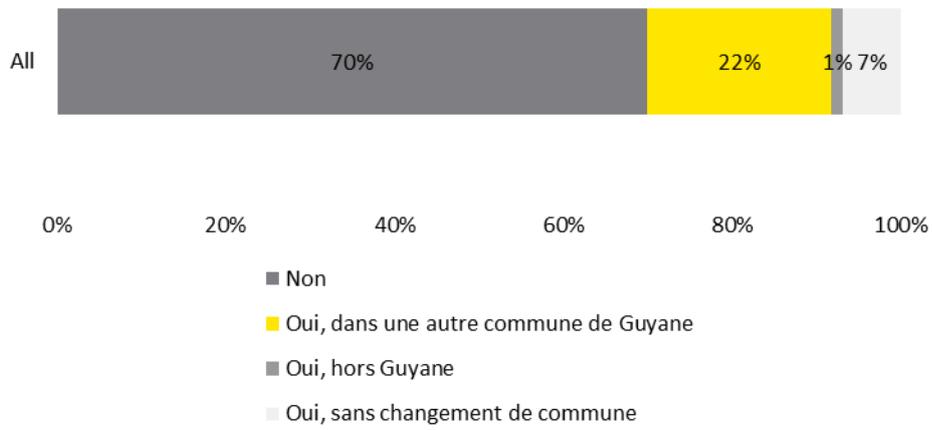


Figure 41 - Q6 Par rapport à votre qualification et à vos compétences, cet emploi correspondait-il... ? (N=39)

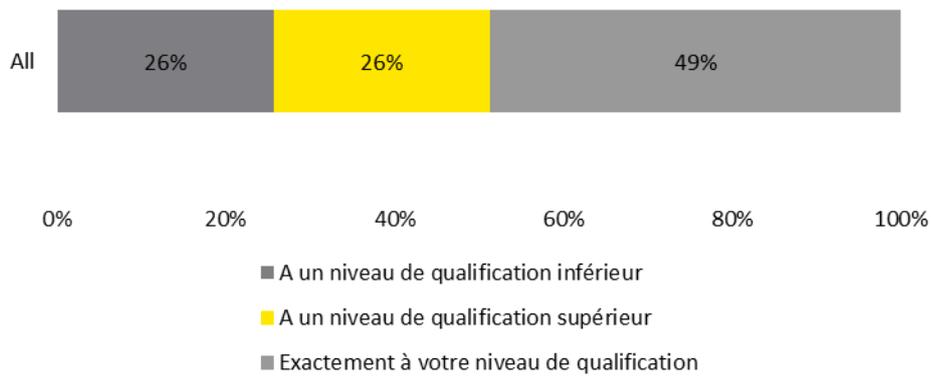


Figure 42 - Q7 La formation que vous avez suivie était-elle... ? (N = 27)

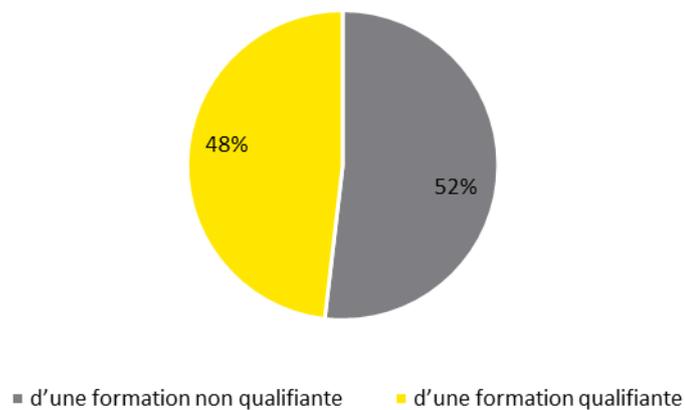


Figure 43 - Q8 Quel type de formation avez-vous suivi ? (N = 8)

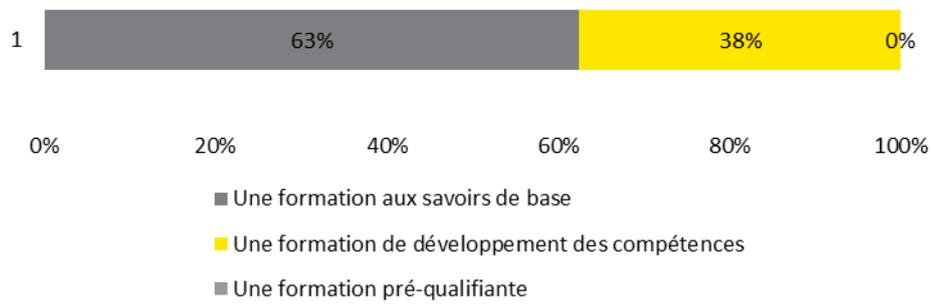


Figure 44 - Q9 Quelle était, en nombre de mois, la durée, de votre stage ? (N Phoning = 9)

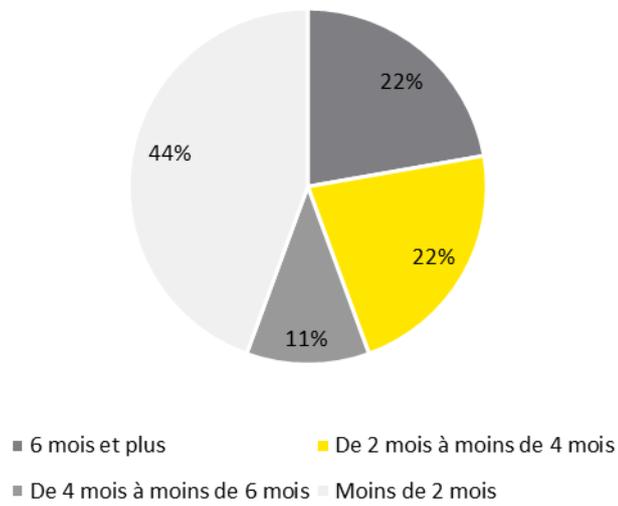
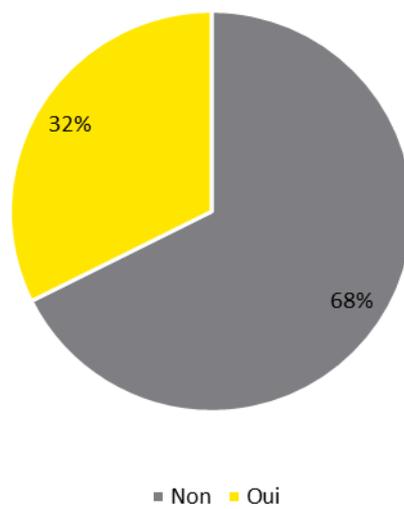


Figure 45 - Q10 Quelle est votre situation actuelle ? En emploi : oui/non (N = 210)



## 5 Conclusions et recommandations

**Au regard de la pertinence**, les axes 3 et 4 permettent d'apporter une réponse aux besoins du territoire et le public ciblé par le programme correspond aux publics les plus éloignés de l'emploi en Guyane (jeunes, femmes, allophones, personne en situation de précarité sociale), même si certains publics fragiles n'ont pas été spécifiquement ciblés (porteurs de handicaps, seniors, personnes dans le halo du chômage). En effet, les deux axes répondent aux besoins du territoire en matière d'augmentation du niveau de qualification, d'amélioration de l'accès à l'emploi, d'accompagnement à la structuration RH et d'amélioration de l'insertion sociale des Guyanais. Des dispositifs spécifiques ont également été mis en œuvre pour permettre de toucher certains publics et couvrir l'ensemble du territoire, même si des inégalités subsistent : l'Ouest reste moins touché par le programme en dépit de besoins plus importants dans la zone.

S'agissant de **la mise en œuvre**, après un démarrage tardif, le rythme de programmation est désormais relativement dynamique et semble en bonne voie dans la perspective de la clôture des programmes. L'axe 4 est en retrait par rapport au reste du programme, notamment en raison des difficultés de lancement du dispositif d'accompagnement global. Les porteurs ont également pu être confrontés à des difficultés de trésorerie ou insuffisamment préparés à la gestion administrative d'une opération FSE donnant lieu à un désintéressement d'une partie des acteurs vis-à-vis de la programmation actuelle. Le renforcement de l'accompagnement des porteurs mis en place par les services de la DIECCTE constitue une réponse efficace pour les nouveaux porteurs.

**En termes d'impact sur les participants et d'efficacité** des axes 3 et 4, une difficulté partagée porte sur le taux important de sortie avant le terme des opérations des participants : sur les OS4 et 7, 1 participant sur 3 n'a pas été au bout du terme de l'opération. L'enquête auprès des participants confirme que les opérations ont eu un impact positif sur une part importante des bénéficiaires finaux et, de façon plus générale, sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi et de l'insertion en Guyane. Ainsi, 48% des personnes interrogées via l'enquête sont en emploi en février 2020. Les opérations programmées ont permis aux bénéficiaires de rentrer en emploi sur l'ensemble des OS, d'améliorer leurs compétences (via la formation) ou leur intégration sociale. Cependant, l'OS5 n'a pas permis d'engranger la dynamique espérée d'une professionnalisation des RH en Guyane notamment en raison de difficultés d'appropriation des problématiques de GPEC en Guyane et de la situation particulière du territoire en matière de prévision socio-économique.

Le programme présente **une cohérence** d'ensemble entre les dispositifs des axes 3 et 4 en ciblant l'intégralité du parcours d'insertion durable depuis l'insertion sociale jusqu'à l'accompagnement vers l'emploi et le renforcement de l'employabilité des actifs. Certains dispositifs ont été pensés en synergie (accompagnement global couplant insertion sociale et accompagnement vers l'emploi) et d'autres s'articulent de manière chronologique pour les bénéficiaires (formations suivies d'un accompagnement vers l'emploi). Néanmoins, l'accompagnement des créateurs d'entreprise fait l'objet d'une offre éparse par différents acteurs face auquel les porteurs réfléchissent déjà à des synergies possibles. En revanche, l'insertion des dispositifs soutenus par le FSE dans l'écosystème de l'insertion et de l'emploi en Guyane semble encore fragile : les dispositifs FSE sont méconnus de plusieurs acteurs et certains dispositifs nationaux ou locaux doublonnent avec les dispositifs FSE. Par ailleurs, l'existence de deux autorités de gestion sur le FSE participe du manque de lisibilité du FSE pour les porteurs.

**L'efficacité des opérations** semble relativement stable sur l'ensemble des deux axes. Les opérations ont des coûts par opération maîtrisés bien que variables (ce qui s'explique par la nature même des formations proposées). De plus, les opérations programmées ont pu être adaptées en cours de programmation pour correspondre au mieux aux attentes des bénéficiaires et assurer leur bonne couverture du territoire. Sur l'OS5, l'absence de continuité entre les différentes phases de la mise en place de la GPEC et la faible ampleur des opérations programmées n'a cependant pas permis une mise en œuvre efficiente de l'OS.

En termes de **valeur ajoutée du FSE**, compte tenu des forts besoins du territoire en accompagnement de droit commun, les dispositifs proposés par les axes 3 et 4 s'inscrivent principalement en renforcement de l'action de l'Etat et de la Collectivité. Les acteurs de l'innovation sociale en Guyane restant fragiles, le FSE n'a pas joué son rôle d'appui au développement de l'innovation sociale.

Prenant en compte ces conclusions, les recommandations suivantes peuvent être proposées :

#	Intitulé de la recommandation	Description	Période concernée	Cible	Priorité
<b>Mise en œuvre</b>					
1	<b>Poursuivre les efforts en matière d'accompagnement des porteurs de projets, notamment pour les nouveaux porteurs en matière de gestion</b>	<p>L'AG a mis en place un certain nombre de dispositif d'information et d'accompagnement des porteurs pour leur permettre une bonne prise en main du FSE. En raison de l'exigence de gestion imposée par le FSE, il convient d'assurer un accompagnement renforcé auprès des structures les plus fragiles et notamment les nouveaux porteurs afin d'éviter toute difficulté ultérieure.</p> <p>Il convient notamment d'inciter les porteurs à saisir leur bilan au fil de l'eau de manière à mieux maîtriser les échéances et le recueil des pièces justificatives. Ils peuvent en faire la demande à leur gestionnaire, qui leur donnera la main sur MDFSE.</p>	14/20 et 21/27	AG	Forte
2	<b>Améliorer la lisibilité et compréhension des lignes de partage entre les deux programmes pour les porteurs de projets</b>	<p>Les porteurs de projets potentiels ont indiqué avoir eu des difficultés à appréhender les lignes de partage entre les programmes Région et Etat, notamment sur la formation professionnelle.</p> <p>Une définition claire des lignes de partage ainsi qu'une communication adéquate aux bénéficiaires potentiels devra donc être réalisé dès le démarrage de la programmation.</p>	21/27	AG	Moyenne
3	<b>Faciliter la saisie en continu des dépenses dans MaDémarcheFSE</b>	<p>Une des difficultés premières des porteurs reste aujourd'hui la remontée des pièces justificatives en fin d'opération. Une modification des paramétrages de MaDémarcheFSE permettrait aux porteurs de déposer ces pièces au fur et à mesure et ainsi d'éviter des erreurs de ressaisie ou des manques en fin d'opération.</p>	21/27	AG	Forte
4	<b>Mettre en place un réseau des acteurs de l'action sociale avec une banque de CV des professionnels de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi</b>	<p>La mise en œuvre des opérations est parfois limitée par le manque de profils qualifiés dans le domaine de l'inclusion. Pour lutter contre une perte des compétences acquises, la mise en place d'une banque régionale de l'emploi dédiée à l'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi permettrait de capitaliser sur les profils déjà formés à l'accompagnement des bénéficiaires finaux.</p>	14/20 et 21/27	AG/Pôle Emploi	Moyenne
<b>Contenu des opérations</b>					
5	<b>Améliorer la lisibilité et l'articulation des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise</b>	<p>La multiplicité des dispositifs d'aide à la création d'entreprises constitue une difficulté pour les bénéficiaires. Une meilleure articulation entre les dispositifs, notamment à travers l'articulation des différents organismes présents sur ce sujet et la mise en place de passerelles effectives entre les dispositifs apparaissent essentiels pour permettre un accompagnement complet et dans la durée des créateurs d'entreprises.</p> <p>De plus, l'accompagnement actuel est ciblé sur la période d'élaboration du projet et la création d'entreprise mais très peu de dispositifs intègrent un accompagnement des créateurs d'entreprises dans la durée alors que les taux d'échec demeurent importants.</p>	21/27	AG / Porteurs	Forte

#	Intitulé de la recommandation	Description	Période concernée	Cible	Priorité
6	<b>Favoriser la complémentarité et l'articulation entre les structures d'accompagnement social des personnes vulnérables et les structures d'accompagnement vers l'emploi</b>	Dans une logique d'amélioration de l'articulation entre insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires, le FSE pourrait être davantage utilisé pour promouvoir des dispositifs innovants visant une logique plus intégrée entre les deux volets de l'insertion et une meilleure continuité de service pour les bénéficiaires. Il s'agit notamment d'assurer la prise en compte du volet « emploi » dans les projets portés par les associations d'insertion.	14/20 et 21/27	AG	Moyenne
7	<b>Lever les freins à la rupture de l'accompagnement : dispositif de garde d'enfants, formations courtes, aides à l'hébergement</b>	<p>Plusieurs facteurs concourent en l'interruption des formations suivies par les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La garde d'enfants</b> : Les familles monoparentales (les femmes en particulier) ont très souvent des difficultés à accéder à – ou à suivre – des formations ou des dispositifs de mobilité, en raison de la charge parentale qui leur incombe. La mise en place de dispositifs intégrés aux formations permettrait de lever ce frein d'accès aux dispositifs.</li> <li>- <b>Les formations courtes / accompagnements resserrés dans le temps</b> : si l'insertion dans l'emploi constitue généralement une entreprise au long cours, il convient de proposer des dispositifs d'appui ou d'accompagnement plus concentré dans le temps, afin de proposer un accompagnement complet sur un temps court et préparer le bénéficiaire à une intégration en autonomie ;</li> <li>- <b>Hébergement</b> : l'absence de logement sur place constitue également une cause de sortie précoce. Sur les opérations d'accompagnement global, l'essentiel des sorties anticipées ont ainsi été actée à la suite de la résolution de problèmes de logement. Afin de maximiser le succès des dispositifs d'accompagnement, il convient de traiter en priorité le sujet du logement à travers des opérations dédiées et identifier des solutions provisoires sur la durée de l'accompagnement, avant d'entrer dans le dispositif.</li> <li>- <b>Mobilité</b> : la taille du territoire et les difficultés de mobilité afférentes empêchent une partie des bénéficiaires de suivre des formations. Des dispositifs et des aides spécifiques peuvent être envisagés : reconsidération du calcul des frais kilométriques en prenant en compte les spécificités territoriales (déplacements en pirogue ou en avion), formations en résidentiel.</li> </ul>	14/20 et 21/27	AG / Porteurs	Forte
8	<b>Privilégier les opérations de formation en résidentiel</b>	En raison de l'important taux de sortie précoce, il convient de privilégier les formations sur des formats courts et envisager une prise en charge globale (hébergement, restauration et garde d'enfants) afin de maximiser les impacts des formations sur les participants.	21/27	AG/Porteurs	Faible
9	<b>Renforcer les actions dans les territoires les plus touchés par le chômage notamment la mobilité interne pour accéder à l'emploi</b>	Compte tenu des difficultés de mobilité et des coûts associés aux déplacements en Guyane, une partie des publics ciblés ne s'est pas engagé ou n'a pas suivi dans son intégralité certains dispositifs. La mise en place de dispositifs de mobilité au sein du département, sur le modèle de LADOM au niveau national (prise en charge de billets d'avion, aide à l'installation, etc.) peut être envisagée.	21/27	AG/Porteurs	Forte

#	Intitulé de la recommandation	Description	Période concernée	Cible	Priorité
10	<b>Mettre en place des opérations de téléformation et d'accompagnement à distance</b>	Pour lutter contre les difficultés d'accès d'une partie de la population à des centres de formation, il peut être envisagé pour les publics les plus à l'aise avec l'outil numérique (notamment sur le littoral) de développer la téléformation et l'accompagnement à distance.	21/27	AG/Porteurs	Faible

## 6 Annexes

### 6.1 Liste des entretiens réalisés

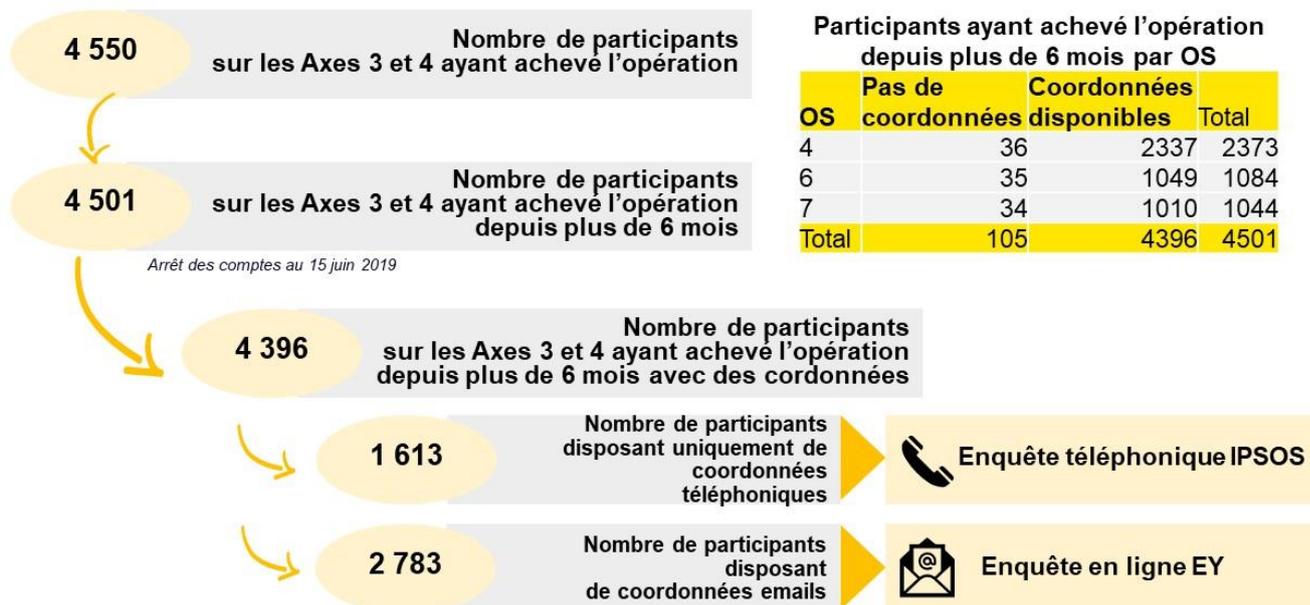
- ▶ Acteurs mise en œuvre (2)
  - Dieccte – Sébastien Blancher, Responsable du service FSE
  - Dieccte – Hélène Dubarry, Chargée de mission Suivi-Evaluation, Adjointe au responsable de l'unité FSE
  - Dieccte – Sylvie Jarles, Responsable du Pôle 3E
  - CTG – Anna Sanssouci, Responsable FSE au Pôle Affaires européennes
  - CTG – Mireilla Lama, DGA en charge de l'enseignement, de la formation et de l'insertion
- ▶ Partenaires (8)
  - CTG – Joëlle Clerx Farnaud, DGA en charge du Pôle Affaires européennes
  - DJSCS – Francis Happe, Chef du Pôle social
  - MEDEF Guyane – Patrick Clope, VP / Céline Gentili, Coordinatrice Régionale de la formation professionnelle
  - DIECCTE / Pôle 3E – Sylvie Jarles, Responsable du Pôle 3E
  - ARS – Clara de Bort, Directrice
  - GDI – Franck Roubaud, Directeur
  - CAF – Philippe Féry, Directeur / Christilla Burel
  - OFII – Karine Le Faucheur, Directrice
- ▶ Porteurs de projet (9)
  - OPCALIA – Baptiste Labeyrie, Directeur
  - Petra Amazonia – Théodore Ledieu, Coordinateur
  - Les Premières de Guyane – Valentine Bonifacie, Présidente
  - LADOM – Maxime Potier, Responsable des cofinancements européens
  - CCI – Jean-Michel Nicolas, DGA Appui aux entreprises & Aménagement du territoire
  - CCI Eliane Ho Tin Ming, Responsable de la formation continue
  - OPRF – Denis Cimia, Directeur de la Formation professionnelle et d'appui aux politiques publiques
  - GIP FCIP – Jean-Michel Poitout, Adjoint DAFPIC, formation continue en charge du GIP FCIP
  - Pôle Emploi – Stéphane Bailly, Directeur
  - MFR – Georges Leblanc, Coordinateur
- ▶ Entretiens avec des bénéficiaires des opérations focus (environ 5 par opération)

## 6.2 Enquêtes

### 6.2.1 Méthodologie déployée

Le schéma ci-après présente la méthodologie d'échantillonnage déployée pour l'enquête bénéficiaires.

Figure 46 - Méthodologie d'échantillonnage déployée



L'enquête en ligne EY a été adressée à l'ensemble des 2 783 bénéficiaires ciblés. L'enquête téléphonique IPSOS a quant à elle été réalisée suivant la méthode des quotas auprès de 402 bénéficiaires.

Tableau 17 - Répartition de l'échantillon IPSOS par rapport à l'ensemble des participants ayant achevé l'opération (Enquête IPSOS)

### 6.2.2 Questionnaire d'enquête

A TOUS - SINGLE ANSWER

Bonjour Madame, Monsieur je suis Madame, Mademoiselle, Monsieur ... de l'institut IPSOS. Vous avez bénéficié de [Affichage « Intitulé de l'opération ».] mise en œuvre par [Afficher « bénéficiaire »] ( en attente] entre [Affichage de la date d'entrée] et [Affichage de la date de sortie] financée par l'Union européenne. Afin de vérifier la qualité de cette action, nous souhaiterions vous poser quelques questions sur votre situation actuelle.

Pouvez-vous me confirmer que vous êtes bien [Afficher « M. » si « Sexe du participant »=HOM // [Afficher « Mme » si « Sexe du participant »=FEM »] [Affichage « Nom du participant » « Prénom du participant »] né(e) le [Afficher « Date de naissance du participant »] ?

**Puis-je vous poser quelques questions ?**

[Préciser la durée uniquement si l'interviewé vous le demande.]

1. Oui maintenant

2. Oui plus tard

3. Non

SI CODE 2 PRENDRE RENDEZ VOUS

SI CODE 3 REFUS - STOP INTERVIEW

#### **PARTIE A : SITUATION A 6 MOIS**

A TOUS - SINGLE

### Q1 SITUATION PROFESSIONNELLE

Occupiez-vous un emploi en [Mois de sortie + 6 mois Année] ? Une seule réponse possible

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas (NE PAS CITER) – STOP INTERVIEW

SI A OCCUPE UN EMPLOI

SI Q1 = 1 SINGLE

### Q2 TYPE DE CONTRAT/NATURE DE L'EMPLOI

S'agissait-il... ?

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. D'un CDI
  2. D'un CDD
  3. D'un emploi à la suite de la réussite à un concours de la fonction publique
  4. D'un emploi en intérim
  5. D'un emploi aidé (contrat apprentissage, professionnalisation, emploi avenir, contrat unique d'insertion, chantier insertion, IAE...)
  6. D'un travail en tant qu'indépendant, profession libérale, gérant d'entreprise, agriculteur (SI NECESSAIRE : par exemple création ou reprise d'une entreprise, installation)
  7. Sans contrat (un job)
  8. NSP (NE PAS CITER)

SI N'OCCUPAIT PAS D'EMPLOI

SI Q1 = 2

### Q3 TYPE D'ACTIVITE - SINGLE

Etiez-vous...

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. En recherche d'emploi, sans être en formation ni en stage
  2. En formation ou en reprise d'études incluant un stage
  3. En formation ou en reprise d'études n'incluant pas de stage
  4. Rien de tout cela (NE PAS CITER)
  5. NSP (NE PAS CITER)

### PARTIE B : CONTRAINTES EXTERNES

SI N'ETAIT PAS EN RECHERE D'EMPLOI OU EN FORMATION

Q3 = 4

### Q4 RAISONS D'INACTIVITE - MULTIPLE

Pour quelle(s) raison(s) n'étiez-vous ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi ?

- Ne pas citer
- Plusieurs réponses possibles

ROTATION ALEATOIRE CODE 1 A 3

1. Problèmes de santé, en arrêt maladie, en congé maternité
2. Contraintes de garde d'enfants (y compris congé parental à temps complet)
3. Difficultés de transports (absence de permis de conduire, absence de moyen de transport)
4. Autres (PRECISEZ)
5. NSP/Refus de répondre (NE PAS CITER)

SI A OCCUPE UN EMPLOI OU A ETE EN FORMATION

Q1 = 1 OU Q3 = 2 OU 3

SINGLE

#### **Q5 NECESSITE D'UNE MOBILITE GEOGRAPHIQUE**

[Si Q1=1 alors afficher « Cet emploi a-t-il » / Si Q3=2 ou 3 alors afficher « Cette formation a-t-elle »] nécessité une mobilité géographique ?

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. Oui avec changement de commune
  2. Oui sans changement de commune
  3. Non
  4. Ne sait pas (NE PAS CITER)

#### **PARTIE C : REPONSE AUX BESOINS DES BENEFICIAIRES**

SI A OCCUPE UN EMPLOI

SI Q1 = 1

SINGLE

#### **Q6 ADEQUATION ENTRE L'EMPLOI OCCUPE ET LA QUALIFICATION**

Par rapport à votre qualification et à vos compétences, cet emploi correspondait-il...

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. Exactement à votre niveau de qualification
  2. A un niveau de qualification supérieur
  3. A un niveau de qualification inférieur
  4. Ne sait pas (NE PAS CITER)

SI A SUIVI UNE FORMATION

SI Q3 = 2 OU 3

SINGLE

#### **Q7 NATURE DE LA FORMATION**

La formation que vous avez suivie était-elle...

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. Une formation qualifiante [SI NECESSAIRE : c'est-à-dire une formation débouchant sur un diplôme ou un titre d'Etat ou ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle (CQP)]
  2. Une formation non qualifiante
  3. Ne sait pas (NE PAS CITER)

SI A SUIVI UNE FORMATION NON QUALIFIANTE

SI Q7 = 2

SINGLE

**Q8 NATURE DE LA FORMATION NON QUALIFIANTE**

**Etait-ce...**

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. Une formation pré-qualifiante
  2. Une formation aux savoirs de base
  3. Une formation de développement des compétences
  6. Ne sait pas (NE PAS CITER)

SI A SUIVI UN STAGE

SI Q3 = 2

SINGLE

**Q9 DUREE DE STAGE**

**Quelle était, en nombre de mois, la durée de votre stage ?**

- Ne pas citer
- Si NSP relancer « Et approximativement ».
- Une seule réponse possible
  1. Moins de 2 mois
  2. De 2 mois à moins de 4 mois
  3. De 4 mois à moins de 6 mois
  4. 6 mois et plus
  5. Ne sait pas (NE PAS CITER)

**PARTIE D : SITUATION ACTUELLE**

A TOUS - SINGLE

**Q10 SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE**

**Aujourd'hui, occupez-vous un emploi ?**

- Ne pas citer
- Une seule réponse possible
  1. Oui
  2. Non

SI N'OCCUPE PAS D'EMPLOI ACTUELLEMENT

Q10 = 2

SINGLE

**Q11 ACTIVITE ACTUELLE EN SITUATION INACTIVE**

**Quelle est votre situation actuelle ?**

- Citer
- Une seule réponse possible
  1. En recherche d'emploi, sans être en formation ni en stage

2. En formation ou en reprise d'études incluant un stage
3. En formation ou en reprise d'études n'incluant pas de stage
4. Rien de tout cela (NE PAS CITER)
5. NSP (NE PAS CITER)

### 6.2.3 Résultat des enquêtes

Cette section présente, question après question, les résultats aux deux enquêtes de façon comparative.

Figure 47 - Q1 Occupiez-vous un emploi en [Mois de sortie + 6 mois Année] ? Une seule réponse possible (N Phoning = 402 / N Email = 515)

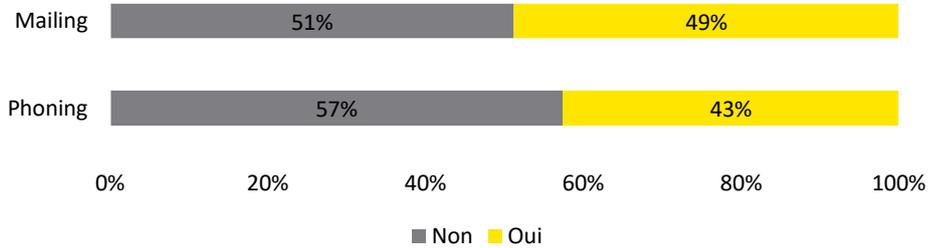


Figure 48 - S2 S'agissait-il... (N Phoning = 169 / N Mailing = 237)

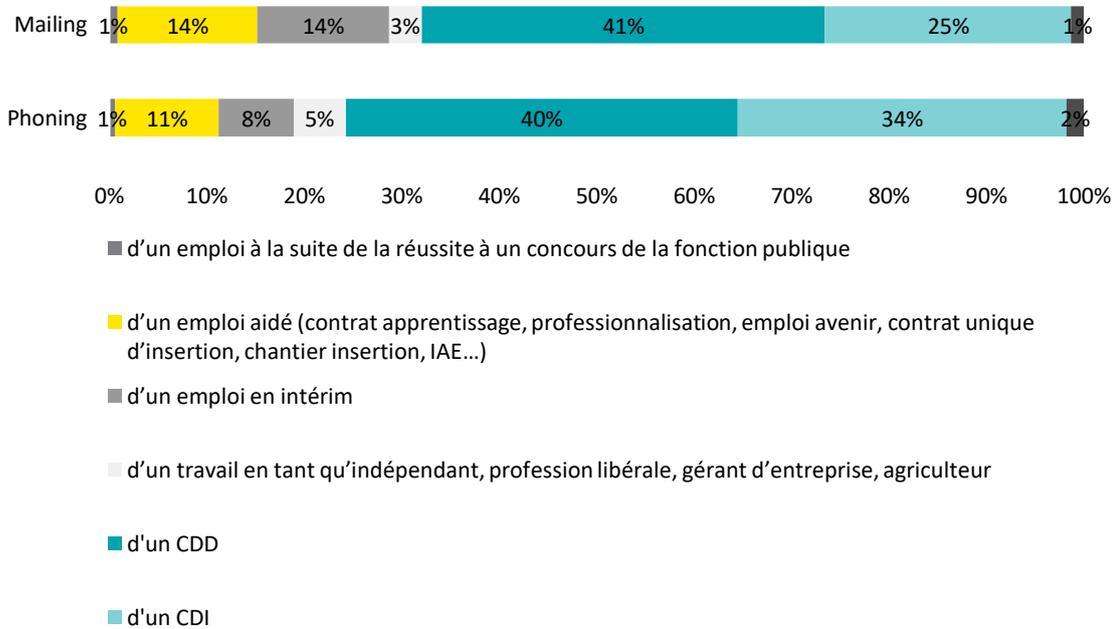


Figure 49 - Q3 Etiez-vous ? (N Phoning = 229 / N Mailing = 240)

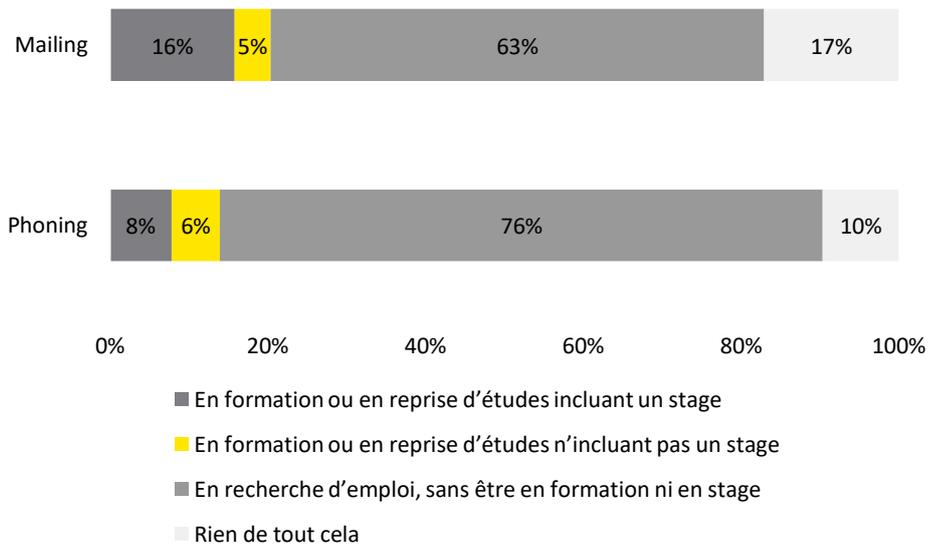


Figure 50 - Q4 Pour quelle(s) raison(s) n'étiez-vous ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi ? (N Phoning = 20 / N Mailing = 42)

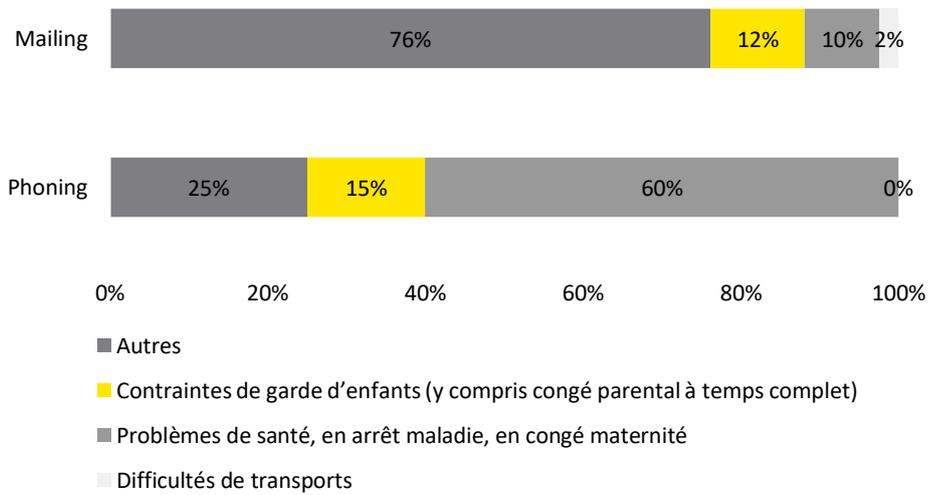


Figure 51 - Q5 [Si Q1=1 alors afficher « Cet emploi a-t-il » / Si Q3=2 ou 3 alors afficher « Cette formation a-t-elle »] nécessité une mobilité géographique ? (N Phoning = 193 / N Mailing 282)

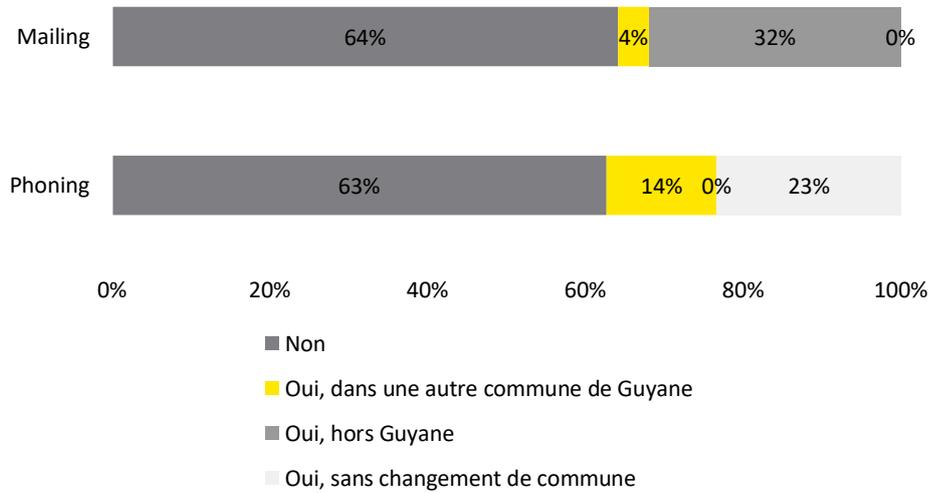


Figure 52 - Q6 Par rapport à votre qualification et à vos compétences, cet emploi correspondait-il... ? (N Phoning = 32 / N Mailing = 44)

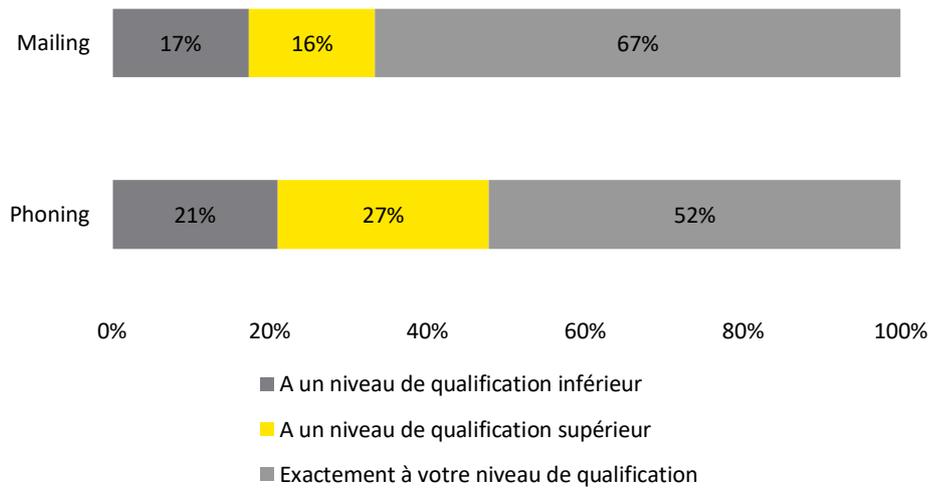


Figure 53 - Q7 La formation que vous avez suivie était-elle... ? (N Phoning = / N Mailing =)

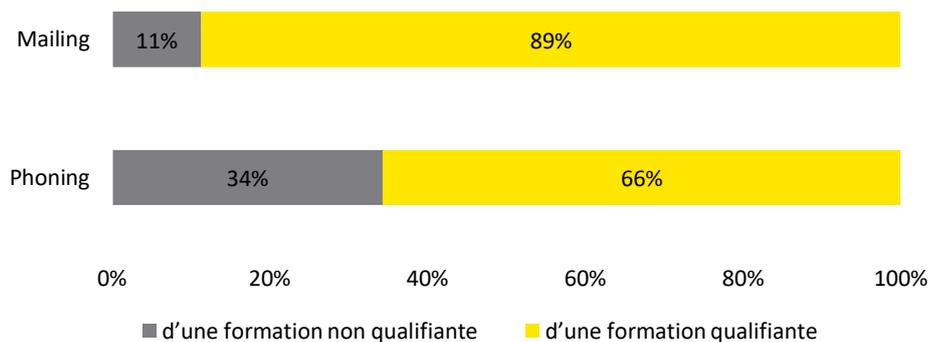


Figure 54 - Q8 Quelle était, en nombre de mois, la durée, de votre stage ? (N Phoning = 10 / N Mailing = 5)

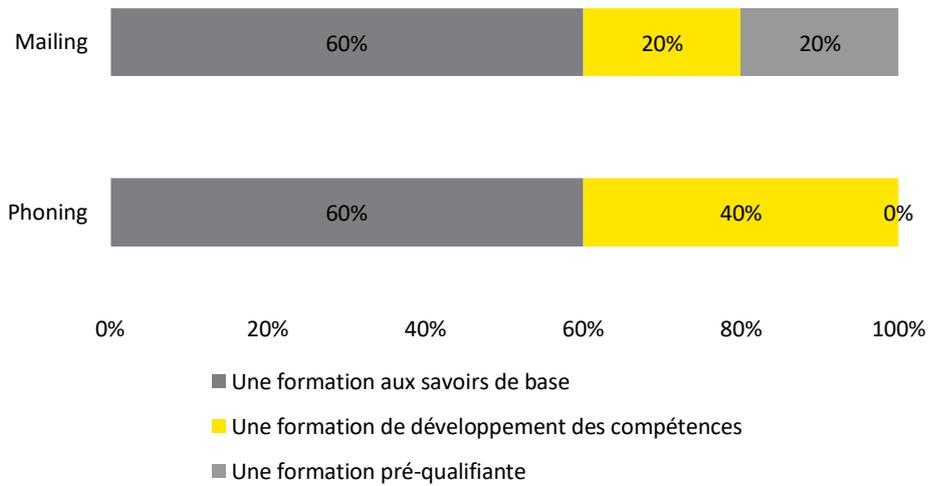


Figure 55 - Q9 Quel était, en nombre de mois, la durée de votre stage ? (N Phoning = 14 / N Mailing = 3)

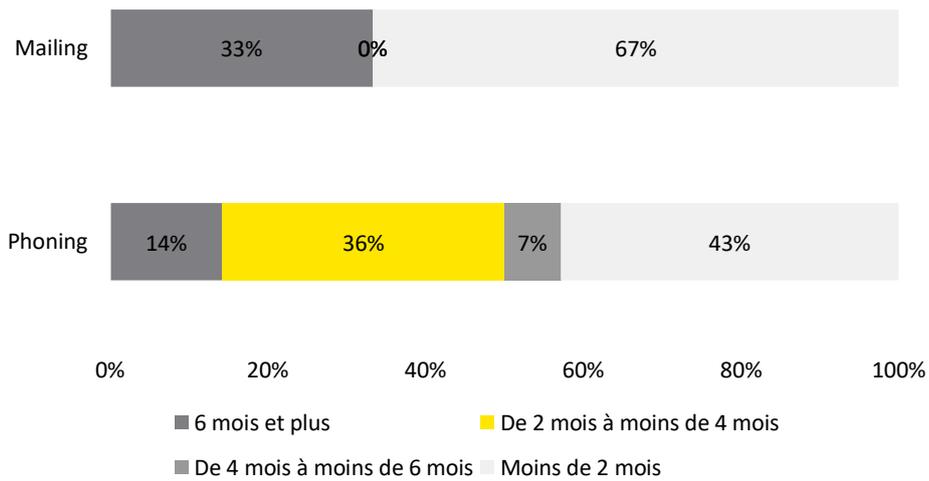
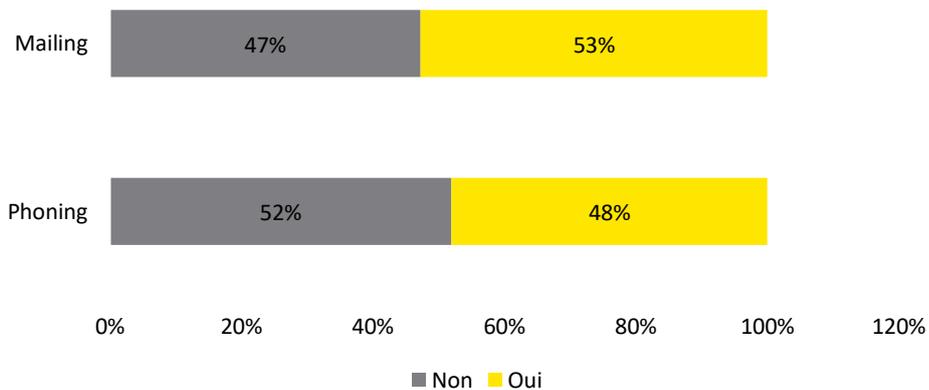


Figure 56 - Quelle est votre situation actuelle ? (N Phoning = 402 / N Mailing = 463)



## 6.3 Fiches Focus Projets

### 6.3.1 Focus projet OS4

Intitulé de l'opération	de	PÔLE EMPLOI
<b>Mettre en place un accompagnement intensif dans la stratégie de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans</b>		
<b>Axe / OS</b>	Axe 3 / OS4	
<b>Porteur</b>	Pôle Emploi	
<b>Date de réalisation</b>	Programmé le 15 mai 2018 Début de réalisation : 01 janvier 2017 Fin de réalisation : 31 décembre 2019	
<b>Montant programmé CT</b>	1 613 152,80 euros	
<b>Montant programmé UE</b>	1 209 864,60 euros	
<b>Description du projet</b>	Accompagnement renforcé pour les jeunes de moins de 30 ans.	
Contenu du projet		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable des jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration au marché du travail</li> <li>▶ Favoriser l'accès à l'emploi pouvant passer par un emploi aidé ou en alternance ou le recours à la formation</li> <li>▶ Sécuriser les périodes de transitions (immersion, emplois de courte durée, formation) et l'intégration professionnelle durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue).</li> </ul>	
<b>Actions réalisées</b>	<p>Dans cette action, le participant bénéficiera d'un accompagnement en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 : bilan professionnel, stratégie de recherche d'emploi et plan d'action (ajustement éventuellement des cibles professionnelles, confrontées à la réalité du marché du travail...)</p> <p>Etape 2 : Mise en œuvre du plan d'action (prospection, promotion de candidatures auprès d'entreprises par le conseiller, mise en œuvre d'immersions...)</p> <p>Etape 3 : suivi dans l'emploi ou la formation longue en cas de besoin (suivi jusqu'à la consolidation de l'intégration en entreprise ou en formation)</p> <p>9 conseillers dédiés sont consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de cette action à 100 % de leur temps de travail.</p>	
<b>Population ciblée</b>	Jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui rencontrent des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise</li> </ul>	

	<p>- qui ont besoin d'un accompagnement très soutenu dans leurs démarches afin de mieux connaître le marché du travail, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• valoriser leurs atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, élargir leurs cibles professionnelles,</li> <li>• bénéficier d'un appui durant la période d'intégration en entreprise ou en formation</li> </ul>
<b>Territoire ciblé</b>	Région
<b>Réalisation</b>	
<b>Nombre participants programmés</b>	de 2 600 dont 1 170 hommes et 1 430 femmes.
<b>Nombre participants réalisés</b>	de 1 257 participants
<b>Evaluation du projet</b>	
<b>Pertinence</b>	La cible de cette opération est la population jeune demandeurs d'emploi, or cette population représente près de 30% des jeunes guyanais.
<b>Efficacité</b>	L'opération a permis aux participants de bénéficier d'un accompagnement plus fréquent que dans un dispositif de droit commun et d'assurer une intégration de ces participants dans le marché du travail, ou dans des formations qualifiantes. Cependant, le dispositif n'atteint que les jeunes qui sont demandeurs d'emploi et non l'ensemble des jeunes guyanais inactifs.
<b>Efficiences</b>	Le coût moyen de l'opération par participants programmé est de 1 283 euros contre un coût participant prévu de 620 euros, cet écart s'explique par la sous réalisation de l'opération en termes de nombre de participants
<b>Cohérence</b>	L'opération est unique sur l'axe et s'inscrit en cohérence avec les autres politiques publiques dédiées à l'accompagnement des jeunes.
<b>Valeur ajoutée</b>	<p>L'opération permet de compléter les dispositifs de droit commun et de s'assurer du suivi continu des jeunes accompagnés.</p> <p>Les jeunes accompagnés semblent avoir obtenus des stages / formations / emplois qui correspondent à leurs projets professionnels.</p>

## 6.3.1 Focus projet OS5

Intitulé de l'opération		CCI REGION GUYANE AAP Industrie du futur et RH en Guyane
<b>Axe / OS</b>	Axe 3 / OS5	
<b>Porteur</b>	CCI Région Guyane	
<b>Date de réalisation</b>	Programmé le 29 novembre 2017 Début de réalisation : 01 juin 2017 Fin de réalisation : 31 décembre 2018	
<b>Montant programmé CT</b>	119 651,06 euros	
<b>Montant programmé UE</b>	89 738,27 euros	
<b>Description projet</b>	<b>du</b>	Etude réalisée par un cabinet externe pour permettre de mieux comprendre les besoins des entreprises des industries critiques du territoire en matière RH
<b>Calendrier réalisation</b>	<b>de</b>	Démarrage de l'action en janvier 2018 par le lancement de la consultation (marché public) pour retenir le prestataire qui réalisera les diagnostics "Industrie du Futur - RH" ;- lancement des diagnostics deuxième trimestre 2018 (avril 2018) pour une durée de six à huit mois ;
Contenu du projet		
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conduire à une meilleure compréhension de la stratégie de développement des entreprises industrielles et de services à l'industrie, de leurs leviers de compétitivité et de leur organisation interne ;</li> <li>▶ Permettre de proposer aux entreprises concernées des scénarii opérationnels en ce qui concerne l'amélioration de leur stratégie RH, passant par leurs perspectives de recrutement mais aussi, par l'adaptation de leurs salariés aux nouveaux process de production.</li> </ul>	
<b>Actions réalisées</b>	<p>La réalisation de diagnostics RH – Industrie du Futur au sein d'un panel de 30 entreprises industrielles et de services à l'industrie guyanais sur l'ensemble du territoire guyanais;</p> <p>- l'identification des besoins de ces entreprises intégrant les besoins de formation identifiés (grandes tendances et signaux faibles)</p> <p>En pratique, le prestataire retenu, procèdera à minima à 25 diagnostics finalisés sur le panel de 30 entreprises, dont 10 dans des entreprises de plus de 20 salariés. Les entreprises ciblées (industrie et service à l'industrie) seront principalement issues des 4 principales filières localement identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'industrie spatiale et, en particulier, les services à cette industrie ;</li> <li>▶ l'industrie du bois ;</li> <li>▶ les industries agro-alimentaires, notamment le secteur de la pêche ;</li> <li>▶ et l'industrie minière.</li> </ul>	

	<p>Réalisation d'un outil diagnostic "Industrie du futur - RH" par le partenaire retenu suite à la passation d'un marché public.</p> <p>Moyens humain mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 coordinateur CCIRG de l'action ;</li> <li>- moyen du cabinet conseil retenu (probablement 1 à 2 personnes)</li> </ul>
<b>Population ciblée</b>	Région
<b>Territoire ciblé</b>	N/A
<b>Réalisation</b>	
<b>Nombre participants programmés</b>	<b>de N/A</b>
<b>Nombre participants réalisés</b>	<b>de N/A</b>
<b>Evaluation du projet</b>	
<b>Pertinence</b>	Le territoire guyanais ne dispose pas encore d'une GPEC partagée et les compétences RH restent encore à développer. Cependant, compte tenu de la situation socio-économique changeante en Guyane, la mise en place d'une GPEC semble inadaptée pour une partie des acteurs.
<b>Efficacité</b>	L'opération a permis de dresser un panorama et des recommandations pour une sélection d'entreprises. Cependant, les entreprises ciblées ne semblent pas s'être approprié les résultats de l'opération.
<b>Efficiences</b>	Le coût de l'opération est standard pour une étude commandée à un cabinet de conseil RH.
<b>Cohérence</b>	L'opération s'inscrit dans une démarche globale des acteurs publiques pour promouvoir la GPEC et les nouvelles pratiques RH en Guyane.
<b>Valeur ajoutée</b>	L'opération a permis de dresser des constats sur la gestion RH des industries du futur qui pourront être mis à disposition des entreprises et des partenaires pour calibrer le reste des actions en GPEC.

## 6.3.1 Focus projet OS6

Intitulé de l'opération		de		GIP FCIP	
		Dispositif de Formation et d'Accompagnement vers l'Insertion Professionnelle des Personnels en contrats aidés (CUI) de l'Académie de la Guyane			
<b>Axe / OS</b>		Axe 3 / OS6			
<b>Porteur</b>		GIP FCIP			
<b>Date de réalisation</b>		Dates de réalisation : 01/01/2016 - 31/12/2018			
<b>Montant programmé CT</b>		1 159 695,76 euros			
<b>Montant programmé UE</b>		1 159 695,76 euros			
<b>Description du projet</b>		Le GIP FCIP est une structure de droit privée pilotée par le Rectorat de Guyane pour assurer la formation d'actifs, et plus particulièrement des contrats aidés.			
Contenu du projet					
<b>Objectifs</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser l'accès à la formation des salariés qui en étaient le plus éloignés ;</li> <li>▶ Accroître le nombre de salariés actifs formés, notamment des salariés les moins qualifiés ;</li> <li>▶ Améliorer leur employabilité par le renforcement des compétences ;</li> <li>▶ Favoriser l'insertion professionnelle durable des salariés en CUI ;</li> <li>▶ Répondre aux mesures spécifiques d'appui en faveur des publics confrontés à des risques d'exclusion professionnelle comme les salariés en situation d'emploi instable (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim, etc.).</li> </ul>			
<b>Actions réalisées</b>		<p>Action 1 – Bilan et accompagnement : au minimum 7 heures pour les prestations d'orientation et une moyenne de 6 heures pour l'accompagnement</p> <p>Action 2 – Offre de formation pour l'adaptation au poste : 60 heures pour les ASH et 20 heures pour les autres fonctions</p> <p>Action 3 – Offre de formation pour le développement des compétences : 47 heures pour atteindre 60 heures en prenant en compte l'Action 1</p>			

<b>Population ciblée</b>	<p>A la date d'aujourd'hui, 22 février 2016, 837 personnes sont bénéficiaires d'un contrat aidé (CUI) dans les établissements scolaires (Ecoles, collèges et lycées). Chaque salarié en CUI est embauché pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois soit une durée totale de 24 mois. Sans négliger le fait que des salariés sortants seront remplacés au cours de la période d'exécution, de 2016 à 2018, nous projetons un effectif de 850 salariés qui pourront bénéficier des prestations proposées, bilan et accompagnement, formation d'adaptation au poste de travail et formation de développement des compétences, pour des durées variables, au cours de leurs contrats.</p> <p>Ce public, majoritairement féminin (76%) dont la moyenne d'âge est inférieure à 45 ans (77%), de niveau hétérogène (Infra 5 à 2) exerce son activité sur des emplois ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Auxiliaire de vie scolaire, chargé d'un accompagnement individualisé des élèves en situation de handicap (400 ASH)</li> <li>▶ Assistant administratif</li> <li>▶ Personnel d'éducation et de vie scolaire</li> <li>▶ Assistant en Centre de Documentation et d'Information</li> </ul> <p>L'entrée en formation dans le dispositif tient compte des priorités de publics, priorités en adéquation avec celles du Service Public de l'Emploi, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Public sans qualification (56% pour les CUI)</li> <li>▶ Public ayant atteint un niveau de scolarité mais sans diplôme (31% pour les CUI)</li> <li>▶ Seniors (6% pour les CUI)</li> <li>▶ Public en situation de mono parentalité</li> <li>▶ Public diplômé dans le domaine général et sans expérience professionnelle</li> <li>▶ Travailleurs handicapés</li> </ul>
<b>Territoire ciblé</b>	Région
<b>Réalisation</b>	
<b>Nombre participants programmés</b>	de 800
<b>Nombre participants réalisés</b>	de 932
<b>Evaluation du projet</b>	
<b>Pertinence</b>	Le dispositif a vocation à répondre au besoin de formation des actifs en emploi qui suivent un contrat aidé. Le dépassement de la cible en nombre de participants témoigne du besoin important d'accompagnement des contrats aidés guyanais.
<b>Efficacité</b>	Les cibles en nombre de participants ont été dépassées. Les participants ressortent en grande majorité en emploi dans les 6 mois qui suivent l'opération. Les participants interrogés ont indiqué avoir pu décrocher un emploi grâce aux compétences acquises au cours du dispositif.
<b>Efficiency</b>	Le coût par participant est de 1 364 euros.

<b>Cohérence</b>	L'opération ne fait pas doublons avec d'autres opérations et s'inscrit dans la continuité des politiques de contrats aidés portées au niveau national.
<b>Valeur ajoutée</b>	L'opération permet l'acquisition de compétences et de qualifications pour des salariés en contrats aidés dans des secteurs à fort taux d'embauche tout en garantissant un emploi rémunéré sur la durée de la formation.

## 6.3.1 Focus projet OS7

Intitulé de l'opération	
<b>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</b>	
<b>Volet social - Accompagnement global des demandeurs d'emploi</b>	
<b>Axe / OS</b>	Axe 4 / OS7
<b>Porteur</b>	Collectivité territoriale de Guyane
<b>Date de réalisation</b>	Programmé le : Conventionné le :
<b>Montant programmé CT</b>	1 435 369,63 euros
<b>Montant programmé UE</b>	1 061 599,39 euros
<b>Description du projet</b>	Le dispositif d'accompagnement global est déployé à travers deux opérations conjointes, l'une est portée par la Collectivité Territoriale de Guyane et la seconde par Pôle Emploi. En effet, ce dispositif vise à orienter des demandeurs d'emploi en difficulté dans un parcours d'accompagnement renforcé en deux volets simultanés. Le premier a pour but de permettre l'accompagnement vers l'emploi (Pôle Emploi) et le second a vocation à permettre l'intégration sociale des bénéficiaires (CTG). Les participants à ce dispositif sont sélectionnés par Pôle Emploi parmi les demandeurs d'emplois les plus en difficulté.
Contenu du projet	
<b>Objectifs</b>	► Favoriser l'insertion des publics vulnérables
<b>Actions réalisées</b>	<p>L'accompagnement global des demandeurs d'emploi concerne l'axe 2 du Partenariat conclu entre Pôle Emploi et l'ex-Département. Originellement, il a été prévu qu'il soit mis en œuvre conjointement par un binôme composé d'un travailleur social (TS) de la CTG dédié « démarche globale » et un conseiller professionnel Pôle Emploi (CPE).</p> <p>Après un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, le binôme conseiller emploi/conseiller social peut s'accorder pour l'entrée dans le dispositif. Par la suite, s'en suivent des rendez-vous individuels entre le travailleur social et le demandeur d'emploi afin de l'aider à surmonter les difficultés sociales auxquels il est confronté (garde d'enfant, logement, surendettement, procédures judiciaires ou administratives, etc.) en ayant recours aux dispositifs de droit commun.</p> <p>Cependant, le projet a eu des difficultés à démarrer compte tenu d'une indisponibilité de ressources humaines côté CTG. L'opération n'a donc pas permis de prendre en charge l'ensemble des personnes ciblées.</p> <p>Face aux difficultés d'organisation, la Convention liant Pôle</p>

	Emploi et la CTG a été annulée en vue d'être redéfinie.
<b>Population ciblée</b>	Demandeurs d'emploi
<b>Territoire ciblé</b>	Guyane entière
<b>Réalisation</b>	
<b>Nombre de participants programmés</b>	2520 dont : 504 hommes 2014 femmes
<b>Nombre de participants réalisés</b>	530
<b>Evaluation du projet</b>	
<b>Pertinence</b>	La population guyanaise socialement vulnérable représente une part importante de la population guyanaise, notamment chez les demandeurs d'emploi. Ainsi l'opération s'inscrit dans un besoin d'accompagnement renforcé de ces publics cibles.
<b>Efficacité</b>	L'opération a été difficilement mise en œuvre compte tenu des difficultés d'organisation côté CTG. Cependant, le taux de sortie positive étant supérieur à la moyenne de ce type d'opération, le dispositif a été redimensionné pour être reprogrammé.
<b>Efficiences</b>	Le coût prévu par l'opération est de 569 euros mais le coût par participant programmé est de 2 708 euros. Ce surcoût s'explique par un nombre plus réduit de participants qu'initialement prévu.
<b>Cohérence</b>	Le dispositif met en lien la CTG et Pôle emploi pour offrir un accompagnement cohérent entre les deux institutions.
<b>Valeur ajoutée</b>	<p>Si cette opération a eu des difficultés à se mettre en place et a été arrêté en cours de convention, Pôle Emploi et la CTG ont relancé l'opération en 2018 avec de nouvelles modalités de répartition des participants entre le volet emploi et le volet social.</p> <p>Le nouveau dispositif propose un accompagnement continu entre Pôle emploi et la CTG unique en France. Pôle Emploi, compte tenu du désengagement partiel de la CTG, a développé des partenariats inédits (avec la CAF, les CCAS, etc.)</p> <p>Aussi, Pôle Emploi a développé des solutions d'intégration d'une partie de l'accompagnement social et au développement de partenariats complémentaires.</p>